ISSN 0336-3856

37° année - Décembre 2010 - N° 150

F E D E C H O S E S

www.pressefederaliste.eu

... pour le fédéralisme, depuis 1973

Revue trimestrielle de débat et de culture fédéraliste

Editorial (p. 32) : Numéro 150 !

FOCUS (PP. 7-20)

Union européenne : méthode intergouvernementale, communautaire, fédérale ?

Contributions :

Henri FRENAY (P. 7) - **Michel MOUSKHELY** (P. 8) - **Alfonso IOZZO** (P. 10) - **Fabien CAZENAVE** (P. 11) - **Jean-Guy GIRAUD** (P. 12) - **Bernard BARTHALAY** (P. 13) - **Guido MONTANI** (P. 15) - **Michel HERLAND** (P. 19) - **Henri PARATON** (P. 20)

Puissance Europe - Groupe Spinelli - ATTAC (Rhône)

Fed'Actualité (PP. 21 - 29)

Les « 10 jours pour la Démocratie mondiale de Buenos Aires »

Contributions :

Jean-Francis BILLION (P. 21) - **Joan Marc SIMON** (P. 21) - **Sonia ESCUDERO** (P. 22) - **Andreas BUMMEL** (P. 23) - **Jo LEINEN** (P. 24) - **Lucio LEVI** (P. 27) - **William R. PACE** (P. 27) - **Fernando A. IGLESIAS** (P. 28)

Campagne pour l'*UNPA* - *WFM* - *Catedra Spinelli*

***Interview* de M. Olivier GISCARD D'ESTAING** (P. 25)

Président du Comité pour un Parlement mondial

La marche vers le vide de l'Europe intergouvernementale !

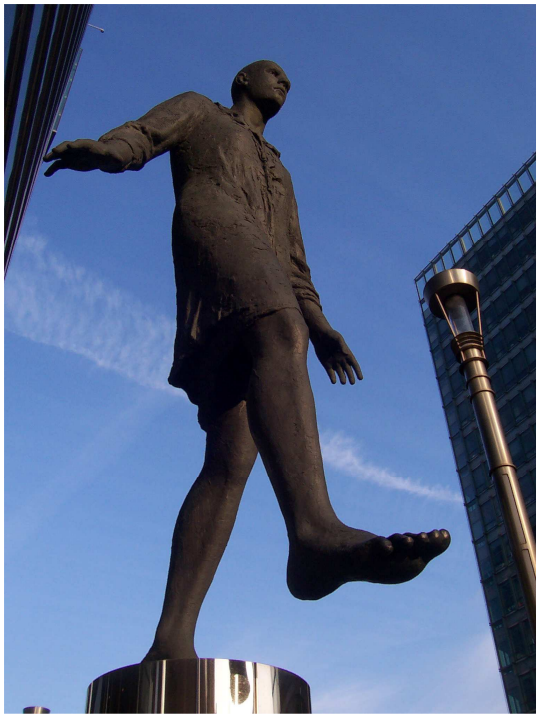

La statue de l'Européen, en marche vers un avenir radieux, décore les abords des bâtiments du Conseil européen à Bruxelles. De l'intention de l'artiste, et des commanditaires, d'illustrer le dynamisme de cette Europe, à la perception qu'elle va se « casser la gu.... », il n'y a qu'un pas ! Le citoyen qui passe dessous le ressent et le perçoit dans son corps ! Par un blême matin, j'ai cru voir un présage, ou une intention cachée de l'auteur, au cœur de la ville : « cette Europe là, nous n'en voulons pas ! »

Michel MORIN

« Une Europe unie... dans un monde uni » (*UEF* - Congrès de Montreux - 1947)

SOMMAIRE : Le Billet de J.-P. GOUZY (P. 2) : L'euro sur le fil du rasoir // Il y a « 30 ans... » (P. 3) : « 1973 - Année de l'Europe » // *In Memoriam* (P. 3) : Jerry BOURGEOIS - Robert MULLER - Tommaso PADOA-SCHIOPPA // Tommaso PADOA-SCHIOPPA (P. 5) : Réflexion sur l'internationalisation // FEDE-*Lettres* (P. 6) // Un appel pour une Assemblée parlementaire de l'ONU (P. 24) // Déclarations fédéralistes (P. 29) : AF - « S & L » - UEF Belgique // Bibliographie (P. 30) : Elena FLOR - André SAPIR - *Fragmented Power and the Global Economy*

Le BILLET de
Jean-Pierre GOUZY

L'euro sur le fil du rasoir

Admirable Conseil européen des 16 et 17 décembre 2010… Deux dispositions majeures se dégagent : la première permet d'entériner la création, en 2013, grâce à une révision du Traité de Lisbonne nécessitant l'unanimité des États, d'un « mécanisme européen de stabilité », c'est-à-dire d'un fonds permanent de sauvetage qui sera activé à l'unanimité « si cela s'avère indispensable ». Il se substituera, à la requête d'Angela Merkel, à l'actuelle « facilité » mise en place au printemps 2010 en grande hâte pour sauver la zone euro ébranlée par la crise grecque, mais qui, nous assure-t-on, ne répondait pas aux exigences juridiques de la Cour constitutionnelle allemande.

D'autre part, à l'initiative des Conservateurs britanniques, l'Allemagne, la France et le Royaume-uni ont tenu à faire savoir que les budgets communautaires, pour la période 2014/2020, dont le cadrage des négociations va s'engager cette année, ne seraient augmentés « au maximum » que pour caler les hausses annuelles des crédits européens sur l'inflation. Autrement dit, si les principaux États imposent cette décision drastique, non seulement nous assisterons à un gel des dépenses européennes (environ 1 % du PIB), mais nous devrons renoncer à leur mutualisation dans des domaines-clés (recherche, technologie, innovation, cohésion, etc.) qui permettraient précisément de « dépenser mieux » au service des citoyens. Aussi, quand Nicolas Sarkozy proclame au terme du débat bruxellois, qu'il convient « d'aller plus loin », dans la perspective d'une avancée des politiques économiques européennes, on se pince pour ne pas éclater de rire. Quand, de son côté, David Cameron se félicite tout à la fois de « la victoire pour le bon sens » que représenterait une politique budgétaire aussi restrictive et du fait que « la Grande-Bretagne ne participera pas au mécanisme mis en place par la zone euro pour la zone euro », on peut, une fois de plus, mesurer la qualité de l'ardente obligation communautaire du gouvernement britannique.

Dans un tel contexte, on comprend « l'inquiétude » manifestée depuis Washington par Dominique Strauss-Kahn, en tant que Directeur général du Fonds monétaire international, quand il constate que « l'approche progressive consistant à s'occuper d'abord de la Grèce, de l'Irlande, puis peut-être d'un autre pays, à l'évidence ne fonctionne pas », faute de l'existence d'un « pouvoir central européen » et aussi de « solution globale ».

Jusqu'à quel moment, en effet, la Banque centrale européenne pourra-t-elle ou voudra-t-elle acheter massivement de la dette pour soutenir à bout de bras les pays défaillants de la zone euro ? Pourquoi avoir ignoré, sans même faire appel à l'avis d'une cellule d'analyse constituée à cet effet, la suggestion de Jean-Claude Juncker, président de l'Eurogroupe, en faveur de la création d'obligations européennes, c'est-à-dire d'emprunts lancés en commun par plusieurs États membres pour mutualiser les risques ?

Que l'Allemagne qui dispose aujourd'hui des taux obligataires les moins contraignants en Europe rechigne à s'orienter dans cette voie, on peut le comprendre, mais quand le plus récent débat *europarlementaire* met en lumière la nécessité d'explorer une piste considérée généralement comme prometteuse, on ne comprend pas la carence dont fait preuve, sur ce plan, le Conseil européen. C'est ce qu'ont dit, entre autres et en substance, Guy Verhofstadt au nom des Libéraux , Martin Schulz, des Sociaux-démocrates , Daniel Cohn-Bendit, des « Verts » , même s'il est exact, comme l'a reconnu diplomatiquement Jean-Claude Trichet, que « la gouvernance ne fonctionne pas encore assez correctement pour permettre de passer aujourd'hui de la parole aux actes ». Et pour cause ! Cette gouvernance, dans la mesure où on peut l'évoquer, n'émane plus que subsidiairement de la Commission telle que l'incarne M. Barroso, mais glisse de plus en plus dans le giron du Conseil européen des Chefs d'État et de gouvernement, que préside avec un sens de l'à propos qui n'est pas passé inaperçu, Herman Van Rompuy. Celui-ci, en effet, a tout naturellement la confiance directe de ses pairs.

Bref, ce qu'on reproche le plus aujourd'hui aux organes institutionnels de l'Union européenne, c'est d'être dans l'incapacité d'intervenir en temps voulu pour faire face aux évènements que la mondialisation produit à une cadence de plus en plus accélérée et que l'Union européenne maîtrise de moins en moins.
D'où vient donc ce sentiment diffus que malgré toutes les décisions prises depuis une dizaine de mois, la zone euro demeure toujours dans l'œil du cyclone ?

Faut-il, en effet, pour comprendre la portée de cette interrogation, évoquer tout de go l'octroi ces derniers mois d'une enveloppe de 110 milliards d'euros à la Grèce pour lui éviter une débâcle ; la mobilisation en liaison avec le Fonds monétaire international de 750 milliards d'euros, au titre d'un dispositif d'aide potentielle valable jusqu'en 2013 avec un instrument d'emprunt sur les marchés de 440 milliards d'euros garantis par les États de la zone ; l'annonce d'une refonte du « Pacte de stabilité et de croissance » (sans croissance), de l'institution de « *stress tests* » bancaires (qui n'a servi d'ailleurs à rien dans le cas irlandais, pourtant emblématique) ; de la création d'un « semestre européen » sous le double signe de la « convergence » et de la « stabilité » budgétaires, l'annonce des sanctions financières pour des États membres tentés par le laxisme budgétaire, de la création d'une Autorité européenne de supervision financière, d'un Comité du risque systémique, d'autorités européennes compétentes en matière bancaire, immobilière, dans le domaine des assurances ; la conclusion d'un accord d'encadrement des « *Hedge Funds* » (fonds spéculatifs) ; la décision d'une aide conjointe toujours avec le FMI de 85 milliards d'euros à l'Irlande et, provisoirement, *last but not least*, d'un fonds permanent de sauvetage des pays de la zone euro en 2013, sous le nom de « Mécanisme européen de stabilité » ?

N'en jetez plus, me direz-vous, la cour est pleine ? Et pourtant… L'Union européenne, à travers les vicissitudes de sa zone monétaire, doit toujours faire face à une crise de confiance persistante. Est-ce parce qu'elle demeure un éternel chantier et qu'elle apparaît, aux yeux des Américains comme des marchés qui font la loi dans les bourses du monde, comme une sorte d'objet non identifié ou pour le moins mal identifiable ? L'Union européenne met sans cesse en place, à petite vitesse, de nouveaux accords intergouvernementaux, dans un climat désenchanté qui favorise la montée en puissance des populismes alors que la mondialisation poursuit sa galopade tous azimuts. Le contraste est de plus en plus saisissant.

Fort heureusement, nous avons droit à de petites satisfactions compensatoires… Par exemple, quand l'Estonie rejoignant sa grande sœur finlandaise, décide d'adhérer à la zone euro, ou quand le Monténégro se voit reconnaître le statut d'État candidat à l'Union européenne !

Il y a « 30 ans » nous avons publié…

« 1973 : année de l'Europe »

Publié dans *Fédéchoses*… N° 5 - 1° 1974

37 années ont passé et l'on pourrait aujourd'hui paraphraser ce texte en évoquant ironiquement : « 2010, année de l'Europe » en tirant la même conclusion : « l'Europe n'existe pas et l'Europe officiellement ne doit pas exister... Aujourd'hui, plus qu'il y a un an, l'Europe de Sarkozy, de Merkel, de Van Rompuy, c'est l'Europe de la division... » … *Bis repetita...*

A ceux qui avaient encore des illusions sur les voies empruntées aujourd'hui dans la construction de l'Europe, l'année 1973 aura-t-elle ouvert les yeux ? Certains, en effet, avaient eu le sentiment qu'il se passait quelque chose d'important, que le « Sommet » de Paris était le début d'une ère nouvelle et préparait un avenir politique pour les Européens.

Année 1973, année de l'Europe. Ainsi l'avaient baptisée les Etats-Unis… mais en donnant à cette phrase un sens bien particulier. Il était difficile de faire meilleure prévision : en effet, l'Europe n'a cessé de montrer et démontrer qu'elle n'existait pas ou qu'elle n'existait plus, enfin que ses dirigeants relégués dans la catégorie des impuissants n'avaient pas les moyens de la faire exister.

Ainsi, par exemple, dans quelle mesure l'Europe a-t-elle pu faire respecter la démocratie dans un pays, le Chili, où elle était sauvagement et sanguinairement assassinée avec la complicité active des Etats-Unis (eux-mêmes défenseurs de l'Europe et à la demande des Européens. Défenseurs de quoi ?), mais aussi avec la complicité non dissimulée de nos hommes d'affaires (dont les armes, les capitaux, ne sont pas moins efficaces que les vraies).

Encore, dans les évènements du Proche Orient, l'Europe n'a pu qu'observer sur ses écrans de télévision, une guerre horrible, une guerre qui se déroulait devant sa porte, une guerre qui servait de test aux nouveaux joujoux des superpuissances...

Puis l'Europe a dû s'entendre dire -et avec justesse- qu'elle n'existait pas, puisqu'on pouvait très aisément la diviser en pays amis, pays neutres et pays ennemis, sur un problème aussi grave de politique étrangère. Différenciation de peu d'importance, puisque de toute façon les compagnies pétrolières ont fait la loi à tout le monde, Européens et Arabes, en répartissant à leur gré la pénurie. Enfin, l'opération n'était visiblement destinée qu'à faire monter les prix, et là encore, les superpuissances paraissent avoir considéré l'opération de sabotage des économies européennes et japonaise d'un oeil fort complaisant.

En disant que 1973 devait être l'année de l'Europe, M. Kissinger avait certainement quelques idées derrière la tête, mais que les évènements lui aient facilité la tâche à ce point est difficilement concevable : ainsi, au début de l'année, l'Europe et le Japon menaçaient la puissance économique des Etats-Unis et les plus brillantes têtes pensantes de l'hexagone souriaient déjà de la décadence américaine. Le dollar ne cessait de baisser. Les chefs d'Etat européens, réunis au « Sommet » de Paris, rêvaient tout haut d'union politique.

Un rêve qui a pris fin avec la crise internationale : les nations se sont montrées incapables de dépasser leurs égoïsmes, dès lors qu'elles éprouvent des difficultés, dès lors que leur petit ordre social individuel est menacé par ces mêmes difficultés. Mais n'entre-t-on pas dans un cercle vicieux, puisque ces maux sont en grande partie dus à l'absence de politique européenne.

La voie de la régression européenne est ainsi ouverte.

Pompidou l'a prouvé récemment en repoussant officiellement aux calendes grecques le projet d'union politique de l'Europe (donc en retrait sur ses positions de l'an dernier), et en ne se fixant pour objectif encore lointain qu'une confédération, tandis que toute vocation politique est déniée aux institutions de la CEE (Messieurs les Espagnols, nous vous attendons).

Autrement dit, l'Europe n'existe pas et l'Europe, officiellement, ne doit pas exister. Aujourd'hui plus qu'il y a un an, l'Europe de Pompidou c'est l'Europe de la division, c'est l'Europe de Moscou et de Washington.

Fédéchoses

In memoriam :

Jerry BOURGEOIS

Jean-Francis BILLION

Nous avons appris récemment le décès à 84 ans de Guy Bourgeois, dit Jerry, ancien animateur des Féréralistes mondiaux, mais aussi l'un des fondateurs du CILAME (Conseil international de liaison pour une autorité mondiale de l'environnement) et d'autres associations à caractère mondialistes.[1]

Jerry a tenu à bout de bras la branche française du Mouvement fédéraliste mondial (*WFM*) durant des années. Tout en maintenant les relations aussi bien avec le Registre international des Citoyens du monde mais aussi avec Presse fédéraliste, l'UEF Rhône-Alpes et le MFM Rhône-Alpes que nous avions fondé (Didier Colmont, Jean-Luc Prevel, Michel Morin et moi) à l'époque des contacts renouvelés entre fédéralistes européens et mondiaux qui ont abouti à l'adhésion de la JEF Europe puis de l'UEF Europe au *WFM* dans les années 1990.

Ami proche de l'Abbé Pierre, de Guy et Renée Marchand, de René Vautrot (… et de tellement de militants dont les noms m'échappent), eux aussi « grands anciens » des combats fédéralistes de l'immédiat après-guerre et jusqu'à leur mort pour beaucoup d'entre eux ; enfin, de Francis Gérard Kumleben, Secrétaire général du Comité Français pour la Fédération Européenne (dès 1945 et son transfert à Paris après la Libération) puis du Comité International pour la Fédération Européenne créé à Paris au printemps 1945 (Altiero Spinelli, André Ferrat, Albert Camus…) et membre de la Commission nationale du Mouvement Fédéraliste Européen - France jusqu'à son décès dans les années 1970, après avoir mené la transformation du CIFE en Comité pour une Fédération Européenne et Mondiale à la fin des années 1940 après la fondation de l'UEF et du *World Movement for a World Federal Government* (*WMWFG*). Jerry était également toujours très proche de Stéphane Hessel qui avait partagé tous leurs combats.

Il y a quelques années Jerry avait organisé un remarquable Colloque mondialiste au Sénat avec Stéphane Hessel, Michel Rocard, message de l'Abbé Pierre… trop fatigué pour se déplacer mais toujours présent et dévoué à notre cause, dont nous avions rendu compte dans *Fédéchoses*.

Il y a 18 mois Jerry avait tenu à remettre à Didier, Jean-Luc et moi ses archives concernant les Fédéralistes mondiaux. Elles doivent être complétées par de nouveaux apports proposés par sa famille. Une fois

[1] Sur Jerry Bourgeois, et en particulier son rôle au CILAME, lire, « Jerry Bourgeois, l'âme du CILAME », dans *Citoyens du monde*, n° 3, 2° trimestre 2010, Paris, www.citoyensdumonde.net.

encore, ses archives comme celles de nos amis Henri Cartan ou Pierre Debest (animateur du MFE Poitoux Charente) plus particulièrement, transférées à Florence aux Archives des Communautés européennes, apportent de nombreux témoignages des échanges et intérêts croisés constants entre militants fédéralistes européens et mondiaux.

Robert MULLER (1923-2010)

René WADLOW

Représentant de l'Association des *World Citizens* à l'ONU - Genève

Robert Muller, ancien Secrétaire général assistant aux affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations unies et Président honoraire de l'association des Citoyens du monde, est décédé le 20 septembre 2010. Il a grandi dans une Alsace-Lorraine encore meurtrie par la première guerre mondiale. Il rejoint la Résistance française au cours de la seconde guerre mondiale et obtient ensuite un doctorat en droit et économie à l'Université de Strasbourg.

Déterminé à œuvrer pour la paix, il rejoint le Secrétariat de l'ONU en 1948 où il travaille sur des questions économiques et sociales. Pendant de nombreuses années, il est Secrétaire du Conseil économique et social des Nations unies. Son travail auprès de l'ECOSOC l'amène à coopérer étroitement avec les ONG, qu'il a toujours encouragées. Il est particulièrement préoccupé par une éducation qui préparerait les peuples à une citoyenneté active dans un monde interdépendant et il reçoit le Prix UNESCO de l'éducation pour la paix en 1989.

Après quarante années passées au service de l'ONU, il prend sa « retraite » et se consacre à l'Université pour la paix, au Costa Rica, institution qu'il a contribué à créer alors qu'il était encore fonctionnaire de l'ONU. Il vit alors une partie de l'année au Costa Rica, dans une petite ferme située près de l'Université pour la paix. Le reste du temps, il vit en Californie où il poursuit un intense travail d'écriture et de conférences.

J'ai eu le plaisir de connaître Robert Muller car il venait souvent à Genève en lien avec son action économique et sociale pour les Nations unies et avait, à l'époque, une maison en France près de Genève. Sa vision du monde a été beaucoup influencée par deux penseurs français qui ont également passé la plupart de leur vie hors de France : Pierre Teilhard de Chardin et Albert Schweitzer.

Robert Muller a participé activement aux efforts visant à promouvoir la réconciliation entre la France et l'Allemagne après la seconde guerre mondiale, un effort qui l'a conduit à une compréhension de l'importance du pardon comme il l'a exprimé dans son poème en prose "To Forgive" (« Pardonner »).

Hommage à Tommaso PADOA-SCHIOPPA

David SOLDINI

Ancien responsable des JE France et Vice-président de l'UEF France - Paris

Hommage publié initialement sur *Le Taurillon*

Trop peu connu en France, Tommaso Padoa-Schioppa est considéré comme le père de l'euro, la devise officielle de l'Union européenne. Directeur général pour l'Économie et les Affaires financières à la Commission européenne, il fut aussi ministre de l'Économie et des Finances du second gouvernement Prodi, président du comité directeur du FMI, membre du directoire de la Banque centrale européenne, et président du *think tank* « Notre Europe ». Padoa-Schioppa s'est éteint le 18 décemcembre 2010 à l'age de soixante-dix ans. *Le Taurillon* a voulu rendre hommage à ce grand acteur de la construction européenne.

Notre début de siècle est marqué par le triomphe apparent de l'inconstance politique, de la plasticité des idées, par le succès de ceux capables de changer d'opinion au rythme de Mme. Michu, de se plier, se courber, s'échiner jusqu'à se fondre en elle. La politique est devenue affaire superficielle et pour durer il faut l'être.

Tommaso Padoa Schioppa n'était pas de ceux-là. Pour autant, il n'était pas rigide, borné ou buté. Il était simplement constant et fidèle aux idées qu'il retenait justes. Un de ces hommes convaincu qu'un idéal politique sert à autre chose qu'à gagner une élection ou faire monter une côte de popularité ; convaincu que pour espérer voir l'humanité progresser il convient de faire autre chose que simplement se faire élire ; convaincu aussi que pour se forger ces idéaux nécessaires et durables l'homme politique doit faire preuve de raison et de tempérance, résister aux sirènes du populisme. En un mot, il était un homme rare.

Tommaso Padoa-Schioppa cultivait par dessus tout un idéal : le fédéralisme ou le rêve d'une Europe et d'un monde unis pour affronter le pire et construire le meilleur. Cultiver un idéal voulait dire pour lui œuvrer chaque jour pour le voir grandir, se développer, au risque d'affronter des géants et des molochs, même au risque d'échouer et de devoir douloureusement se relever après chaque défaite. Ces traits de caractère ont fait de lui un homme qui a changé le monde et qui continue par delà sa disparition physique à le changer encore et pour toujours.

Le lecteur français pourra être surpris d'un tel hommage à un homme si peu connu en France. Pourtant, Tommaso était véritablement un Hercule même s'il se plaisait à cultiver la discrétion. Si aujourd'hui nous vivons dans un continent apaisé, nous le devons à des hommes comme lui. Tommaso fut le Jean Monnet de l'euro, un architecte affable autant que tenace, un guide et un inspirateur pour une classe politique toujours plus tourmentée par ses démons électoralistes. Conscient de participer à la plus grande œuvre politique du vingtième siècle, il a consacré sa vie et toute son énergie à la construction européenne et peu importaient la gloire et les hommages. Peut être n'aurait il d'ailleurs pas aimé le mien. Qu'à cela ne tienne, il le mérite et bien plus encore.

Pour comprendre la grandeur d'une oeuvre telle que la vie de Tommaso, il convient de comprendre son rapport à la politique. Bien qu'il n'ait jamais fuit les responsabilités, y compris la lourde tâche de Ministre de l'économie italienne, Tommaso n'était pas un homme politique au sens moderne et presque vulgaire du terme.

Etait-il alors un technocrate ou un « *tecnico* » comme disent moins péjorativement les italiens ? Il n'est pas sûr que ce terme ait véritablement un sens en politique.

Padoa-Schioppa était avant tout un bâtisseur, un constructeur de démocratie, c'est à dire, comme il aimait à le rappeler, l'alliance du *Demos*, le peuple, et du gouvernement, le *Kratos*, le pouvoir.

Conscient que « le *hiatus* entre les besoin du *Demos* et l'action du *Kratos* constitue aujourd'hui un des dangers majeurs pour la survie de la démocratie comme forme de gouvernement fondée sur les principes de responsabilité, autonome et égalité », il opposait au retour triomphant du nationalisme populiste un sage réalisme fédéraliste.

Pour soigner la démocratie malade il faut « agir de manière simultanée sur les différents niveaux de pouvoir (municipal, régional, national, européen et mondial) ». Car, « pour la personne qui aspire à la liberté et à la responsable participation à vie de la *polis*, la démocratie en un seul pays est non seulement incomplète, elle est aussi précaire, constamment exposée au danger de mort. » Voilà la leçon de démocratie que nous laisse Tommaso, outre sa vie exemplaire consacrée aux autres, à la Cité.

Pour ma part, j'entends encore ses paroles résonner sur l'île de Ventotene, sa voix calme et posée qui faisait si merveilleusement écho aux voix qui, des décennies auparavant, en 1941, avaient contribué à faire naître le rêve d'une Europe unie se soulevant les cendres encore fumantes des destructions nationalistes. Il représentait à mes yeux la génération de la sagesse, qui avait contemplé l'horreur et avait su, patiemment, élaborer une pensée politique capable de transformer le prophétique et vain « plus jamais ça » en réalité. Il ne nous reste qu'à poursuivre son œuvre.

« S'il y aura ou non un jour une fédération européenne, il ne nous est pas donné de le savoir. Nous savons seulement que cela est souhaitable, que le futur est ouvert, que l'union politique de l'Europe est possible, que sa réalisation dépend aussi de nous et que sans elle notre démocratie restera inachevée. »

Grazie Tommaso.

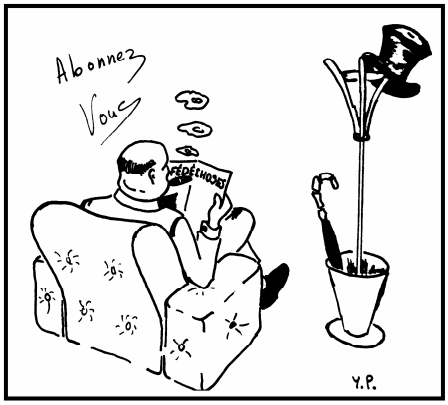

Dessin de Yves PAGES - 1975

Réflexion sur l'internationalisation

Tommaso PADOA-SCHIOPPA
Ancien membre du Directoire de la Banque centrale européenne et ancien Ministre italien de l'économie - Président de Notre Europe

Traduit de l'anglais par Joseph MONTCHAMP - Lyon

L'internationalisation est un processus que ma génération a vu progresser à un rythme accéléré et dont elle a recueilli les fruits qu'elle continue de recueillir mais qui, aujourd'hui, est source d'inquiétude pour la plupart des gens, alors que ses aspects troublants se développent chaque jour sous nos yeux. Ceux qui, enfants, ont connu les ruines de la guerre, trouvent une raison d'espérer et une source de sécurité, mais que peuvent bien penser ceux qui sont jeunes et n'ont pas de souvenirs de la guerre ?

Quelques mots d'abord sur le terme « nation ». Aujourd'hui « patrie », « nation », « Etat », sont des termes équivalents. Mais il ne faut pas oublier que cette équivalence-dans le langage et dans les institutions- est une réalisation récente ; elle vient de l'ère napoléonienne et de la culture du romantisme. Un de nos ancêtres d'il y a six ou sept générations, s'il s'éveillait du sommeil de la mort, appellerait internationalisation l'accroissement du commerce entre la Lombardie et le Piémont. La forme de l'Etat-nation, fondée sur l'idée que l'indépendance absolue est la garantie de la liberté et de la paix est apparue en Europe au 19° siècle et s'est répandue sur toute la planète pendant le siècle dernier, bien que cette idée n'ait pas tardé de s'avérer trompeuse et source de tragédies. Aujourd'hui on compte dans le monde environ deux cents Etats-nations presque tous attachés farouchement à l'illusion de la souveraineté illimitée. Il faut avoir présents à l'esprit trois principes concernant ce sujet de l'internationalisation : l'identité, la concurrence[2] et la politique.

L'identité est multiple

Premier principe : *l'identité de chaque individu est multiple*. Il n'y a pas d'incompatibilité entre être milanais, lombard, italien, européen et finalement citoyen du monde.
Au contraire, les appartenances multiples constituent l'individualité même de chacun de nous. Et cette notation a une signification très concrète. L'identité de chaque individu est ce mélange de qualités, inclinations, intérêts, croyances, défauts, fragilités, traits de tempérament, expériences vécues et les espérances qui en font une *personne*, c'est à dire une entité unique et irremplaçable. Et ce mélange est commun avec l'appartenance à de nombreuses communautés. Il n'y a pas un seul de ses composants qui définisse complètement l'expérience et la connaissance de nous mêmes, qui sont notre identité : il n'y en a pas un seul dans lequel nous pourrions nous identifier à un degré exclusif sans perdre-si l'on peut dire- notre moi essentiel.
Eh bien la reconnaissance de ce principe mettra en évidence le fait qu'appartenir à la communauté que nous appelons aujourd'hui *nationale* n'est pas en contradiction avec, ni ne diminue notre appartenance, à d'autres communautés, qu'elles soient plus étroites, centrées sur notre ville on notre région d'origine, ou plus larges comme sur une échelle continentale ou planétaire.
Parmi ces dernières la Communauté *européenne* est la plus présente dans notre vie quotidienne : il suffit de mentionner les nombreuses lois de Bruxelles qui prévalent sur nos lois nationales, l'euro, le projet Erasmus et les migrations à l'intérieur de l'Union. Mais nous avons un sentiment fort d'appartenir à la communauté *globale*, à laquelle nous sommes attachés par la poussée universelle de nos convictions morales et, nous sommes de plus en plus concernés par les menaces sur le climat et la biosphère qui ne peuvent être contrées qu'à l'échelle du monde.

Dans la richesse de nos appartenances multiples, nous sentir italiens peut et doit trouver une place appropriée. Je suis convaincu que parmi les plus sérieuses dont l'Italie ait souffert au cours de sa courte histoire de communauté organisée en Etat unitaire, il y a la difficulté de trouver la mesure convenable d'ambition nationale, c'est à dire de trouver à se placer à un point d'équilibre entre l'indifférence, et même la négation de tout sentiment d'appartenance nationale, et d'autre part un nationalisme exacerbé qui conduisit à la défaite et à l'humiliation. Accorder une importance correcte à ses liens avec la communauté nationale est, pour un jeune Italien, moins naturel que pour un jeune du même âge dans un autre pays.

Accepter la compétition[1]

Second principe : *nous devons accepter la compétition internationale*. Si je devais suggérer une interprétation de l'idée qu'implique le mot « internationalisation », je la formulerais ainsi : une intensification paisible des relations entre les pays. Ni confrontation armée, ni isolationnisme mutuel, mais au contraire, échange et compétition.
Aujourd'hui, l'intensification des relations entre les pays est, à un degré important, la conséquence du progrès économique et technique : les marchandises, les gens, la criminalité, le savoir faire, les images, se propagent sur une échelle planétaire, rapidement et à moindre coût. Les historiens ont retenu d'autres situations dans l'histoire humaine-qui, toute proportion gardée suivant les époques- ont été considérées comme « globalisation » et ils ont mis en lumière les différences avec l'ère actuelle. Ces époques ont été suivies par d'autres où le monde s'est re-fragmenté en communautés isolées.
Nous ignorons si le processus de globalisation actuel peut également être inversé. Il se pourrait que la technologie d'aujourd'hui ait simultanément *donné* à l'humanité les outils pour détruire la planète et *supprimé* ceux qui permettraient de retourner à une fragmentation en communautés isolées, comme cela se produisit après la chute de l'empire romain ou après la première guerre mondiale. Nous sommes amenés à cette remarque par la quasi impossibilité d'arrêter les vagues de migration et aussi par la facilité avec laquelle un jeune expert en *internet surfing* pourrait éviter les filtres que Google a accepté de mettre pour les utilisateurs chinois.
C'est la raison pour laquelle nous pouvons et devons nous demander à quelles conditions l'internationalisation qui est en cours peut se poursuivre sans susciter des conflits et des destructions. On ne peut ni rejeter ni arrêter l'internationalisation : nous devons la rendre, comme nous avons coutume de le dire, durable.
On souligne souvent que les relations internationales diffèrent de celles qui sont pratiquées à l'intérieur des frontières d'un Etat, ceci étant dû au fait que les premières peuvent être réglées par la force des armes. Avec raison, l'emploi des armes est associé à la haine, parce que celle-ci est à la fois la cause et la conséquence de la précédente. Un slogan populaire parmi les étudiants de ma génération était : « faites l'amour, pas la guerre ». Pouvons-nous nous laisser guider par ce slogan et dire que la condition pour rendre l'internationalisation durable, c'est la venue de l'amour global et universel ? A en juger d'après l'atmosphère de la plupart des assemblées de copropriétaires, je dirai que non. A mon avis, la double condition est différente : la compétition doit être acceptée mais elle doit être soumise à l'autorité d'un ordre politique supérieur.
L'impulsion à se dépasser, à faire mieux que les autres, est appelée agressivité par les psychiatres et par les économistes dynamisme[3]. Il nous faut croire que l'éradiquer de la nature humaine (c'est à dire pas d'un seul homme comme le Prince Myshkin ou Billy Budd, mais de tous les vivants) est impossible ; il est même raisonnable de croire que sa disparition n'est pas très souhaitable et que la chose morale à réaliser c'est de la contrôler et de la diriger vers l'accomplissement du bien, mais non de la supprimer.
Les relations entre les communautés humaines se déplacent entre les deux modèles extrêmes du conflit et de l'union. D'un côté le conflit, la guerre ouverte, l'absence de toute loi sauf la force : la force des armes, de la ruse, de l'argent, de l'intimidation. De l'autre côté, des institutions,

[2] On utilisera « compétition », « concurrence » étant plutôt un terme d'économie. (Ndt.).

[3] « Animal spirit » dans le texte. (Ndt.).

des buts, des instruments que l'on partage. La compétition, dans ses formes variées, est placée à un certain point dans la zone intermédiaire ; c'est un concours où le conflit armé est remplacé par une concurrence commerciale comme moyen d'établir la primauté d'un concurrent sur l'autre.
Le commerce n'est pas toujours tendre[4] comme Montesquieu l'a défini en l'opposant aux guerres déclenchées par la passion. Le commerce, avec la concurrence avec laquelle il se pratique généralement, peut souvent s'effectuer suivant des moyens brutaux, violents, implacables : en volant les inventions d'un adversaire, en l'expulsant du marché par des pratiques de *dumping*, par la corruption du gouvernement pour obtenir des commandes, en exerçant des pressions politiques pour soutenir des entreprises nationales. Les métaphores utilisées habituellement soulignent et éclairent comment la compétition peut être placée très près de la première de ces deux extrémités de la guerre ou de l'union : guerre des prix, invasion d'un marché, offensive commerciale, concurrence au couteau, et ainsi de suite.
Des mots aussi forts ne doivent pas surprendre, en particulier si nous considérons qu'ils s'appliquent, bien entendu, à la concurrence entre les pays. Le développement et la richesse dépendent du succès dans la compétition entre pays : et donc pour l'Italie, les périodes de développement notable de son niveau de vie ont toujours coïncidé avec une bonne tenue de ses comptes à l'étranger.

L'ordre économique implique un ordre politique

Troisième principe : *l'ordre économique implique un ordre politique*. La paix ne peut pas être établie en supprimant chez les individus et dans les communautés humaines, l'impulsion à exceller, à faire mieux que les autres, à gagner. Au contraire, elle doit être établie en créant une situation, un ordre, où ces impulsions continuent de s'exprimer, mais qu'elles soient sujettes à des règles ; des règles qui sont enracinées dans des principes éthiques (ne pas tuer, ne pas voler, ne pas faire de faux témoignages) et dont la reconnaissance a aussi une utilité pratique.
Cette situation, c'est la compétition. Quoi qu'il en soit, pour qu'elle ne dégénère pas en guerre, il faut des règles fortes ; et celles-ci ne peuvent être données que par la politique, par un pouvoir politique fort. En fait, établir des lois est une tâche qui appartient spécialement à la sphère politique, mais pas à la sphère du marché.
L'espace *européen*, c'est là que, pour la première fois dans l'histoire, la compétition internationale a pris vraiment une forme pacifique. La guerre entre les nations a été remplacée par une émulation, au prix du renoncement à certaines parts de la souveraineté nationale et de l'établissement d'un pouvoir supranational qui institue et assure la libre circulation des marchandises, des services, des capitaux et des hommes. La compétition, avec des règles acceptées est devenue un marché unique, un espace conceptuel juridique, économique et physique commun.
Dans l'arène *globale*, la question des règles et des lois, donc de la politique, est encore loin de trouver une solution satisfaisante. La globalisation est le grand changement qui bouscule nos vies, bien que nous ne puissions pas saisir pleinement sa nature et ses implications. Des interprétations extrêmes et opposées ont été mises en avant : celle de ses opposants, qui en font la cause ultime de tous les maux actuels, le terrain sur lequel la cupidité des capitalistes se déchaîne, ou bien celle de ses partisans qui la considèrent comme le merveilleux mécanisme qui, en libérant les forces du marché, répand universellement la richesse, la liberté, la démocratie et la tolérance.
D'après moi, les deux interprétations font en commun la même erreur : elles voient l'économie comme le seul socle de l'ordre social. Je crois, au contraire, que la globalisation présente un défi qui est essentiellement de nature politique, c'est à dire un défi concernant la difficulté de la gérer de manière pacifique avec des règles qui la feront évoluer à l'écart du modèle de la guerre et se diriger de plus en plus vers le modèle de la compétition pacifique. La recherche-théorique et pratique- d'instruments pour diriger et régulariser la globalisation est le défi fondamental qui affecte la destinée de chacun d'entre nous. Sans les institutions adéquates et les moyens que seule la coopération internationale peut fournir, la globalisation ne pourra pas être contrôlée ; et si elle ne peut pas être dirigée, nous en souffrirons et nous finirons par nous insurger contre elle. Et il est peu probable que la révolte ne prenne pas des formes répressives et violentes.
Quand on lit les noms des jeunes étudiants de cette université tombés pendant la première guerre mondiale, on ne peut s'empêcher de penser que leur enfance et leur adolescence se passèrent dans un monde de paix et de globalisation qui n'était pas très différent de celui d'aujourd'hui. L'illusion que ce monde allait continuer ainsi fut de courte durée. Ils réalisèrent bientôt qu'ils avaient pu en profiter mais n'avaient pas pu préparer les instruments et les institutions nécessaires pour le réglementer. Le passage de la compétition à la guerre fut très rapide.
Aussi difficile soit-il, le défi de l'internationalisation peut être gagné si nous sommes capables de l'affronter sur le plan *politique*, avec détermination et pleine clarté d'esprit.

[4] **« Soft » dans le texte. (Ndt.).**

Fédéchoses - Pour le fédéralisme

Pour le débat entre les fédéralistes en France, en Europe et dans le monde

- ***Fédéchoses*, revue créée au début des années 70, a toujours voulu être une revue de large débat fédéraliste ;**
- **toutes les organisations fédéralistes démocratiques, qu'elles privilégient le fédéralisme interne, le fédéralisme européen ou le fédéralisme mondial ont droit de cité dans *Fédéchoses* ; sans pour autant que la revue ne soit l'expression d'aucune d'entre elles ;**
- **inversement, aucune organisation fédéraliste ne peut être engagée par l'éditorial de *Fédéchoses* sauf le cas exceptionnel ou un texte de telle ou telle organisation serait repris en éditorial par *Fédéchoses*, avec l'accord de ses rédacteurs ;**
- **à l'exception de l'éditorial, les textes publiés n'engagent que leurs auteurs. La direction de *Fédéchoses* se réserve le droit de publier, ou non, les textes reçus directement ou par l'entremise de notre collaboration étroite avec d'autres revues fédéralistes et plus particulièrement ces dernières années *The Federalist Debate*, revue publiée sous le patronage commun de l'*U.E.F.*, de la *JEF* et du *WFM*-MFM international ou *Le Taurillon* magazine en ligne créé et animé animé par les Jeunes Européens - France ; les textes non publiés ne sont retournés que sur demande ;**
- ***Fédéchoses*, se sent libre de publier les positions publiques des organisations de la mouvance fédéraliste dans la mesure où elles correspondent à ses propres positions ou priorités politiques. Il en est de même pour les articles des revues, ou les sites, fédéralistes avec mention de la source et sous guise de réciprocité militante.**

Fédé-Lettres

Carol GREEN - Montréal - Canada

Merci beaucoup (pour *Fédéchoses*). Il semble que le fédéralisme soit bien vivant Et dynamique en Europe. C'est une excellente nouvelle. Le mot « fédéralisme » est ici perçu très négativement, au Québec, à cause du mouvement souverainiste toujours frémissant, ici très fort. Evidemment, notre actuel gouvernement « fédéral » minoritaire sous la direction de Harper, ne nous aide pas, avec trois partis d'opposition pas réellement efficaces. Le Bloc québecois, qui ne participe aux élections dans aucune autre province, occupe la plupart des sièges au Parlement du Québec. Tous les problèmes sont, évidemnent, « la faute des fédéralistes ». Nous devons d'une certaine manière « redéposer » le mot fédéralisme, ici, pour faire une réelle percée auprès des nombreux francophones, qui je n'en doute pas, partagent notre demande pour « la culture de la paix par rapport à la culture de la guerre » (en français dans le texte. Ndt).

Focus

Union européenne : Méthode intergouvernementale, communautaire, fédérale ?

Confédération ou Fédération européenne ?

Extraits d'une brochure à paraître à Presse fédéraliste de Michel MOUSKHELY

Avant-propos de Henri FRENAY

Fondateur du mouvement Combat,
ancien Ministre et ancien Président du Bureau exécutif de l'UEF

> ***Dialogue entre Confucius (Le Maître) et Tzee Loo.***
> ***Tzee Loo dit : « Le prince de Wei vous a attendu pour administrer avec vous le Gouvernement. Par quoi pensez-vous qu'il faille commencer ? »***
> ***Le Maître répondit : « Il est nécessaire de rectifier les termes. Si les termes ne sont pas corrects, le langage n'est pas en harmonie avec la vérité des choses. Si le langage n'est pas en harmonie avec la vérité des choses, on ne saurait régler les affaires avec succès. »***
>
> ***Analectes de Confucius. - Ch. III. - Livre XIII. - TZEE Loo.)***

Cette préface est écrite et cette plaquette sera publiée au lendemain d'une séance historique où l'Assemblée commune du Charbon et de l'Acier, répondant à l'invitation des six Ministres, acceptait, le 12 septembre 1952, la tâche constituante qui lui était proposée. L'Assemblée, aux termes mêmes de son mandat, doit, en s'inspirant de l'article 38 du traité de la Communauté européenne de défense (CED), rédiger un « projet d'organisation fédérale ou confédérale de l'Europe assurant la fusion des intérêts essentiels des Etats membres ».

Ainsi donc, c'est le problème Confédération ou Fédération qui se trouve de prime abord posé devant nos Constituants en même temps que devant l'opinion publique. Le livre de M. Mouskhely vient donc à point nommé pour éclairer une question d'une brûlante actualité que l'ignorance, la passion ou les manoeuvres peuvent dangereusement obscurcir.

En politique, ce qu'il faut craindre par-dessus tout, c'est la bataille des mots.

Les mots Confédération et Fédération recouvrent en fait des réalités politiques bien différentes, ce que le livre de M. Mouskhely met fort opportunément en lumière. Il suffit cependant de lire les revues françaises et étrangères ou même les débats à notre Assemblée nationale pour se convaincre que ces différences sont souvent ignorées. Faut-il s'en étonner ? Certes non. D'éminents juristes ont, sur ce sujet, et depuis cent ans ouvert entre eux de vives controverses publiées en d'innombrables volumes. Les auteurs allemands se sont particulièrement distingués dans l'analyse comparée du *Staatenbund* (confédératioon d'Etats, Ndt.) et du *Bundestaat*. (Etat fédéral, Ndt.) On ne peut dire, malgré ces débats, que l'opinion publique en ait été éclairée ; la lumière de ces discussions n'a guère été plus loin que le cercle des spécialistes du droit international ou constitutionnel. Comment en aurait-il été autrement puisque l'un des meilleurs exemples de Fédération : la Suisse, porte le nom de Confédération ?

C'est pourquoi il se trouve actuellement en Europe des hommes, des groupes et des partis qui souhaitent sincèrement l'instauration sur le continent d'un pouvoir supranational, auquel ils donnent par erreur l'épithète confédérale. On risque donc de voir s'ouvrir une polémique, puis se creuser un fossé, entre des mouvements qui souhaitent la même chose, mais l'appellent de noms différents.

Le danger serait mince et, pour tout dire, négligeable, si le mot « Confédération » n'était dans le même moment utilisé par des adversaires résolus de la Fédération européenne pour désigner l'objectif que, prétendument, ils se fixent. Les manoeuvres politiques, exploitant la confusion des termes, peuvent aboutir à la formation d'alliances où se trouveront réunis derrière le terme Confédération ceux qui veulent « faire l'Europe» et ceux qui s'y refusent. Notre longue expérience dans les organisations européennes nous permet d'affirmer que ce n'est point là une crainte hypothétique, mais bien un danger réel auquel tous les Européens sont ensemble exposés.

Maintenant que voici réunie l'Assemblée où va s'élaborer notre future Constitution, il est indispensable que soient bien mises en relief les différences, c'est-à-dire les avantages et les inconvénients du système fédéral et du système confédéral. Qui lira les ouvrages écrits à ce sujet ? Bien peu sans doute. Il fallait donc un résumé synthétique écrit en termes aussi simples que le sujet le permet, sans déformer cependant le sens profond du fédéralisme ou les bases juridiques sur lesquelles il repose. C'est là le but que s'est proposé M. Mouskhely. Nous pensons qu'il l'a largement atteint.

Ce n'est point le fait du hasard. Professeur de droit à l'Université de Strasbourg, l'auteur est un familier de ces problèmes qu'il a traités dans ses cours et dans plusieurs publications. En outre, il est un militant qui a uni dans un même effort la pensée et l'action. En contact avec les autres militants de l'Europe, et particulièrement avec la jeunesse, il savait mieux que quiconque le langage qu'il devait emprunter pour être mieux compris.

Sa brochure prêtera à la critique. Les spécialistes de ces problèmes la jugeront peut-être superficielle ou incomplète, cependant que l'homme de la rue se heurtera sans doute à des notions exprimées dans une forme si condensée qu'il aura du mal à en saisir la portée. C'est là l'inévitable rançon d'un tel travail qui se situe à mi-chemin entre la science et la vulgarisation.

Pour notre part, tout en reconnaissant la justesse de l'analyse de M. Mouskhely, nous aurions souhaité que les caractéristiques de la Fédération fussent plus brutalement encore mises en lumière. L'auteur pardonnera sans doute à son ami, militant comme lui, d'user de la fatuité qu'il lui a donnée par cette préface d'exprimer sommairement sa pensée. Selon nous est fédéral l'Etat dont les pouvoirs législatifs et exécutifs décident à une majorité simple ou qualifiée, dont le contrat ou pacte fédéral lie en fait les Etats membres de manière irrévocable, qui dispose de ses organes propres d'exécution dans les limites de sa compétence, et qui, dans ces limites, peut obliger directement les citoyens.

Enfin, nous demandons au lecteur, lorsqu'il sera parvenu à la dernière page de cette brochure, de ne pas oublier que, dans l'histoire, les Confédérations ont sombré toujours dans l'impuissance, la discorde ou la guerre. Puisse le travail du professeur Mouskhely avoir contribué, comme je l'espère, à montrer avec clarté la voie dans laquelle l'Europe qui naît doit maintenant s'engager.

www.pressefederaliste.eu

La technique du fédéralisme

Michel MOUSKHELY
Juriste. Université de Strasbourg. Ancien Président du mouvement Fédéralisme européen universitaire et ancien responsable du Congrès du Peuple européen et membre du CIFE
Extrait de *Confédération ou Fédération européenne ?*, éd. Campagne européenne de la jeunesse et UEF, Paris, 1952

Si le fédéralisme réussit la conciliation du général et du particulier, s'il réalise 1'« unité dans la diversité », s'il accomplit ce véritable miracle de tirer du jeu des oppositions qu'il respecte la source du bonheur et de la civilisation, c'est qu'il dispose d'une technique particulière conforme à son génie et respectueuse de ses exigences. Il fournit donc lui- même les moyens de sa propre réalisation et contient en soi ses principes d'organisation qui sont :

A. l'autonomie constitutionnelle des États membres,
B. la superposition des institutions gouvernementales,
C. la participation des États membres à la formation de la volonté de l'Union,
D. la répartition des compétences,
E. l'institution d'une Cour de Justice de caractère arbitral.

L'appareil technique du fédéralisme est aussi complexe et aussi souple que le principe lui-même. Examinons-le de plus près.

A. L'autonomie constitutionnelle des Etats membres

Le plus souvent, ce sont des communautés politiques indépendantes qui décident de se fédérer. Naturellement, en s'unissant, elles ne désirent pas renoncer à leur individualité et, pour cela, elles conservent leur organisation politique et se réservent le droit, de la modifier à leur guise. Dans toute association fédérative, les États membres possèdent ainsi l'autonomie constitutionnelle, c'est-à-dire le droit de se donner librement une constitution et celui de la modifier librement. Il s'agit là d'un droit qui n'appartient qu'aux collectivités membres d'une Fédération ; il est refusé à une collectivité administrative décentralisée et à une province autonome dont le statut constitutionnel est l'oeuvre de l'État dont elles font partie.

L'autonomie constitutionnelle implique l'autonomie tout court : chaque État membre a son propre pouvoir législatif, exécutif et judiciaire. Aucune différence essentielle ne sépare l'organisation des États membres d'une Fédération de celle d'un État unitaire indépendant. La preuve en est que si d'aventure le lien fédéral venait, à se briser, les États membres pourraient reprendre leur vie indépendante sans être obligés de se donner une nouvelle organisation politique. On ne saurait en dire autant d'une commune ou d'une province autonome.

L'autonomie constitutionnelle implique aussi le droit de décider en dernier ressort. Dans les limites de la constitution fédérale, les gouvernements des collectivités membres prennent des décisions définitives et souveraines. Sans doute, leurs décisions restent-elles soumises à un contrôle, mais il s'agit d'un contrôle de légalité, en particulier par rapport à la constitution fédérale, jamais d'un contrôle d'opportunité. Le même contrôle s'exerce sur les décisions de l'autorité fédérale ; il est inséparable de tout système fédératif.

Bien évidemment, l'autonomie constitutionnelle n'est pas absolue. Si elle l'était, il n'y aurait pas de fédéralisme. Le fédéralisme, ne l'oublions pas, est la conciliation des contraires. Aussi, l'union impose-t-elle quelques limitations à la liberté constitutionnelle de ses membres. En règle générale, la constitution fédérale contient des prescriptions obligatoires pour les constitutions particulières. Elle leur impose un minimum de principes politiques communs sans l'acceptation desquels aucune fédération ne pourrait subsister. Il en résulte la possibilité pour celle-ci, en révisant sa propre constitution, d'obliger les membres à modifier la leur. En compensation de ce modeste sacrifice, la Fédération protège et garantit le régime politique de ses membres. Ainsi, l'autonomie constitutionnelle, encore que réduite dans son étendue, se trouve en définitive consolidée et renforcée.

B. La superposition des institutions gouvernementales

L'union, qui respecte l'individualité de ses membres, suppose nécessairement l'existence d'une double organisation gouvernementale : *les institutions gouvernementales fédérales se superposent aux institutions gouvernementales nationales.*

Sans doute, la superposition des institutions gouvernementales ne se rencontre pas seulement dans une union fédérale. D'autres systèmes internationaux comme la vassalité, le protectorat et la tutelle internationale -pour ne citer que les plus importants- la connaissent également. Mais, dans le système fédératif, elle accuse des traits particuliers, profondément différents de ceux qu'on trouve ailleurs.

Ici, on institue un corps nouveau de gouvernants et d'agents, spécial à la Fédération et affecté exclusivement au gouvernement et à l'administration de celle-ci. Le gouvernement fédéral reste distinct des gouvernements nationaux, aussi bien dans sa structure organique que dans sa compétence matérielle. Là, ce sont au contraire les gouvernants des États intéressés -l'Etat suzerain, protecteur ou tuteur- qui gouvernent et administrent les communautés protégées ou associées, et la communauté mixte. Ils cumulent ainsi dans leur personne la qualité des gouvernants nationaux et celle des gouvernants de l'union.

La structure gouvernementale de l'union fédérative ne fait que traduire l'esprit d'égalité et de collaboration qui est à la base de toute Fédération. Elle le fait d'autant mieux que les États membres participent étroitement à la constitution de certains organes du gouvernement fédéral. La participation est si importante que ni la formation, ni le fonctionnement de l'autorité fédérale ne sont concevables sans l'existence autonome et séparée des États membres. Lorsque le lien fédéral est faible, l'organisation commune se réduit généralement à une assemblée commune, composée de représentants directs de ceux-ci. Lorsque, au contraire, il se renforce, elle se développe, se perfectionne et se rapproche de plus en plus de celle d'un État unitaire, sans perdre pour autant ses caractères originaux.

C. La participation des Etats membres à la formation de la volonté de l'Union

Elle s'en différencie principalement par la participation des Etats membres à l'aménagement et à l'exercice du pouvoir fédéral. La loi de participation constitue, nous dit Georges Scelle, « le trait capital du fédéralisme : c'est par lui qu'il est un droit de collaboration et non de subordination ».[5] En quoi consiste cette participation ? Comment se réalise-t-elle ?

Le pacte fédéral étant leur oeuvre, les États membres se réservent le droit de collaborer directement à sa révision. Ils entendent qu'aucune modification ne puisse lui être apportée sans l'approbation de tous, ou au moins d'un grand nombre d'entre eux. On comprend fort bien les raisons de cette exigence : le pacte fédéral reconnaît leur qualité d'État autonome, il leur octroie la liberté constitutionnelle, leur attribue des pouvoirs en dernier ressort ; il constitue par là la suprême garantie de leur existence. Si sa révision pouvait se faire en dehors d'eux, non seulement leurs pouvoirs pourraient être diminués, c'est leur indépendance même qui serait menacée.

Mais cette garantie ne leur suffit pas. Pour renforcer leur position, ils s'attribuent encore le droit de collaborer à la constitution et au fonctionnement des organes communs. Suivant la force du lien fédéral, l'organisation commune sera plus ou moins tributaire des États membres : tantôt elle ne comprendra que des représentants directs de ceux-ci, c'est le cas de l'ONU, par exemple ; tantôt, au contraire, comme dans l'État fédéral, les États ne seront représentés que dans certains organes. Mais de toutes façons, et quelle que soit la force de l'Union, ils auront leurs représentants dans l'organisation fédérale. La volonté de celle-ci sera donc faite, en tout ou en partie, de la volonté des États membres. La participation à la formation de la volonté de l'Union., expression métaphorique sans doute, marque pourtant cette réalité incontestable, qu'à la source de la volonté propre des organes fédéraux on trouve toujours l'apport plus ou moins important des volontés

[5] **G. Scelle, *op. cit.*, t. I, p. 198.**

individuelles des membres.

D. La répartition des compétences

Tout système fédératif, par le fait même qu'il admet l'existence des institutions politiques superposées, commande impérieusement la distribution des pouvoirs entre l'Union et ses membres. Assurément, la répartition des compétences est un procédé général de gouvernement et d'administration, commun à toutes les sociétés politiques. Elle joue cependant dans une société fédérative un rôle particulièrement important et se fait suivant une méthode originale. Il est donc permis d'y voir un trait caractéristique du fédéralisme.
Les procédés techniques de la répartition, dont se sert le régime fédératif, sont d'une grande variété et souplesse.
A la base, on trouve la distinction capitale entre la compétence de principe et la compétence d'attribution. La première appartient aux Etats membres, la seconde à l'autorité fédérale. Autrement dit, l'Union dispose seulement des pouvoirs qui lui ont été expressément et nommément reconnus par le pacte fédéral ; tous les autres pouvoirs rentrent par conséquent dans la compétence des Etats membres. Pareille répartition tout à l'avantage des Etats, s'explique par leur répugnance à renoncer à leurs prérogatives. Forcés de s'unir et de se soumettre à une autorité commune, du moins n'accorderont-ils à celle-ci que des pouvoirs limitativement énumérés, juste ce qu'il faut pour réaliser le but de l'Union.
Il s'ensuit qu'en raison de son caractère exceptionnel, la compétence de l'autorité fédérale ne pourra pas aller au-delà des limites fixées par la constitution. Au contraire, les Etats étant investis d'une compétence de principe, leur pouvoir s'étendra à tous les objets, qui n'ont pas été formellement attribués à l'Union. En cas de doute, la compétence des Etats l'emportera sur celle de la Fédération.
Cette solution parait très avantageuse pour l'autonomie des Etats membres. Il ne convient pas cependant d'en exagérer l'importance. Tout dépend de la façon dont sont libellés les titres de compétence de l'autorité fédérale : une définition large permettra toujours à la Fédération d'amplifier ses pouvoirs constitutionnels. Elle le fera d'autant plus facilement que le développement et le renforcement du lien d'association exigeront des mesures communes et justifieront son intervention.
En plus de cette réglementation de principe et pour la compléter, on y ajoute le procédé de la compétence exclusive. La compétence exclusive s'oppose à la compétence concurrente. Lorsqu'une compétence est attribuée à titre exclusif, la matière qui en relève ne pourra être réglementée que par le titulaire de cette compétence. La compétence est-elle concurrente, elle appartiendra simultanément à l'Union et à ses membres ; il faudra seulement régler le conflit possible entre la législation fédérale et la législation nationale ; suivant la puissance du lien fédéral, la priorité sera reconnue tantôt à l'une, tantôt à l'autre.
Il arrive également que le pacte fédéral se borne à attribuer à la Fédération le pouvoir de poser les principes généraux de la nouvelle législation et réserve aux Etats membres le soin de prendre toutes les mesures complémentaires nécessaires à leur mise en oeuvre. Il se posera alors une question délicate d'interprétation : les mesures complémentaires cadrent-elles avec les principes qui leur servent de base ? S'agit-il vraiment des mesures complémentaires ?

Enfin, malgré leur compétence de principe, les États prennent soin parfois de se réserver formellement certains pouvoirs déterminés. Ce sont généralement ceux auxquels ils tiennent tout particulièrement et dont ils ne veulent à aucun prix être dépossédés. Même une révision de la constitution fédérale ne pourrait les en dépouiller sans leur consentement.

E. L'existence d'une juridiction de caractère arbitral

La diversité et la complexité des procédés de répartition des pouvoirs, l'existence de deux ordres de gouvernants, les interférences et les frictions inhérentes à tout système fédératif, susciteront inévitablement des conflits qui, s'ils ne trouvaient aucune solution pacifique, risqueraient à la longue de mettre en danger l'existence même de l'Union. Un mode de règlement pacifique des différends est d'autant plus nécessaire que le pacte fédéral interdit rigoureusement tout recours à la force à l'intérieur de la Fédération. Aussi ne manque-t-il jamais d'établir une procédure judiciaire et un organisme spécial chargé de la conduire. Tout système fédératif postule l'organisation d'une juridiction indépendante.
La nature de la juridiction fédérale dépend du degré de cohésion de la société fédérative.
La cohésion est-elle faible, les forces centrifuges encore trop puissantes et le particularisme encore très vivace ? L'Union se contentera d'un système de règlement emprunté à la société internationale. Le pacte fédéral se contentera d'imposer aux Etats membres le recours à la conciliation, plus souvent à l'arbitrage, leur laissera le soin de constituer le tribunal ou les obligera à porter leurs différends devant l'autorité fédérale.
Dans une association fédérative plus développée, le pacte instituera lui-même l'organe judiciaire. Ce sera la Cour suprême fédérale, composée de juges professionnels à la nomination desquels les Etats participeront avec le gouvernement fédéral. Le caractère arbitral déjà sensible dans la composition de la Cour, se marquera également dans la compétence qui lui sera reconnue. La Cour aura à juger tous les conflits qui pourraient survenir dans la Fédération, tant dans les rapports des Etats membres entre eux, que dans leurs rapports avec l'autorité fédérale. Elle les réglera par application des dispositions du pacte fédéral dont elle deviendra l'interprète en même temps que la gardienne.
C'est elle qui assurera cette suprématie de la règle de droit, ici du pacte constitutionnel, qui est, nous l'avons vu, l'essence du fédéralisme.
Son rôle est même plus important. Il lui incombera de suivre pas à pas les incessants changements qui se produiront dans les conditions politiques, économiques et sociales, afin d'apporter à la constitution les modifications nécessaires. Dans ce travail délicat d'adaptation et de transformation elle devra surtout s'efforcer de rétablir, par une judicieuse harmonisation de divers intérêts en présence, l'équilibre fédéral indispensable au maintien de l'Union. En vérité, on ne saurait exagérer l'importance de la fonction que la juridiction fédérale est appelée à remplir dans une Fédération,
Tels sont les divers rouages du mécanisme que le fédéralisme emploie dans la poursuite de ces fins. Il se modèle parfaitement sur les caractères les plus essentiels du principe fédératif et c'est l'un de ses aspects les plus remarquables.
Avant tout, il en respecte l'esprit et la dialectique. L'existence et le balancement des termes contraires se traduisent dans la théorie juridique par l'ordre et l'autorité de la collectivité globale d'une part, le droit de décision en dernier ressort des Etats membres de l'autre. L'idée d'équilibre s'exprime dans la répartition des pouvoirs et de même que les éléments de l'équilibre sont soumis à des fluctuations constantes, de même le volume des pouvoirs appartenant aux gouvernants fédéraux et aux gouvernants locaux varie sans cesse avec les changements qui se produisent dans la solidarité fédérale. Il lui emprunte enfin la souplesse et la complexité. La souplesse lui permet de s'appliquer à toutes les réalisations positives du fédéralisme, aux plus rudimentaires comme aux plus parfaites, la complexité d'autre part lui permet de rendre compte de l'extrême variété des institutions fédéralistes.

Faites comme eux, DIFFUSEZ NOUS !

Fonctionnalisme et fédéralisme dans l'unification européenne

Alfonso IOZZO
Vice-Président honoraire de l'UEF - Turin
Article publié en commun avec *The Federalist Debate* - Turin

Traduit de l'italien par Jean-Luc PREVEL - Lyon

Dans la nouvelle phase de la politique mondiale qui a commencé après la crise du système unilatéral, dominé par les Etats- Unis, l'Europe doit faire face à deux défis difficiles :

1. repositionner l'économie européenne dans le nouvel ordre économique qui émergera après les grands bouleversements causés par la crise économique et financière ;
2. se positionner dans le nouveau système de sécurité marqué par une transition difficile vers un ordre multipolaire que l'on espère coopératif.

Cette étape coïncide avec l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne. Il y a trois domaines prioritaires dans lesquels la capacité du *leadership* européen à apporter les bonnes réponses aura à faire ses preuves pour que l'Europe ne soit pas marginalisée dans l'arène internationale ; toutefois, la communauté internationale ne réussira pas à réaliser une organisation stable et prospère sans la contribution de l'Europe.

La réponse économique

L'Europe doit atteindre deux objectifs pour sortir de ses difficultés actuelles :

- réaliser le projet d'une économie soutenable, à la fois dans les domaines environnemental et social, à travers des actions concernant l'offre ;
- relancer sa capacité de production dans les secteurs traditionnels à travers l'innovation et en stimulant la demande.

Pour financer le projet d'une économie soutenable, la réalisation du plan élaboré par Delors est cruciale. Le plan envisageait l'émission d'obligations pour soutenir, d'une part, la recherche dans les domaines de l'énergie et de l'environnement et d'autre part, la réalisation des infrastructures physiques et technologiques nécessaires.
Le budget de l'Union doit être orienté vers les investissements et il est donc logique qu'il y ait une part en crédit de capital -comme cela a été expressément prévu pour la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) et l'Euratom- avec l'émission d'obligations en partie couvertes par la capacité d'auto-financement des infrastructures réalisées et en partie par une « taxe écologique », pour ce qui concerne la recherche. Si une forte volonté politique se manifeste, le Traité de Lisbonne offre un cadre institutionnel suffisant pour réaliser, au moins dans un premier temps, une telle politique visant à produire des biens publics européens.
Pour soutenir la production plus traditionnelle, il est nécessaire d'agir en développant la recherche et l'innovation et en soutenant la demande, tout en prenant en considération le fait que l'Europe, comme toutes les autres régions avancées, doit renforcer sa capacité d'épargne. Cette situation est dans notre cas aggravée par le vieillissement de la population, seulement en partie atténué par l'immigration, compte tenu de la densité de population présente sur le vieux continent.
Le processus de l'intégration européenne a permis, dans le passé, d'apporter des réponses originales au problème *keynésien* d'ajustement de la demande à la capacité de production à travers l'élargissement du marché aux régions sous-développées voisines, entraînées petit à petit dans le développement à travers l'élargissement. D'une certaine manière, cela reproduisait l'idée de Ford selon laquelle un cycle de développement se produirait si on donnait un pouvoir d'achat aux classes marginalisées, comme celle des ouvriers d'usine.
Dans les années soixante, le premier cas a été illustré par l'Italie, suivie dans les années quatre-vingt par l'Espagne et dernièrement en 2.000 par les pays d'Europe centrale, en premier par la Pologne. S'il n'est plus possible d'utiliser l'élargissement dans ce but, il est cependant faisable d'obtenir des résultats similaires avec l'association de nouveaux pays.
Le cas le plus pertinent est représenté par la Russie et les autres républiques ex-soviétiques, en particulier l'Ukraine et le Kazakhstan. L'*Espace économique européen* imaginé autrefois par la Grande-Bretagne et les autres pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE) est le modèle d'architecture institutionnelle qui pourrait permettre de réaliser l'intégration de l'économie russe dans le marché intérieur européen et en outre de stabiliser les approvisionnements d'énergie dont l'Europe a besoin, par un accord entre la Communauté des Etats indépendants (CEI) et l'Union européenne (UE). Cela permettrait d'introduire en Russie les règles du marché intérieur européen (comme c'est le cas en Norvège) tout en respectant les règles économiques de la zone de la CEI, avec la garantie d'une Cour commune.
Le second cas concerne l'Union pour la Méditerranée où, avec une intégration du marché, une coopération est essentielle dans le domaine des nouvelles énergies entre les deux rives de la mer Méditerranée, conformément aux projets élaborés par l'industrie allemande qui requièrent cependant la création d'une sorte de CECA co-gérée par l'Europe et les pays de l'autre rive.
Les deux projets comportent des aspects sécuritaires pertinents et ne sont réalisables que si l'Europe progresse aussi dans ce domaine.

La question monétaire

Sans un cadre monétaire stable, il aurait été impossible, à moyen terme de maintenir le Marché commun européen ; d'où la décision - inconcevable et impossible pour beaucoup- de créer l'euro.
La même chose est valable au niveau mondial : sans une solution adéquate au désordre monétaire causé par l'impossibilité pour le dollar de continuer à maintenir son rôle de monnaie de réserve, le développement du commerce mondial est en danger et peut conduire à une spirale négative d'inflation et de protectionnisme, en donnant à la crise économique une issue désastreuse, comme cela s'est produit au siècle dernier entre les deux guerres mondiales.
L'Europe a un intérêt primordial à réaliser un système monétaire international stable, car son économie est la plus dépendante du commerce international. En outre, l'Europe ne peut pas accepter que d'autres Etats (les Etats-Unis et la Chine) mènent des politiques monétaires qui fassent reposer le coût de l'ajustement sur le taux de change de l'euro. Un accord au niveau mondial tel que le Système monétaire européen (1979), avec l'identification d'un ancrage comme le panier de l'Unité de compte européenne (*ECU*), constitue la revendication que l'Europe doit mettre en avant dans les cercles monétaires internationaux, en profitant de ce que le Gouverneur de la Banque populaire de Chine, Zhou Xiaochuan, a évoqué l'utilisation dans ce but d'un système révisé de Droits de tirages spéciaux.
L 'Europe doit donc unifier sa présence au Fonds monétaire international (FMI), au moins pour les pays de l'euro-zone, et négocier un nouveau Bretton Woods. Le Traité de Lisbonne offre toutes les procédures nécessaires pour obtenir une représentation unique pour parler d'une seule voix, comme cela se passe déjà à l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

L'Euro-groupe

Le Traité de Lisbonne, avec ses dispositions concernant les « coopérations renforcées » offre aux pays de la zone euro la possibilité légale de prendre entre eux, sans utiliser les structures institutionnelles de l'Union, toutes les initiatives nécessaires pour avoir un « gouvernement économique européen », pas seulement dans le domaine monétaire mais aussi pour l'émission d'obligations de l'Union par des agences fédérales spécialisées auxquelles devraient être attribués des droits de taxes spéciales, essentiellement dans les domaines de l'énergie et de l'environnement, comme ce fut le cas pour la CECA.
Il s'agit d'une possibilité qui revêt une signification politique particulière parce qu'elle dépend uniquement des pays les plus ouverts à une perspective fédéraliste, qui sont donc en position d'isoler les résistances des pays plus nationalistes.

La sécurité

Le Traité de Lisbonne établit dans le domaine de la sécurité et de la défense un système similaire à celui qui a été envisagé par le Système monétaire européen (SME) dans le domaine monétaire.
Des corps consultatifs sont créés (à l'époque le Comité des Gouverneurs, aujourd'hui le Conseil des Ministres des Affaires étrangères présidé par le Haut Représentant, assisté par un embryon de Service diplomatique européen), mais il existe une absence de pouvoir d'intervention. Les réserves de change restaient à l'époque, avec les accords du SME, sous le contrôle des banques centrales nationales et c'est seulement avec le Traité de Maastricht que la Banque centrale européenne (BCE) acquit le droit de les utiliser même si elles restent nominalement déposées pour la plus grande part dans les banques centrales nationales. Les pouvoirs d'intervention restent encore dans les mains des gouvernements nationaux, entravant ainsi la possibilité réelle pour l'UE d'être écoutée au niveau international.
Dans le cadre du SME, il y avait cependant un point sur lequel la souveraineté nationale était, au moins partiellement, limitée, concernant les pays participant à l'accord sur les taux de change (le « serpent monétaire ») dans le cadre duquel aucun pays n'était autorisé à dévaluer sa monnaie sans l'accord des autres pays participants : de 1981 jusqu'à l'institution de la BCE en 1999, le taux de change entre le mark allemand et le franc français resta stable, surmontant toujours les violentes crises monétaires. Ce fut possible grâce à la décision prise à Maastricht d'aller vers la monnaie commune. Sans cette perspective, le SME aurait fondu comme neige au soleil.
Dans le Traité de Lisbonne, l'équivalent de l'accord sur les taux de change est, dans le domaine de la sécurité, la « coopération structurée » dans le domaine militaire. Sans un démarrage de coopération structurée, les perspectives de politique extérieure et de sécurité commune adoptées à Lisbonne sont vouées à tout simplement ne pas exister, plutôt qu'à échouer d'une manière retentissante.
Si un groupe d'Etats, politiquement significatif, décide d'aller de l'avant et de réaliser les dispositions du Traité, une phase difficile et orageuse des relations internationales commencera, mais si, comme dans le cas du mark et du franc, l'accord entre l'Allemagne et la France tient bon, une possibilité sera créée, face à la pression des problèmes de sécurité au niveau mondial et à l'inadéquation du Traité de Lisbonne, de voir une alternative émerger, comme cela s'est passé à Maastricht, pour aller d'une politique extérieure et de sécurité commune vers une politique « unique », au moins pour un groupe d'Etats.
Dans ce contexte, les conditions institutionnelles nécessaires pour gérer un tel pouvoir unifié seront définies, en prenant cependant en considération qu'elles ne pourraient pas se passer des garanties d'un contrôle démocratique (comme cela s'est passé avec le projet de Communauté européenne de défense [CED] en 1950) et donc de décisions d'une nature constitutionnelle.

Ce qu'il faut faire

Le premier pas, pour éviter la marginalisation finale de l'Europe par rapport à la construction d'un nouvel ordre mondial, consiste donc dans l'activation de « coopérations structurées ». L'initiative, contrairement à ce qui est applicable au secteur économique et monétaire, où la responsabilité repose entre les mains des institutions européennes (Conseil, Commission, Parlement), repose entre les mains des Etats membres et en particulier de la France et de l'Allemagne : en d'autres termes, il faut reprendre le projet que la France, l'Allemagne, et le Luxembourg lancèrent à la veille de la guerre en Irak, en tant qu'alternative à l'alignement sur les positions de Bush et de Blair, qui s'avérèrent être un échec.
La décision de mettre en place une « coopération renforcée » doit cependant envisager un premier élément de transfert de souveraineté (comme cela avait été envisagé dans l'accord du SME sur les taux de change) qui ne peut consister qu'à partager, au moins entre les pays participants, le siège permanent au Conseil de sécurité de l'ONU, attribué à la France à la fin de la seconde guerre mondiale, en tant que pays vainqueur.
De même que l'Allemagne a dû sacrifier sa propre monnaie à l'égard de la réalisation de l'euro, de la même manière, la France doit offrir à l'Allemagne de clore finalement l'héritage de la seconde guerre mondiale et partager son siège à l'ONU comme cela a été judicieusement suggéré par le nouveau gouvernement allemand comme alternative à leur position nationaliste consistant à réclamer un siège permanent pour eux.
Si l'UE s'avère capable de faire les pas nécessaires et faisables dans les domaines économique et monétaire, la confiance des citoyens à l'égard du projet d'unification européenne reviendra comme cela s'est déjà produit après les différentes crises qui ont marqué le long cheminement de Ventotene à nos jours.
L'engagement pour une Politique extérieure et de sécurité européenne ne sera probablement pas pris en dehors d'une période de crise, mais, si les citoyens européens regagnent confiance dans l'Europe, il sera possible, en partant de l'accord entre les Etats qui réaliseront une coopération renforcée, d'aller de l'avant en faisant un pas décisif vers une souveraineté commune en donnant aussi à l'Europe « l'épée » après la « bourse ».

Monnet et Spinelli

L'unification européenne a commencé grâce à la capacité de Jean Monnet -avec sa proposition de la CECA en 1950- de saisir le moment où un transfert de souveraineté des Etats nationaux à l'Europe était possible et grâce aux combats d'Altiero Spinelli qui fut capable d'exploiter le projet de Communauté européenne de défense pour mandater l'Assemblée *ad-hoc* et lancer la Communauté politique européenne, rejetée par la suite par le Parlement français en 1954.
Mario Albertini qui dirigea le Mouvement fédéraliste européen (italien) après Spinelli sut unifier la capacité de soutien des initiatives pro-européennes ; avec sa Campagne pour l'élection directe du Parlement européen il permit à Spinelli de revenir dans l'action et de reprendre le combat avec le projet de Traité pour l'Union européenne, voté par le Parlement nouvellement élu en 1984 ; et avec la bataille pour la monnaie européenne il permit à Robert Triffin de continuer l'action de Monnet qui aboutit au Traité de Maastricht en 1991 et à l'entrée en vigueur de l'euro en 1999.
La route a été longue mais nous en sommes à la dernière longueur : comme chacun sait, le dernier mètre à parcourir est le plus difficile.

Budget européen 2011 : nous avons perdu face aux Etats

Fabien CAZENAVE
Ancien Directeur du Taurillon et responsable des Jeunes Européens – France - Paris - Article publié initialement sur Le Taurillon

Le budget 2011 a été voté au Parlement européen qui a accepté toutes les volontés des Etats qui voulaient un budget limité. Non seulement les Etats ont réussi à retarder le débat sur les ressources propres pour l'Union européenne (UE)… mais en plus, ils veulent désormais geler le budget de l'UE. Nous avons perdu sur toute la ligne.
Le Parlement européen a adopté lors de la session plénière le budget 2011 de l'UE mercredi 15 novembre 2010. Il y aura une hausse des dépenses de 2,91 % ce qui porte le budget à 126,5 milliards d'euros. Cela reste très inférieur à ce réclamaient les eurodéputés (5,9 %). Cela respectait les limites globales fixées par le Conseil. En effet, il y a eu une bataille politique ces dernières semaines entre le Parlement et le Conseil : les élus demandaient un droit de regard sur les ressources propres à venir de l'UE et posaient la question de l'intérêt d'un impôt européen.
Les Etats ont argué de la crise économique frappant le continent pour limiter la hausse du budget européen auquel ils participent. Or avec le Traité de Lisbonne, l'UE a obtenu des nouvelles prérogatives qui augmentent mécaniquement ses besoins budgétaires. C'est le Royaume-uni de David Cameron qui a mené la charge des Etats ne voulant ni d'une hausse conséquente du budget européen ni entendre parler de ressources propres pour l'UE.

Un Parlement avec un genou à terre

L'adoption du budget par le Parlement européen à une large majorité (508 voix contre 141) n'a pas caché l'amertume des députés. « On a gonflé la poitrine et puis on a eu peur de vaincre et on a tout arrêté » a déclaré Daniel Cohn-Bendit des Verts. Le député écologiste a résumé avec son sens de la formule habituel la bataille perdue par l'institution qui représente les citoyens au sein des institutions européennes.
D'autres positivent, tel Alain Lamassoure : « dans les contraintes exceptionnelles de cette année, l'accord intervenu sur le projet de budget 2011 est le meilleur compromis possible ». Ce n'est pas un mauvais argument dans l'hypothèse d'une recherche de compromis avec le Conseil. Mais cela révèle surtout l'impuissance des partis européens à exister face aux chefs d'Etats et de gouvernements. Les souverainistes devraient être contents : l'Europe des nations a gagné.
Le Parlement européen n'a pas été aidé par la Commission européenne. Certains commissaires européens ont bien essayé de lancer l'idée d'un impôt européen.
Cela a eu le grand mérite de proposer une autre voie pour financer le budget européen face à des Etats qui ont à gérer sur le plan national une crise économique. Pourtant, les besoins européens pour la relance de l'économie sont prégnants. Et cinq Etats ont décidé d'aller plus loin dans la victoire de leur intérêt national sur l'intérêt européen.

Vers un gel du budget européen ?

Les dirigeants de cinq pays européens (France, Allemagne, Royaume-uni, Pays-Bas et Finlande) ont écrit une lettre à José Manuel Barroso, Président de la Commission européenne, pour demander d'imposer un gel du budget de l'UE pendant la durée du prochain cadre financier pluriannuel (2014-2020), selon une lettre datée du samedi 18 décembre. Concrètement, ils demandent que les crédits d'engagement ne devraient pas excéder leur niveau de 2013 corrigé d'un taux de croissance inférieur à celui de l'inflation pendant la durée du prochain cadre financier pluriannuel.
Encore une fois, l'argument économique est présenté : « l'enjeu des prochaines années ne sera pas pour l'UE de dépenser plus mais de mieux dépenser. Une meilleure efficacité de la dépense européenne, un suivi précis des dépenses engagées, la recherche d'un effet de levier économique et la simplification du cadre financier permettront de répondre à cette exigence », explique le communiqué.
Les cinq dirigeants nationaux ont donc décidé de pousser encore plus loin leur avantage sur le Parlement européen et la Commission.

Deux visions de l'Europe, mais des combattants d'un seul côté

Il est à espérer que les tenants d'un impôt européen comprennent la leçon. Ils ont perdu et ont fait perdre leur camp pour plusieurs mois. Désormais, comment allons-nous pouvoir nous opposer au Conseil qui a imposé comme grille de lecture l'austérité pour bien gérer l'Europe ?
Car il ne faut pas voir dans l'argument des Sarkozy, Merkel et Cameron une preuve d'un rejet du projet européen. C'est une vision combative de la construction européenne : « nous voulons que l'Europe ne concerne les pays nationaux que quand ils le décident ». Pour un Sarkozy ou une Merkel, c'est une manière de s'assurer que lorsque la France et l'Allemagne avancent et font des propositions, l'Europe bouge. Pas sûr que dans cette optique, Cameron soit un très bon allié…

L'autre vision de la construction européenne est celle qui met les citoyens au coeur du processus, c'est l'Europe fédérale. Mais pour ce faire, nous avons besoin d'une Commission européenne qui agisse comme un réel gouvernement de l'Europe responsable devant les représentants des citoyens, le Parlement européen. Mais pour le moment, ce dernier a baissé pavillon sans combattre, faute d'organisation en son sein.
Les partis politiques européens n'existent pas encore. C'est par eux et leurs membres que viendra la révolution européenne. En attendant, les chefs d'Etats et de gouvernements feront ce pour quoi ils sont élus : défendre leurs intérêts nationaux. Dans ce cas, quel avantage pour eux à donner à la Commission européenne les moyens de son autonomie ? Autant la garder sous contrôle en limitant ses moyens financiers.

UEF France – Campagne pour les Etats-Unis d'Europe

Lettre ouverte aux membres du Parlement européen

Jean-Guy GIRAUD
Président de l'UEF-France

Madame la Députée, Monsieur le Député,

Dans le cadre de sa **« Campagne pour les Etats-Unis d'Europe »**, l'Union des fédéralistes européens - France (UEF France) a entrepris d'adresser aux **membres français du Parlement européen (PE)** une série de « lettres ouvertes » relatives à quelques questions-clés, de nature principalement institutionnelle, voire constitutionnelle, qui déterminent la progression de l'intégration politique et fédérale de l'UE telle que prévue par les Traités fondateurs et réaffirmée par le Traité de Lisbonne.
Les lettres ouvertes n'ont pas pour objectif de récapituler la problématique de ces questions, mais de présenter aux élus des propositions concrètes et ambitieuses -mais aussi juridiquement fondées- ouvrant la voie, d'ici 2014, à une relance du processus constitutionnel européen.

Les **deux premières lettres ouvertes** avaient trait :

- aux ressources propres de l'UE (11 octobre 2010) ;
- à la gouvernance économique de l'UE (26 octobre 2010).

Un des problèmes institutionnels majeurs soulevés par ces deux thèmes était celui du **droit de veto** de chaque Etat membre pour toute décision importante dans ces domaines. Pour cette raison, **la troisième et présente lettre ouverte** concerne la nécessaire suppression de ce droit de veto, en particulier pour la révision des traités.

Un constat

1. Les traités successifs ont progressivement substitué la règle du vote majoritaire des Etats membres (au sein du Conseil) à celle du vote unanime -facilitant ainsi considérablement la prise de décision dans la quasi totalité des politiques communes de l'UE. Le Traité de Lisbonne a également prévu diverses dispositions permettant le passage au vote majoritaire sans nécessiter une modification des traités ;
2. le droit de veto demeure cependant applicable dans certains domaines -ou parties de domaines- revêtant une importance politique particulière tels que : la politique étrangère et de sécurité, les ressources propres de l'UE, la fiscalité, la coopération en matière pénale, ...
3. surtout **le droit de veto continue à s'appliquer à toute décision de modification des traités eux-mêmes** c'est-à-dire à la procédure de révision des traités, tant au stade de la décision par le Conseil européen qu'à celle de la ratification par chacun des Etats membres ; or ce n'est que par la voie de la révision des traités que l'UE peut être, par exemple, dotée de compétences nouvelles (*cf.* la gouvernance économique), mais aussi passer du vote unanime au vote majoritaire pour trancher certaines questions (*cf.* les ressources propres) ;
4. la plupart des organisations internationales (ONU, FMI,...) ainsi que des Fédérations d'Etats (Allemagne, Etats-Unis, ...) prévoient que leurs chartes ou statuts puissent être révisées avec l'accord d'une forte majorité des Etats signataires ; l'UE fait sur ce point, depuis plus de cinquante ans, figure d'exception ;
5. l'accroissement du nombre d'Etats membres de l'UE a progressivement rendu de plus en plus difficile l'obtention d'un consensus unanime pour parvenir à une révision des traités. Les expériences douloureuses et périlleuses des

ratifications des Traités de Maastricht et surtout de Lisbonne l'ont amplement démontré, au point que toute perspective de nouvelle révision (par exemple sur la question actuelle de la gouvernance économique) soulève à présent un scepticisme entendu ;

6. **la voie de la révision des traités doit cependant, par nature, rester ouverte pour permettre l'évolution d'une Union toujours en cours d'approfondissement et d'élargissement -surtout dans la mesure où ces traités, contrairement à une constitution, fixent et figent dans le détail ses compétences et ses règles de fonctionnement ; le renoncement -de facto- à toute révision postérieure au Traité de Lisbonne serait en contradiction avec l'esprit même de l'entreprise européenne ;**
7. **dès lors, la question centrale de la suppression du droit de veto de chaque Etat membre** (quelle que soit par ailleurs la taille de sa population variant de 0,2 à 80 millions de citoyens) **ne peut plus être éludée mais doit au contraire entrer formellement dans le débat politique de l'avenir de l'Union ;**
8. le Traité de Lisbonne a certes aménagé les modalités de révision des traités par la création de la Convention et les a assouplies en prévoyant une procédure dite simplifiée (art. 48 § 6 TUE) ; il a également introduit une « clause de rendez-vous » (art. 48 § 5 TUE) destinée à faire pression sur les Etats « rencontrant des difficultés de ratification », l'expérience ayant montré que les vraies difficultés se posent à ce stade ultime de la procédure[6] ; mais il a maintenu la règle de la double unanimité tant pour la décision que pour la ratification de toute révision des Traités ;
9. le Traité de Lisbonne a, d'autre part, innové en prévoyant que tout Etat membre puisse « décider de se retirer de l'UE » et négocier avec elle un accord relatif à ses relations (extérieures) avec l'Union (art. 50 TUE) ; cette clause vise notamment, de facto, l'Etat qui refuserait de signer ou ratifier une révision des traités acceptée par une grande majorité des autres Etats membres.

Une position

1. l'UEF-F considère que le moment est venu, dans l'histoire de l'UE, d'envisager ouvertement la création d'un mécanisme de révision des traités par un accord d'une forte majorité des Etats membres, tant pour l'adoption de la décision de révision que pour sa ratification ;
2. en substance, une révision des traités devrait être considérée comme applicable *erga omnes* lorsqu'elle est adoptée puis ratifiée -endéans des délais prédéterminés- par une forte majorité des Etats membres représentant la même majorité de la population de l'UE , par exemple les 4/5èmes ;
3. les Etats ultra-minoritaires qui n'auraient pas ratifié une révision ainsi entérinée devraient -endéans un nouveau délai de grâce- soit s'y rallier, soit faire valoir leur droit de retrait et négocier avec l'UE un accord d'association, tout en conservant la faculté de réintégrer l'UE à un stade ultérieur comme le prévoit expressément le Traité de Lisbonne (art. 50 § 5 TUE) ;
4. la phase la plus difficile -celle de la ratification- bien qu'interne aux Etats membres, devrait être officiellement placée sous l'« observation » du Président du Conseil européen ou de la Commission, chargés de s'assurer -au nom de l'UE- de la « coopération loyale » de chaque Etat dans l'exécution de sa tâche de ratification ;
5. toute révision significative (comme par exemple la création d'une gouvernance économique) devrait conserver un caractère exceptionnel et solennel -et surtout garantir les droits et intérêts légitimes de tous les Etats ainsi que l'intérêt général de l'UE ; en confiant la phase centrale de la négociation à une Convention représentant conjointement les Gouvernements, les Parlements (nationaux et européens) et la Commission, le Traité de Lisbonne assure l'adoption de projets de révision ambitieux et équilibrés (ainsi que l'ont démontré, par anticipation, les deux Conventions sur la Charte des droits fondamentaux puis sur le Traité de Lisbonne lui-même) ;
6. la suppression du droit de veto peut d'ailleurs être accompagnée d'autres mesures telles qu'une association plus étroite des Parlements nationaux au stade préparatoire - ou l'inclusion de clauses dérogatoires (*opt-out*) pour certains Etats et pour certains éléments -séparables- de la révision, etc ... (voir *Réviser les Traités : plaidoyer en faveur de la suppression du veto* Policy paper, n°37, Notre Europe) ;
7. comme il est peu probable que les Etats membres ou la Commission prennent l'initiative de cette révision, **il appartiendrait au PE de la prendre en charge comme le prévoit expressément le Traité de Lisbonne (art. 48 § 2)** ; une telle initiative nécessitant une sérieuse préparation diplomatique et démocratique, elle pourrait être assumée par le PE issu des élections de 2014 et constituer un des thèmes majeurs de la campagne politique qui les précèdera.

Madame la Députée, Monsieur le Député, l'UEF France vous remercie de l'attention que vous porterez à la présente lettre ouverte -et espère qu'il vous sera possible d'en tenir compte dans vos délibérations.
Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Madame la Députée, Monsieur le Député l'expression de mes salutations européennes.

[6] **Pour le Traité de Lisbonne, la durée de la négociation du Traité constitutionnel puis du Traité final (Convention + CIG) fut relativement brève : environ 28 mois. La phase de ratification (y compris la ratification avortée du Traité constitutionnel) s'est au contraire étalée sur une période deux fois plus longue : environ 60 mois, soit 5 années ; cette phase fut émaillée de multiples incidents, lenteurs, négligences, renvois et blocages divers très largement liés à la gestion déficiente des procédures mises en oeuvre par les gouvernements de quelques Etats membres, parfois en contradiction flagrante avec leur devoir de « coopération loyale » avec l'UE (*cf.* Art. 4 § 3 TUE).**

55 % de jeunes Français veulent des Etats-Unis d'Europe

Bernard BARTHALAY
Economiste - Chaire Jean Monnet Université Lyon II d'économie de l'intégration européenne - Article publié initialement sur lemonde.fr

Et si le débat, intermittent et superficiel, sur la construction européenne n'était en réalité qu'un énorme dialogue de sourds à la recherche de son objet ! D'un côté, une désaffection, supposée croissante, de l'opinion pour l'Union européenne (UE) telle que la fabriquent les gouvernements à coups de traités successifs, de l'autre la « fatigue » institutionnelle de ces mêmes gouvernements pour qui il se serait pas possible de rouvrir le chantier constitutionnel, faute de soutien populaire. Et un grand absent: une image parlante de l'unité.
Comment dès lors s'étonner de la distance qui s'établit entre la classe politique et les jeunes ? Ou de cette phrase entendue l'autre jour dans la bouche de l'un de mes étudiants, que nous appellerons Jean : « Dans la politique aujourd'hui, il n'y a plus d'espoir » ?
La réponse est dans les résultats du sondage commandé par Puissance Europe à Respondi, un prestataire européen de panels en ligne basé à Paris, et dont il ressort que 55,1 % des jeunes Français de 18 à 29 sont favorables à « des Etats-Unis d'Europe, avec une vraie constitution, l'euro pour monnaie, une sécurité commune et une stratégie ambitieuse de développement durable ».
Alors que l'espoir est perdu, un choix politique que les gouvernements tiennent à l'écart du débat public et qui a disparu du discours politique depuis plusieurs décennies, sauf apparitions fugaces, reste dans cette tranche d'âge comme une évidence, traduisant une défiance à l'égard de deux autres choix: « le statu quo (rien ne change) » -15,3 %- et « l'Union européenne actuelle selon le Traité de Lisbonne, encore

élargie » -10,5 %- et le rejet d'un quatrième : « le repli sur l'Etat national, l'abandon de l'euro et la fermeture des frontières » -13,4 %.
Oui, les jeunes de la génération de Jean veulent une autre Europe, une Europe plus solide, une Europe plus rassurante. Oui, ils ont compris que rien ne s'accomplirait de grandiose si l'on attend que les pays les plus eurosceptiques sortent de leur réserve ou de leur opposition. Oui, ils se sont appropriés, tous seuls, je dirais presque d'instinct, les principes les plus fondamentaux de la construction de l'Europe, ceux-là même que la plupart des hommes et des femmes politiques de ce pays (sauf exceptions notables) ont oubliés.
Les 18-29 ans viennent de dire quelle est leur attente, parce qu'enfin la question leur était posée, que les partis et les media ne posent pas, la tenant pour incongrue, ou déplacée, voire outrecuidante.
S'il est typique de la majorité des jeunes Français, Jean serait donc prêt à mettre son espoir dans l'unité politique, et la seule possible sur un continent aussi divers, l'unité fédérale. Il sait bien que des Etats-Unis sont un Etat fédéral. Ce que tout le monde comprend.
Et c'est bien pourquoi Jean Monnet qui n'avait aucune confiance dans les organisations internationales classiques et savait inexportable le modèle français, unitaire et centralisé, utilisait cette formule venue d'Amérique : il avait suffisamment observé le système américain pour comprendre combien les Etats étaient attachés à leurs droits souverains, aussi limités soient-ils. Effacer les Etats-Unis d'Europe de l'usage, et donc de la mémoire, comme s'y sont employés les hommes et les femmes politiques, c'est tout simplement vouloir que l'unité politique, celle qui les évincerait du premier rang, ne soit plus dite et, donc, ne soit plus pensable.
Autre chose: une fois désigné l'objectif, on peut supposer que Jean et les jeunes hommes et femmes de cette tranche d'âge sont suffisamment avertis de la position britannique, pour ne citer qu'elle, pour comprendre que ce qui est essentiel pour leur avenir, comme Churchill lui-même l'avait pressenti, se décide entre l'Allemagne et la France, dans ce couple qui ne cesse de se déchirer, faute de pratiquer une méthode toute simple, que Karl Lamers recommandait encore récemment à Paris : s'informer mutuellement et rechercher d'abord le compromis possible entre les deux gouvernements au lieu de rendre publique unilatéralement une position ou une initiative prenant le partenaire par surprise, souvent devant les micros et les caméras.
Cette bonne méthode pourrait d'ailleurs, et devrait, faire l'objet d'un « code de bonne conduite » que les gouvernements, reconnaissant les dégâts occasionnés par leur pratique antérieure, s'engageraient à respecter. A cet égard, la création d'un Président du Conseil européen n'a rien changé: Angela Merkel et Nicolas Sarkozy rivalisent encore de présence médiatique pour interdire à l'homme effacé qu'ils ont choisi pour remplir cette fonction nouvelle de se rendre indispensable au point de les reléguer, eux, à l'arrière-plan.
Une autre exigence serait aussi d'ouvrir le débat, transversalement, à toutes les parties prenantes au lieu de s'en tenir à une négociation intergouvernementale, figeant dès le départ des positions soi-disant nationales, qui ne sont autres, le plus souvent, que les positions des professionnels du pouvoir, mais pas celles des populations. Angela Merkel et Nicolas Sarkozy ont tellement voulu apparaître aux yeux de leurs opinions respectives comme les hérauts de l'intérêt dit « national », qu'ils ont achevé de désespérer l'Europe, achevant le travail de prédécesseurs déjà peu zélés. Ces maladresses et cet entêtement sont coupables.
La jeune génération répare donc d'elle-même deux oublis de ses aînés : celui de l'objectif, les Etats-Unis d'Europe, et celui du périmètre de l'initiative, une avant-garde, en l'occurrence les membres pleins de l'UE, unis aujourd'hui par l'euro et la libre circulation des personnes. A partir de ce point de départ, aucune des ressources de l'imagination politique ne doit être négligée pour créer une nouvelle dynamique, et restaurer la confiance des Européens dans leur avenir commun.
Où est, M. Sarkozy, le grand projet de la France pour l'Europe annoncé à Versailles le 22 juin 2009 devant le Congrès ? Pourquoi un effet d'annonce ? Resté sans suite. Et pourtant, pour la génération de Jean, le rêve européen, après tant d'années sous le boisseau, est intact. Alors, laissons le rêve s'exprimer spontanément, et offrons-lui, en dépit de la déception, l'occasion de s'épanouir, sans entrave, avec force. La rumeur de ce rêve finira bien par atteindre des oreilles élyséennes.

Communiqué de Puissance Europe / *Weltmacht Europa* sur le sondage de Respondi (Extraits)

A la demande du réseau d'initiatives PUISSANCE EUROPE / *WELTMACHT EUROPA* (www.puissanceeurope.eu), un prestataire de panels *on-line* basé à Paris, RESPONDI (www.respondi.com), a réalisé en octobre, une étude d'opinion selon la méthode des quotas, sur un échantillon de 3.104 personnes, âgées de 18 à 64 ans, représentatif des populations allemande, française et italienne.

Une forte majorité relative de Français (44,5 %, et même absolue, 55 %, parmi les jeunes de 18 à 29 ans) et d'Italiens (42,1 %) appelle de ses voeux des Etats-Unis d'Europe, avec une vraie constitution, l'euro pour monnaie, une sécurité commune et une stratégie ambitieuse de développement durable. Les Allemands se déclarent très nettement moins favorables (22,5 %). En revanche, c'est en France qu'on trouve la plus forte proportion (24,8 %) de partisans d'un repli sur l'Etat national, de l'abandon de l'euro et de la fermeture des frontières. Les Allemands sont non seulement moins nombreux (14,0 %) à souhaiter ce repli, mais plus nombreux à envisager positivement un nouvel élargissement de l'Union européenne (UE) actuelle selon le Traité de Lisbonne (31,5 %, contre 8,7 % de Français et 17,7 % d'Italiens).

Tous comptes faits, il reste qu'entre 70 % (France) à 85 % (Italie) des Européens (favorables soit au *statu quo*, soit à une Europe plus large, soit à une Europe plus intégrée) sont hostiles à la division. Les Français, comme à l'habitude, sont plus radicaux dans leurs choix. C'est en France que l'Union européenne, telle qu'elle est, ou encore élargie, a la cote la plus faible (…).

Le résultat le plus significatif, c'est bien sûr l'étonnante résistance de l'option fédérale (Etats-Unis d'Europe), totalement absente ou presque du discours politique et du débat public, qui atteste l'existence, selon le pays, d'une forte minorité ou d'une majorité relative d'Européens qui comprennent le besoin d'une puissance publique européenne et n'ont ni doute ni hésitation sur l'objectif ou sur l'étape finale de la construction européenne, ou encore sur son urgence (il s'agissait de choisir l'option répondant le mieux aux attentes à cinq ou dix ans d'ici).

Contre l'évidence d'économies d'échelle et d'une simplification de l'action publique, de 55 à 80 % des Européens croient que la mutualisation des dépenses d'intérêt commun dans l'euro-groupe leur coûterait plus cher que le *statu quo*. On voit donc où les pouvoirs publics devraient faire porter l'effort pédagogique pour convaincre l'opinion de l'intérêt, de l'urgence et de la faisabilité d'une fédération budgétaire, préconisée par les plus éminents économistes. Encore faudrait-il que les gouvernements soient décidés à emprunter cette voie, au delà de la résolution des crises. De toutes les raisons avancées pour expliquer l'immobilisme gouvernemental, celle qui arrive en tête dans les trois pays (entre 25 et 40 %), c'est que les gouvernants ne veulent pas des Etats-Unis d'Europe parce que la désunion leur est plus favorable. Les Européens qui aspirent aux Etats-Unis d'Europe, seuls interrogés sur ce point, ne sont pas dupes. Ils ont compris que les dirigeants politiques et les grands media nationaux s'accrochent à leurs positions contre l'intérêt général des Européens.

Cette image de l'opinion étonnera, tant il est vrai que personne ne connaissait et ne connaît encore vraiment l'état de celle-ci sur la question de l'unité politique, jamais posée, et l'opinion sait pourquoi, à l'occasion des consultations électorales, ou par voie d'enquête. Consulté, Jacques-René Rabier, fondateur de l'Euro-baromètre, croit que « c'est peut-être la première fois que la question relative aux 'Etats-Unis d'Europe' est posée », et le déplore.

Ce sondage place tous les Européens devant leurs responsabilités de citoyens, de militants, de responsables politiques, d'élus et de gouvernants.

Les grandes voix qui s'élèvent (Helmut Kohl, Jacques Delors) en faveur d'un retour aux fondamentaux de la construction européenne ont raison. Joschka Fischer a eu raison lui aussi d'appeler à « retrousser les manches » (Düsseldorf, 01/06/2010) pour constituer une majorité favorable aux Etats-Unis d'Europe : chaque Européen favorable à l'unité politique doit en convaincre, selon le pays, un ou deux autres. Guy Verhofstadt et Daniel Cohn-Bendit ont eu raison de commencer à dessiner les contours d'une avant-garde parlementaire avec le *SpinelliGroup* (…)

Les hommes et femmes politiques au pouvoir en Europe aujourd'hui persistent à entrer dans l'avenir à reculons. Celui, celle ou ceux qui se retourneront pour porter le rêve européen, et ceux-là seulement, resteront dans l'histoire comme des hommes ou des femmes d'Etat.

L'initiative citoyenne européenne (ICE)
Un nouveau printemps pour la démocratie européenne ?

Guido MONTANI
Université de Pavie. Vice-président de l'UEF Europe
Publié dans *Europe's Word*, 25 octobre 2010

Traduit de l'anglais par Jean-Luc PREVEL - Lyon

Le Parlement européen a défini l'Union européenne (UE) comme une « démocratie supranationale ». Malheureusement, le comportement des citoyens affaiblit cette affirmation ; depuis la première élection de 1979, jusqu'à l'élection de 2009, le taux de participation a continuellement diminué. Il existe sans aucun doute un problème de participation. Les citoyens sont impliqués chaque jour dans les débats de politique nationale mais seulement occasionnellement dans ceux de la politique européenne. En conséquence, ils ne considèrent pas l'UE comme une union politique de peuples nationaux. Quarante ans après la première élection européenne, l'image des institutions européennes auprès du public est inquiétante.

Aujourd'hui, un changement devient possible. Après la ratification du Traité de Lisbonne, les citoyens européens et les organisations de la société civile peuvent exploiter un nouveau pouvoir démocratique, l'initiative citoyenne européenne (ICE). L'article 11 du Traité de Lisbonne établit : « Des citoyens de l'Union, au nombre d'un million au moins, ressortissants d'un nombre significatif d'Etats membres, peuvent prendre l'initiative d'inviter la Commission européenne, dans le cadre de ses attributions, à soumettre une proposition appropriée sur des questions pour lesquelles ces citoyens considèrent qu'un acte juridique de l'Union est nécessaire aux fins de l'application des traités. » Naturellement, la possibilité pratique d'exploiter ce nouvel instrument démocratique dépend grandement des procédures en cours de discussion à la Commission européenne, au Parlement européen et au Conseil.

Certains soutiennent que l'ICE confère aux citoyens un nouveau droit politique : le droit d'initier un processus législatif sur un pied d'égalité avec la Commission. Dans un tel cas, l'ICE peut fonctionner comme une passerelle entre la démocratie représentative et la démocratie directe. La question est épineuse et nécessite une discussion approfondie, spécialement dans une phase où le Traité de Lisbonne montre des limites évidentes pour la gouvernance de l'UE. Nous examinerons l'ICE dans le contexte des institutions et des politiques de l'UE, en considérant que l'ICE ne peut avoir un véritable impact sur l'avenir de la démocratie européenne que si les institutions de la démocratie représentative, avant tout le Parlement européen, soutiennent pleinement la volonté des citoyens. Pour discuter ce problème nous examinerons les thèmes suivants :

- le péché originel de l'intégration européenne ;
- le système européen des partis ;
- la sphère publique européenne ;
- un gouvernement pour l'UE.

Le péché originel de l'intégration européenne

Dans ses *Mémoires*, Jean Monnet rappelle que le projet de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) avait été gardé secret jusqu'à la dernière minute, parce que Schuman et Adenauer avaient peur des réactions négatives au sein des bureaucraties nationales et des partis politiques. La Déclaration Schuman du 9 mai 1950 fut une surprise dans la politique européenne. Le secret fut une condition nécessaire pour la réussite du projet. Après le fait accompli, il était facile de demander à d'autres pays de rejoindre le groupe franco-allemand et de résister aux tentatives du Royaume uni de diluer les contenus politiques du projet.

La CECA n'était pas conçue comme une organisation internationale, mais comme un embryon d'Etat fédéral, avec un organe démocratique, l'Assemblée commune, provisoirement constituée de représentants élus des parlements nationaux jusqu'à son élection au suffrage universel. Jean Monnet, premier Président de la Haute Autorité (aujourd'hui la Commission), dit lors de son premier discours à l'Assemblée : « l'Assemblée européenne est dotée d'un pouvoir souverain...Toutes les institutions peuvent être modifiées et améliorées avec l'expérience. Ce qui ne sera jamais discuté c'est qu'il s'agit d'institutions supranationales et, disons le mot, fédérales. Ce sont des institutions qui, dans la limite de leurs compétences, sont souveraines ». Même au sein du Conseil, sauf sur des questionS exceptionnelles, la règle de l'unanimité fut abandonnée. En vérité, ce qu'on appelle aujourd'hui à Bruxelles et à Strasbourg, la méthode communautaire, c'est la méthode fédérale, « disons le mot ».

Les circonstances et les conditions historiques sont ce qu'elles sont. Sans le dispositif ingénieux et l'initiative audacieuse de Jean Monnet, il est difficile d'imaginer comment une institution supranationale aurait pu être mise sur pied dans l'Europe de 1950. Mais, très rapidement, quand les Six furent confrontés au problème de la défense commune, la CECA s'avéra inadéquate. Le gouvernement français proposa une Communauté européenne de défense (CED), c'est à dire une armée européenne. Altiero Spinelli et les fédéralistes comprirent tout de suite qu'une armée européenne devait être confiée à une Communauté politique, démocratiquement légitimée par une Assemblée constituante. L'histoire de l'Assemblée *ad hoc* et l'échec de la CED en 1954 sont bien connus. Nous voulons seulement insister ici sur le fait que les fédéralistes firent la première tentative pour mettre les institutions européennes sur un pied démocratique. En outre, après l'échec de la CED, sans délai, les fédéralistes essayèrent à nouveau de construire une Europe démocratique en faisant campagne pour le Congrès du peuple européen (CPE), sorte de Parlement européen directement élu, dont l'objectif principal était de réclamer une Constituante européenne. Mais cette tentative échoua également.

Le manque de légitimité des institutions européennes supranationales a des conséquences négatives sur leur avenir. Quand, dans les années soixante, le Président de la Commission, Walter Hallstein, proposa de compléter la réforme de la Communauté avec l'institution d'un budget communautaire et du vote à la majorité au Conseil, le Président De Gaulle rejeta violemment les propositions de la Commission : elles étaient considérées comme une attaque contre la souveraineté nationale. La France ne pourrait jamais accepter d'être battue aux voix. En 1966, à Luxembourg, la France obtint la préservation du droit de *veto* quand un intérêt majeur de l'un des Etats membres était en jeu. Depuis lors, c'est l'unanimité et non la majorité qui devint la règle décisionnelle au Conseil.

On peut lire l'histoire de l'intégration européenne comme la lutte entre le principe supranational et le principe de la souveraineté nationale. Après De Gaulle, l'Europe avança dans de nombreux domaines cruciaux tels que le Marché unique et l'Union monétaire. Ces avancées furent accompagnées par des réformes institutionnelles telles que l'élection directe du Parlement européen en 1979 qui fut considérée comme une réalisation fédéraliste majeure. Le Parlement européen élu, considéré au début uniquement comme un organe consultatif, eut la capacité de prendre des pouvoirs significatifs. Aujourd'hui, avec le Traité de Lisbonne, il partage le pouvoir législatif avec le Conseil dans de nombreux domaines. Dans un tel cas, on peut dire que la méthode communautaire (ou fédéraliste) a été adoptée : le Conseil et le Parlement légifèrent sur la base de la règle de la majorité ; la Commission européenne exécute et la Cour européenne de justice veille sur l'exécution des lois européennes. Le véritable problème, c'est que, dans des domaines importants tels que la politique extérieure et de sécurité et le niveau du budget européen, les pouvoirs principaux restent entre les mains des gouvernements nationaux. Par conséquent, une Europe intergouvernementale demeure aux côtés d'une Europe fédérale. Ce n'est pas étonnant si les citoyens européens ne comprennent pas les fonctionnements de l'UE.

Sans le soutien des citoyens, l'UE est faible et incapable d'agir effectivement. Après la chute du Mur de Berlin et la fin de la guerre froide, l'Europe est confrontée à de nouveaux défis : l'instabilité du marché global, le terrorisme international, la prolifération nucléaire, les migrations, le changement climatique et la compétition croîssante avec

les économies émergentes telles que la Chine, l'Inde et le Brésil. L'ordre international ancien, construit par les Etats-Unis après la seconde guerre mondiale est sous tension et une déstructuration globale est devenue possible, comme la crise financière de 2008 l'a montré. L'incapacité de l'Europe à faire face aux défis globaux apparaît dans le débat sur le déclin de l'Europe. Mais le déclin de l'Europe n'est pas inéluctable. L'Europe, par son histoire et les valeurs universelles ancrées dans sa culture, est capable non seulement de résoudre ses problèmes mais aussi de contribuer au progrès de l'humanité en montrant la voie vers un nouvel ordre mondial démocratique. Si les politiciens nationaux ne sont pas capables de voir comment donner un avenir à l'Europe, les citoyens et la société civile peuvent montrer la voie.

Le système des partis européens

La construction d'une démocratie supranationale accompagne la construction d'un Etat supranational même si le rythme des deux processus peut être différent. La CECA et la CEE ont été construites sans aucun aménagement significatif d'institutions européennes démocratiques. Mais, après l'élection directe du Parlement européen, on peut observer une interdépendance étroite des deux processus, même si les partis européens n'ont pas joué pleinement leur rôle.

Dans un Etat démocratique, les partis politiques sont le lien indispensable entre les citoyens et les institutions. Un parti politique reprend les valeurs du peuple et élabore un programme pour les promouvoir. Le déficit démocratique actuel de l'UE peut s'expliquer en partie par la faiblesse des partis européens. Pendant les trente premières années de l'intégration européenne, les partis européens, au sein de l'Assemblée européenne, invoquaient les symboles des valeurs supranationales de leur idéologie, mais seuls les gouvernements nationaux promouvaient la construction européenne. Les partis nationaux étaient habituellement passifs, sauf en période de ratification. L'Europe était considérée comme une question de politique étrangère de leur gouvernement. Après l'élection directe du Parlement européen, il y eut une relative amélioration. En fait, le Parlement européen pouvait exploiter toutes les réformes proposées par les gouvernements pour obtenir plus de pouvoirs. Mais, sauf avec le projet Spinelli de 1984, il ne fut jamais capable de prendre une initiative autonome pour une réforme constitutionnelle. L'attitude passive du Parlement européen est difficile à expliquer. Il est le seul représentant légitime des citoyens européens et dispose de nombreux pouvoirs -s'il veut les exploiter- pour imposer un large débat européen sur ce sur quoi les citoyens européens sont d'accord, comme la force européenne de réaction rapide ou un plan pour la croissance et un développement durable. Les citoyens ne peuvent qu'en déduire que le comportement du Parlement européen signifie une subordination implicite au Conseil.

Le rôle passif du Parlement européen est certainement une des causes de son image insignifiante dans l'opinion des citoyens et du faible taux de participation aux élections européennes. La critique de Jean-Jacques Rousseau de la démocratie représentative correspond très bien au cas européen. « La souveraineté ne peut pas être représentée -écrivait Rousseau dans *Le Contrat social*- … les députés du peuple ne sont pas et ne pourraient pas être ses représentants... Le peuple anglais croit qu'il est libre ; c'est une grave erreur ; il n'est libre que durant l'élection des membres du Parlement ; dès que les membres sont élus, le peuple est asservi ; il n'est rien. » En effet, les citoyens européens votent pour un Parlement qui ne se bat pas pour affirmer une Europe plus démocratique ; après le jour de l'élection, « le *Peuple européen* est asservi ; il n'est rien ». Par conséquent, il est facile pour les euro-sceptiques d'affirmer que le *Peuple européen* n'existe pas et que le Parlement européen est un gaspillage d'argent public.

Il y a deux causes interdépendantes au rôle passif des partis politiques ; la première, c'est l'idéologie de la primauté de la démocratie nationale sur la démocratie européenne ; la seconde, c'est le manque d'autonomie organisationnelle des partis européens à l'égard des partis nationaux. Pour ce qui concerne la démocratie nationale, il suffit de citer l'exposé clair de Carl Schmitt : « La Révolution française de 1789... considère le nation française comme un fait historique ; … une nation façonne un Etat, un Etat inclut une nation (*Verfassungslehre*) ». Il est vrai que la formation de l'Etat-nation et la diffusion de la démocratie furent deux processus parallèles qui se sont mutuellement renforcés. Néanmoins, la nation est considérée comme « un fait historique », une entité pré-politique, un mythe. Aujourd'hui, les relations de la société civile débordent au-delà des frontières nationales, mais une démocratie supranationale ne peut pas avoir des racines nationales : l'Europe n'est pas une nation. Pour des gens qui ont une mentalité attardée, il y a là un obstacle indépassable. La plupart des *leaders* nationaux préfère lutter pour les pouvoirs nationaux plutôt que de se battre pour un siège au Parlement européen pour stimuler la démocratie européenne. Ce comportement atteste qu'ils croient que l'avenir de leur peuple national dépend davantage de la survie de la souveraineté nationale que de l'UE en tant qu'union politique de peuples nationaux qui gèrent leurs souverainetés ensemble. Les *leaders* nationaux n'acceptent pas de donner davantage de pouvoirs à l'UE, spécialement dans les domaines de la politique étrangère et budgétaire. Chacun d'entre eux préfère être l'un des 27 *leaders* d'une Europe faible et désunie au lieu d'être l'architecte d'une Europe forte et unie.

L'autre face de la suprématie de la démocratie nationale, c'est la faiblesse et parfois l'inexistence de l'organisation démocratique des partis européens. Les prétendus congrès européens ne sont rien d'autre que les anciens *meetings* internationaux avec une nouvelle appellation. Habituellement, seuls les *leaders* nationaux parlent, parce que la base européenne est inexistante. Le véritable débat politique se passe dans les congrès des partis nationaux, où l'Europe est considérée comme une question de politique étrangère. C'est seulement le congrès du parti national qui élit les *leaders* et décide la ligne politique. Dans les congrès européens, les *leaders* nationaux négocient un compromis entre plusieurs programmes nationaux et, naturellement, le programme européen est le plus petit dénominateur commun. L'inexistence d'une réelle vie de parti européen démocratique a plusieurs effets négatifs : les citoyens ordinaires ne connaissent pas l'existence de leur propre parti européen et les décisions prises au niveau européen sont pratiquement ineffectives pour les partis nationaux. Les vicissitudes de la Constitution européenne sont un bon exemple. Une grande majorité du Parlement européen -incluant le Parti socialiste- a invité les citoyens européens et les Parlements nationaux à ratifier la Constitution. Mais, en France, une fraction du PS, contestant la décision du parti européen, décida de lancer une campagne pour rejeter le projet à l'occasion du référendum national (disons que ce comportement fut possible en raison d'une mauvaise procédure de ratification : un référendum européen, approuvé par une double majorité de citoyens et d'Etats aurait rendu impossible d'exploiter les divisions du parti national).

La construction d'une démocratie européenne ne s'oppose pas à la démocratie nationale. Au contraire, aujourd'hui, l'Etat-nation est si affaibli qu'il y a de sérieux dangers de sécessions dans plusieurs pays ainsi que la naissance de partis populistes dans lesquels un *leader* peut montrer qu'il (ou elle), avec le soutien direct des citoyens, pourra surmonter l'impuissance de l'Etat. En vérité, la politique nationale ne constitue plus l'arène dans laquelle les citoyens peuvent affronter les défis globaux. C'est pour ces raisons que l'ICE peut progressivement élargir l'horizon de la politique européenne. L'ICE peut être exploitée de différentes manières :

- la société civile peut attirer l'attention des partis européens sur des problèmes spéciaux ignorés ou sous-estimés jusqu'à présent ; en vérité, les *lobbies* économiques sont aujourd'hui plus influents que les citoyens au Parlement européen ;
- les membres des partis européens qui veulent renforcer l'organisation européenne de leur parti peuvent promouvoir une ICE, en accord avec des organisations de la société civile ;
- la création d'un réseau d'organisations de la société civile, dans la perspective d'une ou plusieurs ICE, renforcera la base européenne des partis politiques et favoriser la transformation de l'actuelle coalition de partis nationaux en un véritable parti fédéral européen basé sur un congrès démocratique et avec des *leaders* européens.

La sphère publique européenne

Jour après jour, l'opinion publique aspire à un Etat démocratique. Les institutions publiques deviennent une bureaucratie si la classe politique, les *mass médias*, les intellectuels, les universités et la société civile ne débattent pas tous les jours des problèmes les plus urgents de la communauté. Naturellement, comme l'a d'abord noté Hegel, on trouve dans l'opinion publique des affirmations contradictoires. Néanmoins, une société pluraliste telle qu'une démocratie ne peut pas survivre sans un débat permanent entre les gouvernants et les gouvernés. La démocratie est une forme de gouvernement qui vise, en dernier ressort, à éradiquer toutes les différences entre les citoyens en évoluant vers l'auto-gouvernement du peuple.

C'est pour ces raisons que certaines critiques à l'égard de la Constitution européenne affirmaient que la légitimité de l'UE était basée uniquement sur la volonté des Etats- nations et pas sur celle du *Peuple européen*. Sans une sphère publique européenne, les seules démocraties qui fonctionnent sont les démocraties nationales : le *Peuple européen* n'existe pas et la Constitution européenne est une construction institutionnelle vide. Pour répondre à ces critiques, après les référendums français et néerlandais négatifs sur la Constitution, la Commission européenne lança un plan, appelé Plan D -D pour démocratie, dialogue et débat- afin de « mettre sur pied un processus visant à encourager un large débat sur l'avenir des institutions et des citoyens de l'UE ». En 2005-2006, le destin de la Constitution européenne était extrêmement incertain et la Commission européenne fit un effort pour faire avancer un débat public sur les moyens possibles pour s'en sortir. L'objectif du Plan D était de trouver « les moyens pour développer une sphère publique européenne, particulièrement à travers les médias audiovisuels et aussi une histoire européenne ». Il s'adressait aussi au rôle de la société civile et à sa contribution active au dialogue européen.

Le Plan D fut un échec. Les citoyens ne montrèrent pas un nouvel intérêt sensible au problème et aucune sphère publique européenne n'émergea non plus des efforts de la Commission. Le Plan D est un cas particulier d'un problème plus vaste. En théorie, la Commission a une légitimité démocratique, plus ou moins comme celle qu'ont les gouvernements nationaux. Après l'élection européenne, le Président de la Commission présente son équipe de commissaires au Parlement qui a le pouvoir d'approuver ou de démettre la Commission dans son ensemble ou un seul commissaire. Mais cela ne suffit pas à transformer la Commission en un gouvernement démocratiquement responsable. Le problème c'est que les pouvoirs principaux dans les domaines des affaires étrangères et du financement du budget communautaire sont entre les mains des gouvernements nationaux. Mais il y a autre chose.

La théorie de la communication de Jürgen Habermas peut nous aider à comprendre le piège de la communication européenne. Habermas fait la distinction entre deux types de pouvoir : le pouvoir produit par la communication et le pouvoir employé administrativement. Dans un Etat démocratique les deux pouvoirs sont mutuellement corrélés et l'un peut renforcer l'autre. Un gouvernement, un parti, un *leader* capable de soulever un consensus populaire peut aussi s'appuyer sur le pouvoir administratif pour réaliser une certaine politique. En Europe, le pouvoir produit par la communication se situe au niveau national tandis que le pouvoir employé administrativement est au niveau européen. Le résultat c'est que l'image qu'a le public d'une Commission européenne en tant qu'instance bureaucratique est créée par le Conseil des ministres (ou le Conseil européen) qui revendique d'être le véritable gouvernement de l'UE. Tant que cette image de la gouvernance de l'UE est rendue publique par les *mass médias*, la Commission apparaît comme étant le secrétariat du Conseil et le Parlement une instance consultative. Dans tous les cas, on se moque de la démocratie européenne : 27 gouvernements nationaux ne sont pas un gouvernement démocratiquement responsable devant le Parlement européen. La vérité, c'est que l'euroscepticisme est soutenu par les gouvernements nationaux.

C'est pourquoi les efforts de la Commission pour communiquer quelque chose aux citoyens sont voués à l'échec. Les citoyens recherchent une information politique quand ils sentent qu'une telle information est importante pour leur vie et pour leur opinion politique en vue de la prochaine élection. Les citoyens actifs veulent participer au débat politique et -peut-être simplement par leur vote- au gouvernement de leur communauté. S'ils comprennent que certaines informations proviennent d'une bureaucratie mais pas d'un gouvernement capable d'agir, le message ne peut pas créer un « dialogue ».

Pour changer cet état de choses et construire une sphère publique européenne, la solution franche, c'est une réforme institutionnelle de la gouvernance européenne. Dans cette perspective, l'ICE peut jouer un rôle substantiel. L'UE actuelle est une sorte d'Etat minimal -un « Etat veilleur de nuit »- comme cela a été proposé par certains penseurs libéraux du 19° siècle et ceux qu'on appelle les « libertaires » contemporains (en opposition aux communautaristes). L'intérêt prééminent du citoyen unidimensionnel de l'Etat minimal, c'est la défense de son bien-être : pour ce type de citoyen, un marché européen unique qui fonctionne bien est suffisant. En vérité, une Union économique et monétaire a été acceptée mais seule l'Union monétaire a été pleinement réalisée dans ce projet. L'Union économique attend toujours. L'UE, telle qu'elle est aujourd'hui peut être comparée à un Etat minimal. Le volume du budget était de plus ou moins 1 % du PIB avant Maastricht et il a le même volume aujourd'hui. Le budget est l'instrument financier qui apporte aux citoyens les biens publics (ou les politiques européennes). En fait la part la plus importante du budget actuel de l'UE est dévolue à la Politique agricole commune et au Fonds structurel (pour le développement régional). Il reste très peu de moyens financiers pour d'autres politiques. Mais, au 21° siècle, l'Europe est confrontée à de nouveaux défis. Aujourd'hui, l'Etat européen minimal devrait devenir une république, c'est à dire une communauté politique dans laquelle les valeurs et les attentes des citoyens multidimensionnels sont prises en compte par les pouvoirs publics. La Commission européenne sera capable de communiquer avec les citoyens si elle commence à répondre à leurs questions, en leur procurant de nouveaux et meilleurs biens publics européens : une politique environnementale efficace, un plan pour combattre la pauvreté en Europe et dans le monde, une politique de sécurité efficace et un service civil européen pour les jeunes, un plan pour promouvoir la recherche dans les technologies avancées et les sciences humaines, la mobilité des étudiants, l'aide aux pays pauvres, une politique commune de l'immigration, etc. Une série d'ICE demandant de nouveaux biens publics européens peut attirer l'attention des *mass médias* et obliger la Commission européenne à « débattre » avec les citoyens. Des citoyens actifs peuvent forcer l'Europe à agir.

Un gouvernement pour l'UE

Le déclin européen n'est pas causé par un mystérieux destin contraire, ni par un peuple bon à rien, dans la mesure où dans toutes les sociétés cohabitent des individus passifs et des citoyens talentueux, ni par une économie faible qui a plusieurs problèmes sérieux mais qui est aussi, avec l'euro, une des plus riches et des plus fortes dans le monde. La cause fondamentale du déclin de l'Europe réside dans ses divisions politiques. Nonobstant soixante années d'intégration, l'unité politique de l'Europe est faible. La revendication des gouvernements nationaux d'agir en tant que puissances souveraines, en subordonnant l'UE à leur intérêt national, est à la source de la division de l'Europe. Les gouvernements nationaux disent que l'Europe devrait parler d'une seule voix, mais ils préfèrent siéger divisés au FMI et au Conseil de sécurité de l'ONU au lieu de demander un siège unique pour l'UE. Ils ont créé un marché unique et une monnaie unique, mais ils protègent, becs et ongles, leurs champions nationaux dans les secteurs de l'énergie et des technologies avancées. Ils décidèrent, il y a vingt ans à Maastricht, de construire une armée européenne mais, jusqu'à présent, pratiquement rien n'a été fait.

L'UE a besoin d'un gouvernement. Ce qui est tragique c'est qu'elle en a deux. Le premier c'est la Commission européenne. Elle est légitimée et démocratiquement responsable devant le Parlement européen. Mais cela reste invisible pour les citoyens parce que les gens ordinaires croient que le véritable pouvoir européen est entre les mains des gouvernements nationaux. L'autre gouvernement, plus « visible », c'est le Conseil au sein duquel 27 représentants des gouvernements nationaux décident dans certains domaines importants à l'unanimité.

Mais le Conseil n'est pas démocratiquement responsable : les citoyens européens et leurs représentants ne peuvent pas le renverser. La démocratie européenne est ainsi sérieusement détournée.
Le Traité de Lisbonne permet quelques pas en avant avec, par exemple, la création d'un Service européen d'action extérieure, ainsi que la possibilité de permettre à un groupe de pays de mettre sur pied des coopérations renforcées. En même temps, avec la création d'un Président permanent du Conseil européen, le Traité de Lisbonne a aussi renforcé l'image du Conseil en tant que gouvernement réel de l'UE. Le Parlement européen a défendu, à de multiples reprises, la méthode communautaire (ou fédéraliste) et critiqué certaines décisions intergouvernementales. Mais le Parlement européen n'a encore pris aucune initiative sérieuse pour surmonter le déficit démocratique. C'est seulement récemment qu'un groupe de MPE a créé le « Groupe Spinelli » pour protester contre l'intergouvernementalisme qui « est non seulement en guerre contre l'esprit européen mais aussi une addiction à l'impuissance politique.» L'objectif du groupe est « une Europe fédérale et post-nationale, une Europe des citoyens. »
A l'évidence, une ICE, quelque soit le sujet demandé, renforcera l'action pour une Europe démocratique et fédérale au Parlement européen et alertera l'opinion en focalisant l'attention des *mass médias*. Mais, construire un gouvernement européen est une tâche difficile. Pour poursuivre et accélérer une nouvelle série de réformes institutionnelles, les citoyens et la société civile devraient prendre en considération quelques étapes intermédiaires cruciales. La prise de la Bastille, symbole de l'Ancien régime, précéda la proclamation de la République française et l'exécution du Roi. Dans l'Europe d'aujourd'hui l'Ancien régime européen est bien symbolisé à travers les photos des 27 Chefs d'Etat et de gouvernement publiées par les *mass médias* à la fin de tous les Conseils européens. L'UE a besoin d'***un*** gouvernement, avec ***un*** Président, ***un*** Ministre des affaires étrangères, ***un*** Ministre de l'économie et des finances, etc. Heureusement, le Traité de Lisbonne autorise un pas en avant significatif : rien n'empêche que le Président de la Commission et le Président du Conseil européen soient la même personne. Si cela arrivait, l'UE aurait ***un*** Président. Cela ne signifie pas que tous les problèmes du gouvernement européen seraient résolus : certaines réformes institutionnelles importantes devraient suivre. Mais le Président unique de l'UE serait responsable devant le Parlement européen et ce serait un pas décisif vers une Europe politiquement unie et une véritable démocratie supranationale. En outre, si la revendication d'un Président de l'UE émanait d'une ICE, tout le monde pourrait comprendre qu'un mouvement de citoyens souverains pour une Europe souveraine est né.
C'est le moment de corriger le péché originel de l'intégration européenne. Les pères fondateurs conçurent une Europe supranationale, mais leur rêve reste inaccompli. Construire une démocratie supranationale est une entreprise révolutionnaire, pas seulement pour les Européens. Carl Schmitt l'a dit : « L'objet essentiel de la démocratie, c'est un peuple et non l'humanité. » Schmitt expliqua ici clairement que seul le peuple national existe : pour Schmitt, un monde sans Etats-nations et guerre était impensable. Extirper la démocratie de sa prison nationale n'est pas seulement une grande innovation institutionnelle, c'est aussi une révolution : la démocratie *cosmopolitaine* devient pensable et possible. C'est la véritable contribution de l'Europe à l'avenir de l'humanité.

Une nouvelle initiative : le Groupe Spinelli

Le 15 septembre, au Parlement Européen, Guy Verhostadt, Président du groupe ALDE (Libéraux), Daniel Cohn-Bendit, co-Président des Verts, Isabelle Durant, Vice-présidente du Parlement européen et Sylvie Goulard, membre de l'ALDE, ont lancé une initiative, intitulée Groupe Spinelli, pour réunir des parlementaires européens, des intellectuels et des citoyens en faveur d'une Europe communautaire, prête à placer les intérêts de l'Europe au dessus des intérêts plus étroits.
Pour promouvoir une réelle approche européenne, ils ont rédigé le Manifeste ci-après, qui résume leurs convictions : la nécessité d'encourager des approches post-nationales pour affronter les défis du 21° siècle, et de dire la vérité concernant les limites du pouvoir politique tel qu'il est aujourd'hui organisé.
Le Groupe Spinelli travaillera notamment sous la forme d'un « Conseil fantôme » (*Shaddow Cabinet*) à la veille des importantes réunions du Conseil européen. Il se réunira pour faire des propositions concrètes basées sur la méthode communautaire, dans une perspective fédérale, et pour dénoncer le nationalisme de certains gouvernements qui nourrit une impuissance collective croissante et freine l'émergence de l'Europe dans le monde.
Les members du Groupe Spinelli souhaiteraient pousser des idées telles que, par exemple, une armée européenne, une politique économique plus intégrée, un budget européen indépendent, fondé sur des ressources propres, une communauté pour l'économie de l'énergie, une Europe basée sur des liens culturels et humains plus étroits.
Le Groupe Spinelli prévoit d'agir à trios niveaux : 1 / au sein du Parlement européen, en r éunissant des membres de toutes les couleurs politiques, prets à s'engager dans des actions législatives et politiques pour influencer les développements ; 2 / par le biais d'un Comité d'animation qui réunisse des personnalités européennes venant de divers horizons, responsables politiques ou académiques et intellectuels, d'expérience ou plus jeunes. Parmi eux : Jacques Delors, ancient President de la Commission européenne, Ulrich Beck, sociologue, Amartya Sen, Prix Nobel, Mario Monti, ancient Commissaire européen et Président de l'Université Bocconi, Joschka Fischer, ancien Ministre des Afffaires étrangères d'Allemagne, Elie Barnavi, historien et diplomate, et, également, Andrew Duff, Danuta Hubner, Tommaso Padoa-Schioppa, parmi d'autres ; 3 / grace au réseau Spinelli basé sur intenet, ouvert à tous, qui permettra une convegence d'idées et des propositions émanant de la société civile, d'experts et de responsables élus.
Pour signer le Manifeste, et lire plus sur la Groupe Spinelli : http://www.spinelligroup.eu

Le Manifeste du Groupe Spinelli

Plus que jamais, les défis du XXIe siècles sont de nature planétaire : changement climatique, épuisement des ressources, destruction de l'environnement, régulations financière et économique, menace nucléaire et sécurité collective, maintien de la paix…
Dans ce nouveau monde, chaque pays européen est un petit pays. Mais nous avons un atout : nous avons bâti ensemble une Union européenne. C'est une construction remarquable et inédite, dans laquelle les Etats-nations d'Europe, pour certains longtemps divisés par des conflits incessants, ont décidé d'être « unis dans la diversité » et de former ensemble une communauté au sens le plus fort du terme.
Tendus vers notre but commun de paix et de prospérités partagées, nous avons réussi à coopérer et à additionner nos forces, apportant une richesse sans précédent, la démocratie et la réconciliation à l'échelle du continent. Les Etats-nations mirent en commun une partie de leur souveraineté nationale au sein d'institutions européennes afin de parvenir ensemble à leurs objectifs communs et à une « union toujours plus étroite ».
Malheureusement, alors que les défis gigantesques d'une crise multiple exigeraient des réponses communes, au moins conçues à l'échelle européenne, trop d'homes et de femmes politiques cèdent à la tentation de croire en un salut seulement national. En ces temps d'interdépendance et de mondialisation, s'accrocher ainsi aux ombres de la souveraineté nationale n'est pas seulement renier l'esprit communautaire ; c'est surtout se condamner à l'impuissance politique.
A présent, les choses semblent régresser, vers une Union plus lâche qu'étroite, vers une Europe plus nationale que supranationale. Oubliant tout esprit communautaire, les Etats membres laissent la myopie des intérêts nationaux limités venir brouiller la vision commune. Ils privilégient les solutions intergouvernementales aux solutions européennes. Jusqu'au point de menacer la viabilité de l'euro, le symbole le plus concret de l'intégration européenne.

Le « Manifeste Spinelli » a été lancé à l'initiative de quatre parlementaires européens libéraux et Verts : Daniel Cohn-Bendit, Isabelle Durant, Sylvie Goulard et Guy Verhofstadt. Ils ont déjà été rejoints par de nombreuses personnalités attachées à l'ambition communautaire : Jacques Delors ; Mario Monti ; Joschka Fischer ; Pat Cox ; Roza Thun ; Kalypso Nicolaidis ; Danuta Hübner ; Gesine Schwann ; Tommaso Padoa-Schioppa ; Elie Barnavi ; Jean-Marc Ferry ; Ulrich Beck ; Amartya Sen ; Andrew Duff ; Elmar Brok ; Tibor Dessewfy ; Sandro Gozi ; Pawel Swieboda ; Kurt Vandenberghe ; Gaëtane Ricard- Nihoul ; Anna Triandafyllidou ; Diogo Pinto ; Heather Grabbe ; Imola Streho ; Alina-Roxana Girbea ; Koert Debeuf ; Edoaurd Gaudot ; Guillaume McLaughlin ; Mychelle Rieu…

Questions aux fédéralistes

Michel HERLAND

Professeur de sciences économiques à l'Université des Antilles et de la Guyane. Directeur adjoint du Centre de recherches sur l'insularité et la mondialisation (CERIM) - Martinique. Membre du Centre d'économie et de finances internationales (Aix-en-Provence - CNRS et Université de la Méditerranée)

La lecture de la presse fédéraliste et du dernier numéro de *Fédéchoses* (n° 149) en particulier, après une longue période d'interruption, laisse une impression étrange. On dirait que rien n'a changé depuis, disons, les années 1980, quand le signataire de ces lignes était personnellement (quoique modestement) engagé dans le combat fédéraliste. Des parlementaires européens se mobilisent, on proclame qu'il est urgent de bâtir les Etats-Unis d'Europe. Certes ! Pourtant, dans une Europe à 27, sachant qu'une décision de cet ordre devrait être prise à l'unanimité, il est certain que la construction d'une authentique fédération européenne n'est même pas pour après-demain. De ce point de vue, Jean-Pierre Gouzy a évidemment raison de conclure son dernier billet en indiquant que les fédéralistes devraient déjà s'opposer clairement à tout élargissement supplémentaire, tant que les approfondissements qu'ils jugent indispensables n'auront pas été réalisés. Il a également raison d'indiquer que des approfondissements conséquents n'ont de toutes façons aucune chance d'être acceptés à 27.

Quand on a dit cela, on n'a fait néanmoins que le tout début du chemin. Il reste à mobiliser les peuples d'un nombre suffisant de pays européens pour qu'ils constituent entre eux cette fédération dont ils ont, sans le savoir encore tout à fait, grand besoin. Car c'est bien là le nœud du problème. Immédiatement après la deuxième guerre mondiale, la situation était favorable à la construction de la Fédération européenne parce que l'on ressentait le besoin d'empêcher la récurrence des conflits fratricides. Ce motif, aujourd'hui, a disparu… mais nous n'avons pas notre fédération pour autant.

On peut s'unir pour faire régner la paix en son sein ou pour conjurer une menace extérieure. Le premier motif n'étant plus d'actualité, les fédéralistes ne devraient-ils pas s'intéresser en priorité au second ? Peut-être certains, en lisant la phrase précédente, s'interrogeront-ils sur notre santé mentale, sur la base du raisonnement suivant : en dehors de quelques fanatiques religieux, tout le monde ne pense qu'à s'enrichir, à consommer davantage ; grâce à la mondialisation le commerce se développe librement entre tous les pays ; or le commerce amène la paix en même temps qu'à la prospérité ; donc la mondialisation c'est la prospérité et la paix !

S'il en était vraiment ainsi, on ne verrait pas bien où serait la nécessité de renforcer l'Europe. Alors, peut-être les fédéralistes devraient-ils commencer, avant de se tourner vers les forces politiques capables de les soutenir, à se pénétrer que nous sommes en guerre (même s'il ne s'agit que d'une guerre économique), que nous avons des ennemis puissants, les Etats-Unis et la Chine au premier chef -qui se disputent l'hégémonie mondiale mais qui sont tout à fait capables de régler leurs différends sur notre dos- et que la nécessité d'une Europe fédérale s'impose en tant que machine défensive et offensive au service des peuples européens.

On ne peut espérer convaincre les peuples (c'est-à-dire, plus précisément, les forces politiques qui les représentent[7]) que si leurs intérêts sont en jeu. Il importe donc de mettre en évidence les menaces qui pèsent sur les Européens et d'expliquer pourquoi une Europe unie, pratiquant, elle aussi, une politique de puissance est indispensable.

Le premier point ne devrait pas être trop difficile. L'état actuel de l'économie européenne montre que cette dernière n'est pas seulement menacée : le processus de laminage est déjà engagé. La désindustrialisation, le chômage, les difficultés des régimes sociaux sont une réalité. Même les Allemands, qui continuent à caracoler en tête des pays exportateurs, savent ce que ça leur a coûté, sur le plan social, de maintenir (jusqu'à quand ?) la compétitivité de leur industrie. Or tout cela n'est rien d'autre que la conséquence de la mondialisation économique. Alors les fédéralistes sont-ils prêts à expliquer aux Européens que la mondialisation est leur ennemie, qu'il faut une Europe puissante pour s'opposer à la concurrence effrénée des pays émergents, Chine en tête ? Ou préfèrent-ils soutenir une politique généreuse envers ces pays, en arguant du fait qu'ils ont besoin de se développer, qu'il est normal qu'ils nous rattrapent, etc. ? Les deux attitudes sont possibles, toutes les deux défendables. Néanmoins, si l'on choisit le deuxième terme de l'alternative, on ne voit pas, une fois de plus, la nécessité de faire l'Europe.

Que les Chinois poursuivent ouvertement une politique de puissance sur le plan économique, nul n'en disconviendra : leur attitude ouvertement cynique lors du Sommet de Copenhague, la sous-évaluation chronique du yuan, le quasi-embargo sur les terres rares indispensables pour les industries modernes, sont connus de tous les observateurs, et l'on pourrait allonger cette liste. Pendant ce temps l'Europe (France en tête) laisse filer sa technologie, sous prétexte d'engranger quelques gros contrats. Quant aux Etats-Unis, nul n'ignore leur propension à se servir de l'arme protectionniste chaque fois qu'ils estiment leurs intérêts en danger, leur politique d'affaiblissement du dollar au moment où nous écrivons (dernier trimestre 2010) n'en étant qu'une illustration supplémentaire. Et l'on rappellera quand même que la *déréglementation* financière initiée par ces mêmes Etats-Unis est à l'origine de la plus grave crise économique depuis les années 1930.

Les forces politiques se séparent *grosso modo* en deux camps : les libéraux (à droite) et les interventionnistes (le plus souvent, quoique pas uniquement, à gauche). Mais a-t-on suffisamment compris qu'aujourd'hui en tout cas, les libéraux ne constituent pas une force sur laquelle les fédéralistes puissent compter ? Le libéralisme, c'est le libre-échange, or « le libre-échange c'est la liberté du capital » (écrivait Marx). Le libre-échange, en effet, c'est la possibilité de déplacer les capitaux vers les pays émergents qui disposent d'une main d'œuvre déjà compétente et encore sous-payée, en laissant sur le carreau les travailleurs des vieux pays industriels. Le libre-échange c'est, à terme, la transformation de l'Europe en grenier à blé et en parc touristique pour les futurs maîtres du monde. Pour ce qui nous concerne, il faut surtout retenir de ce qui précède qu'une Europe forte n'est nullement nécessaire pour mener une politique libre-échangiste. Dès lors, même s'il n'y a pas incompatibilité absolue entre libéralisme et fédéralisme, on admettra que, pour les libéraux, la construction d'une fédération européenne ne présente aucun urgence : ils n'ont pas besoin de l'Europe.

L'auteur de ce billet ne prétend pas détenir la vérité. Il n'exprime que ses convictions. Son but, comme l'indique le titre, est seulement d'amener les fédéralistes à se poser des questions quant à leur stratégie. L'Europe -même réduite à un noyau dur- ne se fera pas sans le rassemblement de forces politiques ayant vocation à devenir majoritaires et décidées à imposer le passage, pour les pays du noyau, à une authentique fédération. Il faut donc, selon nous, partir des difficultés auxquelles sont confrontés les peuples européens, à savoir, pour l'essentiel, le chômage, la régression des droits sociaux. Montrer -ce ne sera pas difficile- que la mondialisation en est responsable. **Opérer un choix stratégique clair anti-libéral et anti-mondialisation**. Expliquer que, dans l'état actuel de déliquescence de l'Europe, Américains et Chinois sont les seuls maîtres du jeu, que l'Europe ne pourra faire entendre sa voix (c'est-à-dire défendre ses intérêts) qu'en parlant d'une seule voix, ce qui suppose une authentique fédération. Sur cette base, enfin, rassembler toutes les forces politiques capables d'entendre ce message… avant qu'il ne soit trop tard !

www.pressefederaliste.eu

[7] **Voir les échecs récurrents des tentatives pour mobiliser les citoyens en faveur de l'Europe par dessus les partis.**

Poursuite du débat entre les fédéralistes de Rhône-Alpes et le groupe Construction européenne de ATTAC Rhône

Henri PARATON
Membre du Groupe Construction européenne de ATTAC Rhône

Nous avons beaucoup apprécié la participation à la réunion des fédéralistes européens (Université d'automne des fédéraistes de Rhône-Alpes - 2010 - *Ndlr*).
En ce qui nous concerne nous n'en sommes qu'au stade européen et la notion de fédéralisme mondial nous paraît étrange.
Pour ce qui est de l'Union européenne (par opposition à l'Europe dont les membres et les contours sont quelque peu différents), nous nous inquiétons de son « inadéquation » par rapport aux problèmes mondiaux qu'elle doit affronter.
Il nous est dit que la crise actuelle est bien malheureuse mais que ni l'Union européenne (UE), ni les divers gouvernements nationaux n'y peuvent rien.
La conséquence de cette crise financière, c'est la crise économique et sociale qui provoque les déficits des divers budgets, par exemple en France. Sont touchés, a priori, les Etats-membres de l'UE, à commencer par ceux qui ont triché sur leur situation financière avec l'aide des institutions financières anglo-saxonnes (Grèce).
Au nom de quoi des politiques de rigueur s'acharnent elles sur les plus pauvres des citoyens qui n'y peuvent mais ?
Non seulement les Etats, mais l'UE, ont été incapables d'éviter la crise, mais ils en sont responsables : ce sont les politiques libérales laxistes, laissant faire les entreprises en général et les institutions financières (et leur spéculation), en particulier, qui sont à l'origine de ces crises à répétition.
Face à cette situation, les citoyens électeurs réagissent toujours de la même façon et les partis nationalistes fascisants voient leur popularité grimper dans tous les pays de l'UE. Ce qui explique les prises de position de certains hommes politiques de droite sur les mouvements de population, en vue de récupérer une partie des mécontents.
C'est ce que nous craignions, nous qui avions rejeté le projet de Traité constitutionnel, car mettre la concurrence entre les peuples, parmi les principes, alors qu'elle n'est même pas réglementée de façon efficace, entre les entreprises, du fait de l'opposition de certains pays et *lobbies* riches et puissants, ne pouvait que conduire là où nous sommes aujourd'hui.
Comment réparer ces dégâts ? Certainement pas en nous lamentant, en nous laissant endormir par de grandioses déclarations ou en continuant dans la même direction (néo)libérale, mais en mettant en place une véritable Europe fédérale avec une politique industrielle et la recherche de l'intérêt général.
Certains pensent qu'il nous faut imiter les Allemands (du moins pour la partie qui coûte aux salariés). Pourquoi ne pas leur demander de prendre les rênes de l'UE afin de la réorienter, dans le cadre de la cogestion, vers un développement solidaire, économique et social !
Cela devra passer, entre autres, par l'harmonisation fiscale et sociale promise le Traité de Rome de 1957.
Pour être entendu, il faut être fort (combien de divisions se demandait Staline à propos du Vatican).
Ensemble, nous pouvons peser sur les politiques, si nous avons le même objectif : « l'amélioration des conditions de vie des citoyens européens et du reste du monde », et cela au niveau électoral national, car il est clair que, malgré leurs contorsions et la publicité qui en est faite, nos parlementaires européens sont des nains politiques (*cf.* leur déclaration sur les 20 semaines de congé de maternité).

Position du groupe construction « europunienne » d'ATTAC - Rhône

Nous souhaitons une Europe fédérale :

Humaniste :
- dont la **Constitution** prévoie les droits et les devoirs de ses citoyens, entre autres l'égalité des hommes et des femmes, la liberté philosophique et de croyance, la protection des citoyens, quelle que soit leur orientation sexuelle, la propriété privée (qui pourra être remise en cause si l'intérêt général l'exige, en échange d'un dédommagement raisonnable), la solidarité et la coopération comme valeurs essentielles ;

Démocratique, qui :
- ait des **institutions** démocratiquement élues, par les citoyens « europuniens », et qui leur rendent des comptes ;
- accepte le référendum **d'initiative populaire**, sur la base d'un nombre raisonnable de signatures, représentant un certain nombre de pays membres ;
- mette en place une **langue** commune à tous les citoyens de l'UE, qui ne soit pas la langue d'un des pays membres. Cette langue coexistera avec les langues nationales et régionales ;
- finance un système « europunien » d'information, catalyseur d'une opinion publique « europunienne », dont le cahier des charges imposera, entre autres, de suivre l'activité des institutions de l'UE, et dont l'indépendance sera garantie par une commission idoine.

Protectrice de ses citoyens et qui :
- développe des **services publics** « europuniens », dont l'objectif ne serait pas de faire du profit mais d'apporter, dans le cadre d'une bonne gestion, les mêmes services à tous ses citoyens, quels que soient leurs revenus ;
- s'occupe de la santé, de l'éducation, des transports, de la production et de la distribution de l'énergie (électricité, gaz et pétrole), de la distribution du courrier, des Affaires étrangères, de la défense ;
- représente ses citoyens dans toutes les instances de **l'ONU.**

Structurée, qui :
- dispose d'un **budget** à la dimension des enjeux ;
- mette en place un statut de **société « europunienne »**, dont la fiscalité sera au profit de l'UE ;
- centralise à un coût raisonnable pour les « inventeurs », l'enregistrement des **brevets**, pour l'ensemble des pays membres de l'UE ;
- comme l'annonçait le traité de Rome, **harmonise** la fiscalité et la protection sociale (vers le haut) de tous les citoyens de l'UE ;
- **contrôle et réglemente** les entreprises « europuniennes » et, plus spécialement, les institutions financières.

Nous pensons que si les prélèvements des Etats, sur l'activité économique, ont un effet redistributeur bénéfique, ceux des institutions financières, par contre, ont un effet inverse très négatif.

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom …….. Prénom ……
Adresse……
……
Mail ……..

Normal € 20 - Militant € 50 - Soutien € 100

Chèque à l'ordre de PRESSE FEDERALISTE
Maison de l'Europe - 18 Avenue Félix Faure - 69007 Lyon
C.C.P. 2490 82 P LYON

Conseil du *WFM* de Buenos Aires, parlementaires latino-américains et prises de position pour la démocratie internationale, la réforme des Nations unies et l'intégration régionale

Jean-Francis BILLION
Vice-président de l'UEF - France, membre du Comité fédéral de l'UEF et du Conseil du *WFM*

Le Conseil du Mouvement fédéraliste mondial (*WFM*) se réunit annuellement dans la période séparant ses Congrès internationaux, en plus des rencontres (physiques ou par vidéo-conférence) de son Bureau exécutif. Ces réunions se tiennent souvent par commodité, à New York, près du Secrétariat et du siège des Nations unies, ou en Hollande, où le mouvement dispose d'un bureau européen ; il arrive aussi qu'elles se déroulent en d'autres lieux, par exemple à Ventotene à l'occasion des Séminaires de formation fédéraliste de la fin de l'été et depuis que dans les années 1990 la JEF Europe et l'UEF ont rejoint le *WFM*.
En 2010, afin d'épauler les efforts des fédéralistes latino-américains le Conseil et le Bureau exécutif se sont tenus en Argentine. En effet, après des décennies d'absence, due en particulier à l'instabilité politique et aux dictatures ayant sévi dans de nombreux pays, le *WFM* compte à nouveau trois organisations, membres ou associées dans la région : *Planetfilia* au Mexique, la *Fundación Federalista* en République dominicaine et *Democracia Global*, en Argentine, et plus récemment en Uruguay. Le *WFM* est aussi en contact étroit avec de nombreuses ONG en tant que coordinnateur de la Coalition mondiale des ONG pour la Cour pénale internationale (*CICC*), dont il a pris l'initiative il y a 15 ans.
Au total, trois séries de réunions se sont tenues sous un chapeau commun : les "Dix jours de Buenos Aires pour la démocratie mondiale" :

- les réunions du *WFM* ;
- celles du Parlement latino-américain, auxquelles se sont associés d'autres parlements nationaux ou régionaux, où ont été discutés un ensemble de thèmes concernant l'intégration latino-américaine et les stratégies pour la création d'une Assemblée parlementaire des Nations unies (*UNPA*) ; et,
- la réunion annuelle du Comité d'animation de la Campagne pour une Assemblée parlementaire des Nations unies (*CEUNPA*), action soutenue par l'UEF Europe, la JEF Europe et le *WFM* et dans laquelle les parlementaires européens, Jo Leinen et Andrew Duff, ancien et actuel Président de l'UEF Europe sont très actifs.

Le *Féd'Actualité* de ce numéro de *Fédéchoses* est largement consacré à ces évènements. Divers articles reviennent en détail sur le *WFM* et ses actions (Cour pénale internationale, Assemblée parlementaire des Nations unies, principalement) et nous publions également la résolution politique de son Conseil sur le G 20. L'autre résolution adoptée à Buenos Aires concernait des points d'organisation interne tels que la création de nouveaux bureaux dans d'autres régions du monde, en particulier en Amérique latine, et la fondation à Campinas, ville universitaire brésilienne où Spinelli a vécu très jeune, d'un séminaire annuel de formation pour jeunes militants fédéralistes, inspiré des Séminaires de Ventonene. Nous publions également la Déclaration de Buenos Aires adoptée par la Campagne pour l'*UNPA* de même qu'une *interview* réalisée à Buenos Aires de M. Olivier Giscard d'Estaing, ancien parlementaire français et Président du Comité pour un Parlement mondial, orateur invité de la Campagne pour l'*UNPA*.

Il est donc plus intéressant de s'appesantir ici sur les quatre résolutions adoptées par les parlementaires réunis à l'initiative du *Parlatino* et de sa Secrétaire générale Sonia Escudero :

- la première apporte le soutien du Parlement latino-américain, du Parlement andin et de celui du *Mercosur*, au Président constitutionnel Rafael Correa Delgado, face à des menées subversives et à tentative de coup d'Etat en Equateur ;
- la seconde, apporte un soutien au "Parlement antillais", et fait part de préoccupations face aux menaces du gouvernement hollandais sur le principe de libre circulation des personnes entre les Antilles néerlandaises et les Pays Bas. Les troisième et quatrième, beaucoup plus développées, concernent plus directement les fédéralistes ;
- la troisième, sur "la réforme des institutions internationales", se conclue (points 10 à 12) de la manière suivante : " … Les parlementaires… appellent les assemblées parlementaires membres du Parlement latino-américain à adhérer à la Résolution de son Assemblée générale en soutien à la mise en place d'une Assemblée parlementaire des Nations unies" ; … "demandent aux Chancelleries des pays membres du Parlement latino-américain qu'ils transmettent à l'Organisation des Nations unies la totalité des informations sur le suivi de sa Résolution 992 (X) sur la Révision de la Charte des Nations unies ; et s'achève en décidant de "présenter la Déclaration de Buenos Aires sur la réforme des institutions internationales au Secrétariat général des Nations unies, au Directoire de la Banque mondiale, au Directoire du Fonds monétaire international, à l'Organisation mondiale du commerce et aux autorités du G 20" ;
- la dernière résolution ; sur "l'intégration régionale en Amérique latine et dans les Caraïbes", après avoir résumé (points 1 à 5), l'état des lieux et les raisons, et atouts, de l'intégration régionale, appelle à la poursuivre et à en accélérer le processus tout en insistant dans sa deuxième partie (points 6 à 11) sur les points suivants : la nécessaire harmonisation avec les autres régions du monde, en particulier à l'occasion des "Sommets entre l'Europe et l'Amérique latine, et l'Assemblée parlementaire euro-latino-américaine (*Eurolat*)" ; "le rôle fondamental (du Parlement latino-américain) comme organe d'intégration étant donné que de par sa constitution il est une courroie de transmission de la voix des citoyens au plan regional" ; "qu'il est nécessaire d'évaluer l'impact concret de l'intégration régionale, raison pour laquelle nous décidons de promouvoir, dans le cadre du Parlement latino-américain, la réalisation d'une étude complète sur les coûts de la non-intégration qui sera présentée lors des prochains Sommets de la Communauté des Etats américains et des Caraïbes", et enfin, "qu'il est nécessaire de modifier le principe de représentativité sectorielle dans les institutions internationales pour le principe de représentation régionale et dans ce sens que l'Amérique latine et caribéenne doit impulser une concertation régionale mondiale". Cette quatrième et dernière résolution devant être "transmise pour information au prochain Sommet de l'Unité de l'Amérique latine et des Caraïbes qui se tiendra en République bolivarienne du Vénézuéla au cours de l'année 2011."

A propos de la réunion de Buenos Aires du *Parlatino*

Joan Marc SIMON
Membre du Comité fédéral de l'UEF et du Conseil du *World Federalist Movement*. Ancien Secrétaire général de l'UEF Europe - Barcelone

Traduit de l'anglais par Jean-Francis BILLION - Lyon

Les 30 septembre et 1er octobre s'est déroulée à Buenos Aires, au Sénat, la conférence interparlemenatire "Processus d'intégration régionale et réforme des organisations internationales", organisée par le Parlement latino-américain (*Parlatino*). Rencontre placée dans le cadre des "Dix jours pour la démocratie mondiale" organisés par l'ONG argentine *Democracia*

***Global*, membre du *World Federalist Movement*.**
Des parlementaires de treize Etats d'Amérique latine ont pris part à la rencontre, également suivie par divers observateurs internationaux. L'aboutissement de la conférence est une Déclaration commune exprimant l'engagement de progresser vers l'intégration économique et politique de l'Amérique latine.
De la perspectice d'un étranger à la région, le plus remarquable dans cet évènement, c'est l'élan positif dont bénéficie aujourd'hui l'intégration politique de l'Amérique latine, plus particulièrement si l'on prend en compte les difficultés que vit actuellement celle de l'Europe. Les affinités politiques entre les *leaders* latino-américains, l'émancipation économique et politique réelle vis-à-vis des Etats-Unis et de l'Union européenne, le refus commun de réformes structurelles du style de celles inspirées par le FMI, la croissance économique et le developpement du commerce intra-régional et avec l'Asie, tout celà rapproche le continent latino-americain.
Il reste toutefois à voir comment l'intégration latino-américaine peut continuer à prendre forme. Il y a de nombreuses structures en place -le *Parlatino*, le *Mercosur*.- et il semble que la voie du progrès sera montrée par le *Mercosur*, l'embryon du marché commmun sud-américain, qui pourrait prochainement procéder à l'élection directe de son Parlement.
Il y a de nouveaux souffles d'intégration et d''émancipation en provenance d'Amérique latine, et, si tout se déroule positivement, nous devrions assister au décollage tant attendu du nouveau monde.

Pour une Assemblée parlementaire des Nations unies (*UNPA*)

Sonia ESCUDERO

Sénatrice argentine - Membre et Secrétaire générale du Parlement latino-américain - Buenos Aires

Traduit de l'anglais par Joseph MONTCHAMP - Lyon

La Charte des Nations unies, rédigée en 1945 par les Etats victorieux de la seconde guerre mondiale, commence par un préambule ainsi formulé : « Nous les peuples des Nations unies ». Un demi siècle plus tard, nous pouvons nous poser la question : « Nous ; quels peuples ? ».

Une perspective académique

Dans une thèse, reconnue dans le monde universitaire des relations internationales, John Ikenberry développe l'idée que les organisations internationales sont le résultat d'une tractation entre les pays victorieux et les pays vaincus dans une guerre *systémique*. Il décrit un tel conflit comme une guerre au cours de laquelle le système international est remplacé de telle sorte que sa propre logique d'interaction en soit modifiée.
Donc, après toutes les geurres *systémiques*, les pays victorieux mettraient en place des stratégies délibérées pour maintenir leur position de puissance relative. Par exemple, la Grande guerre aurait détruit le « Concert des Nations » créé de façon stratégique par le Chancelier Bismarck, et structuré la période qui suivit en accord avec les clauses du Traité de Versailles. Par ces accords, la France essayait de consolider sa situation de succès relatif, par rapport à l'Allemagne, sa voisine, en lui imposant des dommages de guerre, en la contraignant à rendre des territoires sur lesquels elle avait des prétentions historiques, et en limitant, par la force, sa puissance militaire.
La même chose se reproduisit vers la fin de la seconde guerre mondiale. Ce furent les pays victorieux qui poussèrent à la création d'une organisation dont l'objectif était d'éviter une nouvelle guerre *systémique*, basée sur la Société des Nations de Wilson ; et, ce furent les Nations unies. Bien que l'objectif de prévention d'une nouvelle situation de crise *sytémique* soit tout à fait louable, du point de vue éthique, l'effet était de perpétuer, dans une certaine mesure, le *statu quo* immédiat. Les vainqueurs de la seconde guerre mondiale mirent en place une structure institutionnelle pour leur nouvelle organisation basée sur le désir de maintenir l'asymétrie de puissance.
C'est ainsi qu'ils créèrent le Conseil de sécurité avec deux mécanismes afin de maintenir leur puissance relative : cinq sièges permanents et le droit de *veto*. Le rôle du Conseil consiste à prendre des décisions et à agir sur toute menace à l'égard de la paix et de la stabilité internationale. Par conséquent, le Conseil est le seul organisme autorisé à décider de l'emploi de la force.
Nous avons dit que John Ikenberry explique l'émergence d'organisations internationales comme le résultat d'une transaction entre les Etats victorieux et les Etats vaincus dans un conflit militaire ayant des caractéristiques *systémiques*. La question qui se pose, est : qu'est-ce qui conduit les nations non-victorieuses à entrer dans une relation reproduisant l'asymétrie de puissance dans des circonstances particulières ? La réponse, c'est la possibilité de se faire entendre de la communauté internationale en face d'une menace potentielle de prise de décision unilatérale, sans possibilité d'exprimer leur opinion.
Aujourd'hui, un demi siècle après la signature de la Charte de San Francisco, nous avons une organisation qui exprime un ordre international largement dépassé. Qui, par exemple, mettrait en doute la puissance des pays du G 8, du G14, du G 20 ?
L'un des défis auxquels les Nations unies auront à faire face, pour ne pas devenir obsolètes, sera leur propre réforme. L'ONU est une organisation formelle, elle a besoin de trouver une correspondance avec un ensemble de pratiques, qui, par la force des choses, se sont institutionnalisées mais n'ont pas encore atteint la formalité bureaucratique (par exemples le G 8, le G 14 et le G 20).

Une prespective empirique

Pour revenir à notre point de départ, nous nous sommes demandé à qui s'adresse le préambule de la Charte de San Francisco quand il écrit / «Nous les peuples ». Nous avons observé qu'il faisait allusion à un groupe beaucoup plus réduit que le groupe actuel. Les 50 pays qui signèrent la Charte de San Francisco, le 24 octobre 1945. Aujourd'hui l'ONU se compose de 192 pays. Néanmoins, c'est en 1945, que ces 50 pays créèrent un mécanisme qui, 60 ans plus tard, ne constitue pas et ne représente pas les 192 membres. Alors, réfléchissons un peu sur ce point.
Voyons ce qui se passe dans les principaux corps des Nations unies, l'Assemblée générale et le Conseil de Sécurité.

- L'Assemblée générale est l'arène dans laquelles les délégations diplomatiques des 192 pays membres se rencontrent et réagissent. C'est l'organe principal de délibération qui formule la politique et qui est, d'après la Charte, « représentatif des Nations unies ». Cependant les délégations diplomatiques représentent les pays et quelquefois seulement leurs gouvernements et non pas l'hétérogénéité de leurs peuples. Il ne faut pas confondre les deux -les délégations diplomatiques représentent, dans le meilleur des cas, des pays et non des peuples. Et ceci sans parler de la représentation de groupes collectifs spécifiques qui sont reconnus par l'Assemblée générale grace aux Traités, appelés, « traités de la troisième génération ». Mais ces collectifs, par exemple les femmes, les peuples indigènes, etc., ne font pas parttie du processus décisionnel.
- Que se passe-t'il au Conseil de sécurité ? Nous trouvons ici une composition sélective : cinq membres permanents, et dix changeant par roulement tous les deux ans. De la même façon nous pouvons noter que les décisions sont prises par une majorité des membres, mais que les membres permanents ont eux droit de *veto* sur les décisions. Nous notons, de plus, que les décisions prises par le Conseil de sécurité sont les seules à être définitvement exécutoires. De sorte que, en accord avec le fameux chapitre VII de la Charte, le Conseil de l'ONU est le seul organe autorisé à demander à ses membres d'appliquer des sanctions économiques ou d'entreprendre des opérations militaires.

Ainsi, nous pouvons nous demander si ces cinq «gendarmes du monde » représentent la population globale. La conclusion que nous pouvons tirer c'est que, un peu plus de 25 % de la population mondiale est représentée par les membres permanents du Conseil. Si nous limitons ce calcul à la population occidentale, nous trouvons qu'environ

6 % de celle-ci est représentée au moment de la prise de décisions exécutoires sur la paix internationale et sur la sécurité ; des décisions qui nous concernent tous. Etant latino-américaine, je me sens tenue de demander la « présence » de ma région dans ce Conseil ? et alors je découvre que notre pourcentage de représentation est de 0 %. De quelle représentation parlons-nous, si les indices de représentation sont de 0 %, 6 %, et dans les cas les meilleurs de 25 % ? Nous pouvons seulement regretter que les Etats-Unis, la Chine, la Russie, la France et le Royaume uni, ne soient pas latino-américains, ou africains, par exemple. Ce qui continue à régner, c'est la force par rapport à la logique du concensus et de la délibération constructive.

***Vers l'établissement d'une* UNPA**

Il est impératif d'entreprendre une réforme intégrale des Nations unies, en tenant compte du fait que n'importe quelle institution représentative, c'est-à-dire toute institution démocratique, devrait avoir une structure faisant honneur à ses caractéristiques. Nous proposons une Assemblée parlementaire des Nations unies, composée de délégués élus par les peuples représentés dans la communauté internationale.
Pour assurer la coopération internationale, l'acceptation et la légitimité de l'ONU, et pour améliorer sa capacité à agir, les peuples devraient être intégrés directement et effectivement dans les Nations unies et leurs agences.
Un Parlement de l'ONU ne sera pas simplement une autre institution. Ce sera la voix et le porte-parole des citoyens ; il sera l'exptression et le véhicule de la transformation de la conscience du monde et de la compréhension de la politique internationale dans des termes pacifiques. Il est évident que l'établissement d'une telle institution serait un pas décisif en direction de la consolidation démocratique du système des Nations unies.

***Des actions pour soutenir la creation d'une* UNPA**

Le Congrès de la République argentine a été la première Assemblée législative natiuonale à soutenir l'établissement d'une Assemblée parlementaire des Nations unies. Le 8 novembre 2008, la Chambre du Sénat argentin a approuvé une résolution sur ce projet, dont j'étais moi-même l'auteur, et le 5 août 2009, la Chambre des Représentants argentine vota un projet de loi similaire, présenté par le député Fernando Iglesias.
De même le Parlement latino-américain (*Parlatino*) a été le premier Parlement régional à voter une Déclaration de soutien à la création d'une Assemblée parlementaire des Nations unies, le 5 décembre 2008. Ces initiatives expriment le désir de notre région d'être plus activement représentée au sein des Nations unies.

Conclusion

Albert Einstein, un homme de science particulièrement respecté, mais de plus un brillant analyste du monde moderne, a adressé une « lettre ouverte » à l'Assemblée générale de l'ONU dans laquelle il déclarait : « La méthode de représentation aux Nations unies devrait être considérablement modifiée. La méthode actuelle de sélection et de nomination par un gouvernement ne laisse aucune liberté réelle à celui qui est nommé. De plus, la sélection par des gouvernements ne peut pas donner aux peuples du monde le sentiment d'être équitablement et proportionellement représentés. L'autorité morale de l'ONU serait considérablement augmentée si les délégations étaient directement élues par le peuple. Si les représentants étaient responsables devant un électorat, ils auraient beaucoup plus de liberté, pour suivre leur conscience ». Cinquante deux ans plus tard, nous sommes encore en train de nous battre pour une organisation dans laquelle, « Nous les peuples » participerions de façon véritable et active.

www.pressefederaliste.eu

Point sur la Campagne pour une Assemblée parlementaire des Nations unies

Andreas BUMMEL
Secrétaire de la Campagne pour l'UNPA - Francfort
Extraits d'une lettre d'information de la Campagne pour l'*UNPA*

La Campagne pour la création d'une Assemblée parlementaire auprès des Nations unies (CCAPNU) va maintenant entrer dans sa cinquième année. L'objectif que promeut la Campagne, en partenariat avec des institutions et des individus du monde entier, est une gouvernance démocratique globale assurée par un parlement mondial. Cette période de l'année nous invite à revenir sur les développements récents et à nous préparer pour 2011, et j'aimerais saisir cette occasion pour vous envoyer un résumé de nos derniers efforts :

- **depuis son lancement en avril 2007, environ 1 000 parlementaires, plus de 200 organisations non gouvernementales et des individus originaires de plus de 140 pays soutiennent l'appel de la Campagne pour la création d'une Assemblée parlementaire auprès des Nations unies. Ces parlementaires représentent plus de 100 millions d'électeurs. (Plus de renseignements sur les signataires) ;**
- **des douzaines de reportages d'actualité et d'articles ayant pour sujet la Campagne et notre projet ont été publiés dans le monde entier, par exemple en Afrique du Sud, en Allemagne, en Argentine, au Canada, en Corée du Sud, en Espagne, en Inde, au Népal, au Nigeria, en Norvège, en Ouganda, en Serbie, en Suède, en Suisse, en Turquie et en Ukraine. (Revue de presse mondiale) ;**
- **en association avec des partenaires locaux, le secrétariat de la Campagne a organisé quatre meetings internationaux annuels : en novembre 2007, au palais des Nations à Genève, sous le parrainage de l'ancien Secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali ; en novembre 2008, au Parlement européen ; en octobre 2009, à New York ; et en octobre 2010 au Sénat d'Argentine à Buenos Aires. (Plus de renseignements sur les meetings) ;**
- **la « Déclaration de Buenos Aires », adoptée lors de notre dernier meeting, a été transmise aux ministres des Affaires étrangères d'environ 170 pays membres de l'ONU et aux dirigeants de différentes institutions internationales, ce qui a permis d'initier un dialogue avec certains gouvernements ;**
- **la Campagne a mis en place un Groupe parlementaire consultatif, coprésidé par Jo Leinen, député au Parlement européen, pour l'Allemagne, et par Fernando Iglesias, membre de la Chambre des députés d'Argentine, ainsi que du Parlement latino-américain et du Parlement du Mercosur. Les membres du Groupe parlementaire consultatif représentent le cercle de dirigeants internationaux de la Campagne, ainsi qu'une voix collective appelant à la démocratie mondiale. (Plus de renseignements sur le Groupe).**

Parmi les organes ayant apporté leur appui au projet d'Assemblée parlementaire auprès des Nations unies depuis le lancement de la Campagne, on compte le Parlement panafricain, le Parlement latino-américain, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, le Parlement des Seychelles, ainsi que le Sénat et la Chambre des députés d'Argentine. Dans les années 90, le Parlement européen était déjà l'un des premiers parlements à soutenir l'idée d'une APNU.
Voilà quelques unes des nombreuses activités que la Campagne a mises en place jusqu'à aujourd'hui et notre engagement à persévérer dans nos efforts demeure intact. Aucune de ces réussites n'aurait été possible sans le soutien de nos nombreux sympathisants, de nos volontaires dévoués, ainsi que de nos partenaires au sein des parlements nationaux et de la société civile.
La Campagne a besoin de votre soutien afin de continuer à obtenir des résultats tangibles dans le domaine de la démocratie mondiale.
Nous apprécions le soutien que vous nous avez apporté jusqu'à aujourd'hui. Nous aimerions vous demander de considérer de vous engager financièrement envers cette campagne, afin de contribuer à faire avancer notre cause en 2011. Votre participation est essentielle à la continuation de nos efforts et sera la bienvenue, quel qu'en soit le montant.
Le site Web de la Campagne vous permet de faire un don à la Campagne en toute sécurité, dans plusieurs devises, par chèque, virement bancaire ou en ligne.

Message de Jo LEINEN

Co-président du *Parliamentary Advisory Group* de la Campagne pour l'*UNPA* - Parlementaire européen - Ancien Président de l'UEF Europe

Traduit de l'anglais par Jean-Francis BILLION - Lyon

Chers amis,
c'est avec regret que je suis dans l'incapacité d'être avec vous aujourd'hui au Sénat de Buenos Aires pour la réunion de cette année de la Campagne pour l'établissement d'une Assemblée parlementaire des Nations unies. Toutefois, je voudrais saisir cette opportunité pour renouveler mon soutien et vous remettre ce message.
En l'espace de trois ans la Campagne est devenue une voix politique puissante dans le monde pour se faire l'avocat de la démocratie mondiale. Durant cette période, près de 1000 parlementaires d'une centaine de pays et au dessus de toutes les lignes de partis, ont rejoint notre appel pour la création d'un organe mondial qui soit élu par le peuple.
Nous savons tous que mettre notre proposition à l'ordre du jour des Nations unies est un défi. Il est de première importance que nous ne reculions pas et que nous continuions à insister sur l'énorme potentiel positif d'une Assemblée parlementaire des Nations unies. Comme le projet de Déclaration pour votre réunion le souligne, « Les défis mondiaux comme le changement climatique, le contrôle de la prolifération nucléaire, la régulation de l'économie internationale, transcendent les frontières nationales et ne peuvent être résolus que par des structures de gouvernance transnationale plus efficaces. Une Assemblée parlementaire des Nations unies serait une réponse à ces défis car elle serait capable de rendre plus démocratiques et englobantes les structures de gouvernance internationales et dans le même temps, elle serait en mesure de rendre les relations entre les pays grands et petits plus équilibrées».
Notre proposition devrait dorénavant être prise en compte par un groupe de gouvernements sympathisants. Mettons-nous ensemble au travail pour cette étape cruciale.
Je soutiens le projet de déclaration de Buenos Aires et vous souhaite beaucoup de succès durant vos délibérations.

Un Appel à une conférence intergouvernementale sur un parlement des Nations unies

Texte de la Campagne pour l'*UNPA*
Traduit de l'anglais par Didier COLMONT - Paris

Un rassemblement international de la Campagne pour la création d'une Assemblée parlementaire auprès des Nations unies (APNU) organisé au Sénat argentin à Buenos Aires a appelé l'ONU et ses Etats membres à initier « le processus préparatoire à une conférence intergouvernementale dans le but de créer une Assemblée parlementaire auprès des Nations unies ». Selon la déclaration adoptée par environ 50 participants, originaires de 20 pays et parmi lesquels on comptait dix parlementaires, ainsi que des représentants de 20 organisations de la société civile.
« Le besoin de démocratiser la gouvernance mondiale est l'un des plus grands défis politiques de notre époque. Il appelle individuellement les citoyens du monde, et particulièrement les parlementaires, les gouvernements, la communauté internationale de donateurs et la société civile, à s'engager pour un changement de la gouvernance démocratique ».
Lors de la session d'ouverture, le député argentin Fernando Iglesias a réitéré la nécessité d'atteindre un niveau plus élevé de démocratisation mondiale au moyen d'une l'Assemblée parlementaire auprès des Nations unies. L'orateur invité, Olivier Giscard d'Estaing, ancien parlementaire français, a exprimé sa déception à propos de l'échec continu en matière de réforme substantielle des Nations unies. M. Giscard d'Estaing a appelé à la création « de nouvelles institutions mondiales, dont un parlement mondial, qui prendraient en charge les problèmes mondiaux ». William Pace, le directeur général du Mouvement fédéraliste mondial - Institut pour une politique mondiale (*World Federalist Movement - Institute for Global Policy)*, a sévèrement critiqué le G 8 et le G 20. « Ces mécanismes de gouvernance informelle ont échoué de manière spectaculaire », a déclaré M. Pace. « Notre but est de remplacer la brutalité de l'impérialisme au niveau mondial par les principes constitutionnels et parlementaires », a-t-il ajouté.
Dans une allocution souhaitant la bienvenue aux participants, le parlementaire et ancien Premier ministre de Malte, M. Alfred Sant a déclaré que « le but de la création d'une Assemblée parlementaire auprès des Nations unies peut sembler encore lointain, mais les réalités observées dans le monde changent tellement rapidement que la pertinence d'une Assemblée pourrait devenir essentielle bien plus tôt qu'on ne l'imagine maintenant ».
Jo Leinen, membre du Parlement européen, a fait remarquer dans un message que « cette proposition doit maintenant être reprise par un groupe de gouvernements partageant nos positions » (voir ci-après).
Au cours de la session plénière, les participants ont délibéré à propos du document final et de leurs activités au cours de l'année précédente. Dans l'après-midi, des ateliers ont été organisés en parallèle. L'ancien secrétaire du Parlement panafricain, Werunga Murumba, travaillant maintenant au Centre des études parlementaires et de formation de l'Assemblée nationale du Kenya, a parlé des leçons tirées de la création des actuelles assemblées parlementaires internationales. D'autres ateliers portaient sur les prochaines étapes au sein de la région latino-américaine, ainsi que sur la création d'une Assemblée parlementaire auprès de l'ONU et d'une réforme de la Charte de l'ONU.
Cette manifestation, organisée dans les locaux du Sénat argentin, constituait le quatrième rassemblement de la campagne internationale qui a débuté en avril 2007. Andreas Bummel, le responsable du Secrétariat de la Campagne pour l'*UNPA*, a remarqué que, depuis cette date, environ 900 parlementaires (dont 750 actuellement en fonction) originaires de plus de 90 pays ont exprimé leur soutien à la Campagne : cela représente plus de 100 millions de personnes de leurs circonscriptions.
Ce rassemblement a été précédé par un séminaire du Parlement latino-américain sur l'intégration régionale et la réforme des institutions internationales, organisé la semaine précédente. L'une de ses sessions a été consacrée à la proposition de création d'une Assemblée parlementaire auprès des Nations unies. Le rassemblement de la Campagne pour la création d'une APNU (CCAPNU) fait partie du programme de dix jours « Pour la démocratie mondiale » organisé à Buenos Aires sous la houlette de l'organisation non gouvernementale argentine *Democracia Global*, section argentine du *WFM.*

Campagne pour l'*UNPA* Déclaration de Buenos Aires

Traduit de l'anglais par Didier COLMONT - Paris

1. Nous, participants à la Campagne pour l'établissement d'une Assemblée parlementaire des Nations unies, réitérons notre appel conjoint aux Nations unies et aux gouvernements de ses Etats membres pour le lancement d'un processus préparatoire à une conférence intergouvernementale, avec pour objectif l'établissement d'une Assemblée parlementaire au sein des Nations unies.
2. Soixante-cinq ans après l'établissement des Nations unies, au nom de "Nous, les peuples", l'organisation politique la plus universelle au monde n'est pas formellement dotée d'un organe permettant aux représentants élus des citoyens du monde de participer à ses délibérations et à ses prises de décision.
3. Au Sommet mondial des Nations unies de 2005, les chefs d'Etat et de gouvernement ont réaffirmé que « la démocratie est une valeur universelle basée sur la volonté librement exprimée des peuples de déterminer leur propre système politique, économique, social et culturel et leur pleine participation à tous les aspects de leur vie ». Cependant, dans le monde interdépendant d'aujourd'hui, aucune société n'est à même de déterminer son propre destin indépendamment des autres, et sans la participation explicite et l'avis de son peuple exprimés par ses représentants élus.
4. Ceux qui sont affectés par une décision devraient avoir la possibilité de participer à la prise de cette décision. Comme les décisions importantes prises au niveau mondial touchent aujourd'hui l'ensemble des êtres humains, nous reconnaissons la nécessité de démocratiser la gouvernance

mondiale. Par conséquent, nous confirmons notre détermination qu'une participation démocratique, de même qu'une représentation des citoyens du monde soient progressivement mises en œuvre au sein des Nations unies et, le cas échéant, dans ses fonds, programmes et agences, de même qu'au sein d'autres organisations intergouvernementales.

5. Dans le monde multipolaire d'aujourd'hui, l'amélioration des fondements institutionnels de la gouvernance est plus importante que jamais. Il est en particulier urgent que les organisations, agences, programmes, fonds et organes de traités multilatéraux évoluent dans un cadre plus cohérent et que ces organisations soient plus responsables vis-à-vis des citoyens du monde.

6. Le système des Nations unies est, et devrait continuer à être, l'institution de base essentielle pour une coopération internationale et un cadre plus viable permettant une gouvernance internationale efficace. Une Assemblée parlementaire de l'ONU sera une composante essentielle et un catalyseur pour une plus grande évolution institutionnelle. Nous nous attendons à ce qu'une fois établie, l'Assemblée parlementaire de l'ONU préconise et facilite une réforme plus complète du système actuel d'institutions internationales et de gouvernance mondiale.

7. Les défis mondiaux comme l'atténuation du changement climatique, la non-prolifération nucléaire et la stabilisation financière dépassent les frontières nationales et ne peuvent être traités efficacement que par des structures de gouvernance transnationale. Une Assemblée parlementaire de l'ONU serait une réponse à ces défis, car elle serait en mesure de rendre les structures de gouvernance internationale plus démocratiques, plus inclusives, tout en équilibrant les relations entre petits et grands pays.

8. Nous réaffirmons notre conception selon laquelle une Assemblée parlementaire de l'ONU peut et devrait évoluer progressivement. Dans un premier temps, la modification de la Charte de l'ONU ne serait pas nécessaire. Deux options sont possibles : une Assemblée parlementaire de l'ONU pourrait être instituée par un vote de l'Assemblée générale des Nations unies, en vertu de l'Article 22 de la Charte de l'ONU. Alternativement, elle pourrait être créée sur la base d'un nouveau traité intergouvernemental. À plus long terme, l'Assemblée pourrait être transformée en un parlement mondial législatif élu au suffrage direct à la suite d'une révision de la Charte de l'ONU, comme le permet l'Article 109 de la Charte.

9. Ayant examiné différents modèles de représentation au sein d'une telle Assemblée, nous pensons que le principe d'une proportionnalité dégressive pourrait être pris comme base possible pour la répartition des sièges.

10. La nécessité d'une démocratisation de la gouvernance mondiale constitue l'un des plus grands défis politiques de notre époque. Elle invite les citoyens de la planète, et en particulier les parlementaires, de même que les gouvernements, la communauté internationale des donateurs et la société civile à s'engager pour un changement démocratique mondial. Nous pensons qu'avec cet engagement, l'ONU et les autres institutions mondiales intergouvernementales deviendraient plus efficaces et donneraient de meilleurs résultats en faveur des peuples du monde.

11. Nous appelons à présent tous les gouvernements qui adhèrent aux principes démocratiques sur leur territoire, et qui proclament leurs vertus à l'étranger, de promouvoir et de soutenir l'application de ces mêmes principes de démocratie, de responsabilité et de transparence dans les institutions internationales et dans les processus décisionnels.

Les Fédéralistes donnent la parole

M. Olivier GISCARD D'ESTAING

Ancien Député des Alpes maritimes (Républicain indépendant) - Fondateur du Comité pour un Parlement mondial

Buenos Aires, le 4 octobre 2010

M. Olivier GISCARD D'ESTAING descendant de la tribune
Au 2° plan à droite Andreas BUMMEL

Réalisée par Jean-Francis BILLION et Lucio LEVI
Publié en commun avec *The Federalist Debate* - Turin

Q. Comment et quand avez-vous rencontré les idées de fédéralisme européen, et mondial, durant votre jeunesse ?

R. Trois générations ont énormément souffert des différentes guerres franco-allemandes, de 1870, de 1914, et de mon vivant, de 1940-1945. Je pourrais ajouter que c'est un miracle que j'aie pu naître après les blessures reçues par mon père durant la 1° guerre mondiale. C'est pour cette raison que je me suis rapproché très tôt après la Libération des mouvements fédéralistes, en l'occurrence les Jeunesses Européennes Fédéralistes (JEF) qui dépendaient à l'époque du Mouvement Fédéraliste Français - La Fédération, dirigé par André Voisin. C'est à ce titre que j'ai été envoyé en mission en Allemagne, à Hambourg, Munich et Cologne, durant les années 1946 et 1947.

Mon premier objectif à l'époque était donc essentiellement la recherche de la paix, grâce à une amitié franco-germanique. Très vite cela s'est déplacé vers la construction d'une Europe unie, telle que le Congrès de La Haye en avait lancé l'idée.

La dimension mondiale m'est apparue plus tard. Je me suis passionné pour les actions de l'ONU, dont j'ai pu mesurer la recherche d'une paix mondiale, tout en reconnaissant rapidement qu'elle ne pouvait maitriser les problèmes économiques et sociaux de la planète.

En fait elle m'est apparue comme évidente après mon élection en 1968 comme député Républicain indépendant des Alpes maritimes. J'ai très vite participé aux travaux des Commissions parlementaires des Affaires sociales, puis des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale.

J'ai commencé à m'intéresser à ce que je pourrais appeler « l'interdépendance des continents » suite à la décolonisation qui a changé les relations internationales, et après les chocs pétroliers, qui ont illustré cette interdépendance économique. De fait, aujourd'hui, la mondialisation influence directement nos niveaux de vie.

J'ai également été très influencé par mon travail au sein du groupe américain *IBM*. Il y avait déjà dans cette société, à l'époque, un « code éthique » de respect des pays, de leurs différences accompagné par le refus de toute discrimination. Enfin, j'ai également été durant des

années l'un des responsables de la Jeune Chambre Economique et j'y ai eu des responsabilités comme Vice-président de la Jeune Chambre Internationale au plan mondial.
La mondialisation vient des entreprises, pas des gouvernements. Ce sont elles qui ont façonné la planète, par leurs exportations, leurs investissements, leurs transferts de technologie, et la novation de leurs produits.

Q. Comment voyez-vous aujourd'hui l'avenir de l'Union européenne ? Vous avez suivi le processus d'intégration européenne dès son début. Pensez vous que nous ayons atteint, avec le Traité de Lisbonne, l'aboutissement du processus d'unification européenne ?
Les fédéralistes le refusent et pensent que d'autres pas restent à franchir.

R. Nous sommes partis de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), ouverte à tous les pays européens, mais à laquelle six d'entre eux seulement ont voulu adhérer (l'Allemagne de l'ouest, la France et l'Italie, et les trois pays du Bénélux). La Grande-Bretagne a refusé la CECA, craignant son caractère supranational, manifesté par la décision de lever des impôts internationaux et par une assemblée parlementaire. La CECA était à l'époque le « noyau dur » de l'Europe occidentale.
Pour ma part, je ne croyais pas à la possibilité d'harmonisation politique sans harmonisation économique. Le processus d'intégration démarré par la CECA se fondait sur une libération des échanges, mais avec la recherche d'harmonisations pouvant la rendre efficace, sans pénaliser certains des partenaires. Le libre échange sans harmonisation, l'*EFTA* (*European Free Trade Association*) prônée par l'Angleterre a échoué.
Ce processus évolutif a atteint maintenant le stade de l'Union monétaire et l'euro représente l'élément fédéral de l'Union européenne. L'obligation économique force à empiéter sur le terrain politique, donc à la solidarité, comme nous l'avons vu récemment dans le cas de la crise grecque.
Puis nous avons dû, au fil des années, accepter divers élargissements, que nous n'avons pu refuser ; en particulier, les derniers d'entre eux, à l'Est. Ces nouveaux pays arrivants n'avaient pas, lors de leur adhésion aux Communautés, le même esprit européen que les pays initiaux et fondateurs, mais ils échappaient au système marxiste qui les avait condamnés à de piètres résultats économiques et sociaux et on ne pouvait leur refuser leurs demandes, acceptées après de longues négociations et des périodes d'ajustement…

Aujourd'hui si l'on veut continuer à progresser il faut créer dans la zone euro, une gouvernance économique pour les pays qui ont adopté la monnaie commune. Une autre question sera l'élargissement souhaitable de cette zone.
Au-delà nous aurons toujours sans doute une Europe assez floue. Je ne crois pas, par exemple, à la mise en place d'une véritable politique extérieure commune.
Je suis absolument convaincu du renforcement du « régionalisme » (au plan continental, ou de grands groupes d'Etats) dans le monde pour répondre aux défis que suscite la mondialisation. La création, donc, d'autres grands groupes d'Etats unis sur les divers continents.

Q. Pour en revenir à la dimension mondiale, comment voyez-vous les prochaines étapes ? Vous avez fondé dans les années 1980, un Comité pour un Parlement mondial. Comment voyez vous les possibilités de renforcer, et tout à la fois de réformer et de démocratiser, les institutions de la gouvernance mondiale ?

R. Je vois deux obstacles.
- En premier lieu, nous sommes confrontés à une impossibilité de faire évoluer l'Organisation des Nations unies. En particulier il a été impossible d'élargir le Conseil de sécurité, à cause de l'opposition des pays qui en sont membres. Il est impensable que des pays comme l'Allemagne, le Japon (aujourd'hui le 2ème contributeur au budget de l'ONU) ou l'Italie soient absents du Conseil de sécurité, ainsi que de grandes nations des autres continents.

Il faut également revoir l'utilisation du *veto*, qui bloque des décisions indispensables pour des interventions de maintien de la paix et de respect des droits de l'homme. Que ceux qui s'opposent à une décision s'abstiennent d'y participer, mais n'empêchent pas les pays majoritaires de la réaliser.
Ces deux sujets m'ont toujours préoccupé.

D'autre part, le fonctionnement de l'OMC, l'Organisation mondiale du Commerce, se fonde sur des négociations entre Etats souverains qui négligent la relation entre le commerce mondial, le progrès social et la protection de l'environnement.
Nous n'avons pas, non plus, de politique mondiale du commerce. Il en est de même dans le domaine de la protection de la santé, au sein de l'OMS. Au niveau de l'*UNICEF*, nous n'avons pas non plus de politique universelle au sujet de ce que sont les drames de l'enfance.
Il faut revoir le financement des Agences des Nations unies. Pour ce faire il faut donc créer des impôts mondiaux, des taxes mondiales. J'ai proposé autrefois une taxe sur le prix du baril de pétrole. La Taxe Tobin est également un excellent exemple, ou encore la taxe sur les billets aériens instituée par M. Jacques Chirac. Il faut rechercher et proposer une assiette de fiscalité mondiale.

En ce qui concerne le projet de créer de nouvelles organisations internationales, nous devons être conscients que le pouvoir d'initiative appartient probablement à un petit groupe restreint d'Etats. Les Nations unies ont été fondées à la Conférence de San Francisco, de 1945, sur la base d'une proposition des Etats-Unis, de l'Union soviétique et de la Chine étudiée auparavant à la Conférence de Dumbarton Oaks. Ce sont ces Etats qui ont proposé la Charte de l'ONU ; puis, d'autres pays se sont regroupés autour d'eux. De même, les Communautés européennes sont nées à la suite d'une proposition initiale de la France et de l'Allemagne.

Pour en revenir au projet de Parlement mondial, il doit être lié à la mise en place d'une gouvernance mondiale organisée. Au départ il ne concernera qu'un nombre limité de pays, car il est impensable d'obtenir un accord de la majorité des deux tiers des 192 pays membres de l'ONU, nécessaire pour en modifier la charte. Mais après sa mise en place, il sera possible, sous conditions, d'y faire adhérer les pays qui le souhaiteraient.
L'Assemblée parlementaire des Nations unies naîtra, dans le cadre d'une réorganisation internationale promue par 20 ou 30 Etats susceptibles et capables de faire face ensemble à de grands défis, comme celui de l'énergie, de l'environnement et du développement soutenable.

La pensée fédéraliste s'inscrit plus que jamais dans les structures mondiales, avec ses indispensables et complémentaires niveaux d'action et de responsabilité, du village et de la ville, de la nation et de la région, avec le respect de leurs pouvoirs et de leur autonomie compatibles avec des souverainetés nationales, en partie déléguées à des entités multinationales, aux fonctions précisées, avec l'application du principe de subsidiarité appliqué à tous les niveaux de décision.
Il appartient aux chefs d'Etat d'étudier et de proposer de nouvelles structures de gouvernance mondiale, indispensables dans ce nouveau monde contemporain.

Fernando A. IGLESIAS (sous le portrait de Spinelli) au Sénat argentin - siège des réunions

Note sur le *World Federalist Movement*

Lucio LEVI
Université de Turin - Président du *MFE* italien - Membre du Bureau exécutif du *WFM* et du Comité fédéral de l'UEF

Traduit par Joseph MONTCHAMP - Lyon

Pendant les longues années de la guerre froide, les Nations unies ont été paralysées par les vétos croisés des superpuissances. Pendant que l'ordre mondial bipolaire, né de la seconde guerre mondiale, encourageait l'unification de l'Europe dans le bloc occidental, il empêchait tout progrès réel en direction de l'unification mondiale. Les divisions du monde en blocs antagonistes, ne laissaient pas d'espace pour les actions des fédéralistes mondiaux.
Aujourd'hui, après la chute de la grande barrière idéologique, qui, pendant des décennies, avait suscité la méfiance et l'hostilité entre les deux blocs -chacun investissant dans de terrifiants moyens de destruction de masse- le monde entre maintenant dans une période de transition caractérisée par des tendances contradictoires. D'une part, nous asssitons à la dislocation de la cohésion à l'intérieur des Etats et des organisations internationales, une tendance particulièrement forte dans l'ancienne sphère d'influence communiste, mais visible également partout dans le monde. D'autre part, en coexistence avec cette première tendance nous avons la globalisation, qui suscite la formation d'organisations régionales d'Etats -et l'Union européenne est un *leader* mondial sur ce plan- qui ouvrent la voie vers un nouvel ordre mondial, basé sur la loi et la réforme des Nations unies.
La fin de la guerre froide et l'accession des pays BRIC (Brésil, Russie, Inde, Chine) au sommet de la hiérarchie de la puissance mondiale, ont révélé l'obsolescence des institutions de l'ONU, fondées il y a 60 ans. Au même moment la globalisation a érodé la souveraineté des Etats et posé la question urgente du renforcement et de la démocratisation des Nations unies. Déjà, à la fin du 20ème siècle, une nouvelle génération d'organisations inetrnationales était apparue : l'Organisation mondiale du commerce (OMC) fondée pour gouverner le marché global et le Tribunal pénal international établi pour vaincre la culture de l'impunité et ouvrir le chemin du droit au niveau international. Cette nouvelle phase de l'histoire a ouvert la voie à la décision de l'UEF (après la JEF Europe, *Ndt.*) de devenir membre du *WFM* en 2004.

Le Tribunal pénal international

Le Tribunal pénal international représente la réussite la plus éclatante du *WFM* depuis sa fondation en 1947. Le *WFM* a joué un rôle de premier plan dans le développement transnational des organisations non gouvernemenetales (ONG), un mouvement qui n'est pas limité par les frontières des Etats. Il s'agit d'une innovation politique et institutionnelle importante. La création la Coalition internationale des ONG pour le Tribunal pénal international (la C*ICC*, en anglais, lors de la Conférence de Rome de 1998 était composée de 250 ONG ; elle en compte dorénavant plus de 2500 !) a introduit un nouveau réseau d'action extrèmement efficace, ce qui a permis à la C*ICC* d'exercer une réelle influence sur le cours de la Conférence diplomatique de Rome qui a rédigé le statut du tribunal pénal international. Bill Pace, Directeur exécutif à New York du *WFM* était le porte-parole de la C*ICC* à Rome. Je pense que nous pouvons dire que l'alliance de la *CICC* et des Etats qui lui étaient acquis ont produit la masse critique nécessaire pour la fondation du Tribunal pénal international. Désormais la Coalition fait campagne pour la ratification du Statut du Tribunal pénal international. 113 Etats l'ont déjà ratifié. Comme l'a affrimé Kofi Annan, ancien Secrétaire général de l'ONU, « La Coalition a démontré en termes très concrets tout ce qui peut être accompli lorsque la société civile, les gouvernements et les organisations internationales s'entendent et se réunissent pour s'attaquer aux problèmes globaux. La Coalition a démontré qu'elle était un vrai partenaire global pour la justice ! ».
Cette année, des Etats signataires du Traité de Rome, ont décidé d'inclure le crime d'agression dans le mandat du tribunal. C'est un progrès en direction de la mise hors-la-loi de la guerre.

***La Campagne pour l'*UNPA**

La campagne pour une Assemblée parlementaire des Nations unies représente la réponse fédéraliste au déficit démocratique croissant de l'ONU et des autres institutions internationales. La globalisation érode la souveraineté nationale des Etats et les citoyens ont le sentiment que leur pouvoir de décision est en train de dériver vers des acteurs globaux qui ne dépendent plus de l'Etat et échappent à leur contrôle. De nos jours tout a été **globalisé**, sauf la démocratie qui s'arrête aux frontières étatiques. Si la démocratie n'est pas mondialisée, alors, la globalisation tuera la démocratie. Le monde a beaucoup à apprendre de l'expérience de l'Union européenne, du fait que le Parlement européen -le premier parlement supranational dans l'histoire de l'humanité- est devenu le laboratoire de la démocratie internationale.
Le Conseil du *WFM*, réuni à Buenos Aires début octobre, s'est tenu en même temps qu'une Conférence du Parlement latino-américain, le *Parlatino*, présidée par sa Secrétaire générale, la Sénatrice argentine Sonia Escudero (dont nous publions ci-après un article, *Ndlr*). Le *Parlatino* soutient la proposition de l'*UNPA* et, en 2008, il a même adopté une résolution en ce sens. La coïncidence avec la conférence du *Parlatino* et leur Conseil a offert aux fédéralistes mondiaux l'opportunité de réunir plusieurs nouvelles adhésions à la Campagne pour l'*UNPA*. Depuis 2007, ce sont plus de 1000 parlementaires de plus de 90 pays qui ont apporté leur soutien à l'*UNPA*, représentant plus de 100 millions de citoyens dans leurs circonscriptions.

Point sur l'action de la Coalition des ONG pour la Cour pénale internationale

William R. PACE
Coodinateur de la Coalition des ONG pour la Cour criminelle internationale (*CICC*) - Egalement Directeur exécutif du *WFM* - New York
Extraits d'une lettre d'infromation de la *CICC*

Cette année fut une année capitale pour la Coalition pour la Cour pénale internationale. En travaillant en collaboration avec des institutions et des individus du monde entier, la Coalition a réalisé un nombre considérable d'avancées dans la lutte contre le génocide, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité en s'engageant pour les valeurs fondamentales des Droits de l'homme et de la justice. Alors que nous commençons à préparer cette nouvelle année, j'aimerais profiter de l'occasion pour vous tenir informés de nos récents efforts.

- **La Coalition a fêté son 15ème anniversaire en créant un Conseil consultatif mondial. Le Conseil, présidé par l'ancien secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, a tenu sa réunion d'inauguration au mois d'avril à New York. Les membres du Conseil, dont font notamment partie Son Excellence Bruno Stagno Ugarte, l'honorable Lloyd Axworthy, l'honorable Patricia Wald et l'honorable Richard Goldstone, constituent un groupe international de dirigeants au service de la paix et de la justice.**
- **Suite à plusieurs campagnes de ratification de la Coalition, quatre nouveaux États ont rejoint la Cour pénale internationale en 2010 (le Bangladesh, les Seychelles, Sainte-Lucie et la Moldavie). Cent quatorze gouvernements ont désormais ratifié le Statut de Rome et rejoint la Cour, étendant ainsi la portée de la justice et faisant la promotion de l'État de droit dans le monde.**
- **Bien que les États-Unis n'aient pas encore ratifié le Statut de Rome, l'Administration a réaffirmé son engagement vis-à-vis de la Cour en 2010 par le biais de plusieurs déclarations et en la soutenant sur plusieurs questions de justice internationale.**

En tant que coordinateur officiel de la société civile, la Coalition a facilité la participation de plus de 600 organisations non-gouvernementales (ONG) à la première Conférence de révision du Statut de Rome à Kampala (Ouganda) en juin dernier. À la Conférence de révision, les États sont parvenus à un accord sur la définition du crime d'agression ainsi que sur plusieurs autres amendements.

- **Plus de 80 organisations de la société civile (provenant notamment du Royaume-Uni, de la République démocratique du Congo, du Sénégal, du Bangladesh, d'Irak, des États-Unis et des Philippines) ont rejoint la Coalition en 2010, faisant ainsi passer le nombre d'ONG membres de la Coalition à plus de 2 600.**
- **La Coalition a accueilli plus de 75 stagiaires dans son programme de stage cette année. Chaque étudiant/spécialiste a travaillé dans un de nos sièges ou bureaux régionaux pour acquérir davantage d'expérience académique et professionnelle et contribuer à nos efforts. La promotion de l'année 2010 était particulièrement internationale, avec des stagiaires provenant de 18 pays et parlant 15 langues différentes.**

Ce ne sont que quelques unes des activités réalisées par la Coalition en 2010 et nous nous engageons à poursuivre nos efforts. Aucune de ces réussites n'aurait été possible sans le soutien de nombreux individus et partenaires. La Coalition a besoin de votre soutien pour continuer à apporter des résultats concrets dans le domaine de la paix et de la justice internationale.
Toute contribution de votre part est la bienvenue et nous permettra de poursuivre nos efforts pour mettre fin au génocide, aux crimes de guerre et crimes contre l'humanité (…)
J'espère que vous vous joindrez à moi pour célébrer nos réussites de l'année 2010 et pour soutenir la Coalition pendant cette période de fêtes. Ensemble, je suis convaincu que nous pouvons faire de la paix et de la justice une réalité pour tous.

Conseil du *WFM* - Buenos Aires - Octobre 2010
Déclaration politique sur le G 20

Attendu que :
- le *WFM* soutient une gouvernance globale plus representative, juste et démocratiquement responsable ;
- le *WFM* soutient une gouvernance globale qui promeuve un ordre mondial économique plus équitable, l'élimination de la pauvreté dans le monde et la réalisation des *MDG's*. (*Millenium Development Goals* des Nations unies, adoptés dans le cadre du programme « *We can end poverty 2015* », *Ndt.*).

Notant que :
- Le G 20 se décrit comme « le permier forum pour la coopération économique internationale » ;

Et reconnaissant que :
- le G 20 est un forum plus représentatif que son prédécesseur le G 8 ;
- le G 20 a récemment coordonné et mobilisé l'action internationale pour amortir les effets de la crise financière et encouragé de nouvelles réformes de la gouvernance financière internationale ;
- la formation et la poursuite du G 20 représentent l'avènement d'un ordre mondial multipolaire.

Conscient, cependant que :
- la préférence pour des forums délibératifs *ad hoc* comme le G 20 sape l'autorité d'organisations basées sur des traités, y compris celles des Nations unies ;
- en tant que forum pour promouvoir la coopération internationale, le G 20 présente de nombreuses insuffisances, en particulier :

1) absence de responsabilisation démocratique :
- des milliards de citoyens du monde, en majorité des personnes démunies, ne sont même pas directement représentées au travers de la participation de leurs gouvernements ;
- le G 20 a, jusqu'à ce jour, mis en place beaucoup moins de mécanismes de processus de consultation auprès des citoyens que n'en utilisent d'autres organisations internationales ;

2) légitimité et légalité douteuses et discutables :
- absence d'un traité pour étayer le travail du G 20 ; absence d'un consensus global codifié pour soutenir ses membres, ses objectifs, ses fonctions et ses décisions ;
- en matière de transparence, l'information insuffisante sur le travail du G 20 (aussi bien en son sein que vis-à-vis du public global plus large) illustre des arrangements opaques et inacceptables ;
- en conséquence, absence d un niveau correct de responsabilité.

3 / Insuffisances structurelles :
- membres et constitution. Absence de consensus sur le nombre correct des membres, leur sélection et les critères de leur choix ;
- absence d'un secrétariat du G 20. Vu le manque de bureau permanent, le travail nécessaire au G 20 est effectué par des « groupes de travail » de fonctionnaires nationaux, des *think tanks* et des organisations internationales sélectionnaés.

4) Questions relatives au mandat et à l'agenda :
- son statut de forum *ad hoc*, auto-désigné, de gouvernements puissants et riches contribue à créer des doutes sur le fait que l'agenda du G 20 soit dominé par les nantis (« *haves* ») qui décideraient une politique aux dépens des démunis (« *have not* ») ;
- le G 20 a besoin de mécanismes qui assurent que les besoins et les priorités de la majorité de l'humanité soient prises en compte.

En conséquence, le *World Federalisl Movement*, demande en priorité :
1 / une action des gouvernements et des autres responsables internationaux pour s'attaquer au besoin urgent de l'amélioration des fondations institutionnelles et juridiques de la gouvernance économique du monde.
2 / La mise au point d'une gouvernance :juridique et institutionnelle réformée dan,s le cadre du système des Nations unies. Elle pourrait être réalisée par une réforme et un nouveau mandat de l'ECOSOC (Conseil économique et social de l'ONU) ou par un nouvel organe régional représentatif tel que le Conseil de coordination économique demandé par la Commission Stiglitz.
3 / Et, que, à court terme, le G 20 mette en route des procédures régularisées et transparentes en vue de consulter les organisations de la société civile.

II° Symposium Altiero Spinelli à Buenos Aires « L'intégration fédérale et régionale dans un monde globalisé »

Fernando A . IGLESIAS
Député argentin - Sécrétaire général de *Democracia Global* - Membre du Conseil du *WFM*

Après le succès des « Dix tours pour la Démocratie mondiale en Argentine » nous avons souhaité effectuer une autre avancée dans notre travail en mettant à profit des réflexions sur l'intégration régionale. Pour cela, la Chaire Spinelli du Consortium universitaire italien pour l'Argentine (*CUAL*), et *Democracia Global* ont organisé conjointement le II° Symposium Altiero Spinelli sur "l'intégration régionale dans un monde globalisé" les lundi 29 et mardi 30 novembre 2010 dans les locaux du *CUAL*.
La transformation d'une assemblée parlementaire régionale (le *Parlasur*, ou Parlement du *Mercosur*) en un véritable parlement et la crise européenne, quit met en question le modèle d'intégration régionale développé par l'Union européenne, ont été l'axe des propositions et des discussions lors des réunions. La présence de deux parlementaires européens, de l'ancien représentant de la Comisión européenne en Italie et ancien assistant personnel de Spinelli durant des années, et de son principal biographe devaient également permettre de mettre en forme les débats.
Les thèmes suivants ont été abordés :

- **« De Spinelli à Lisbonne : le chemin vers l'Union européenne » -** Pier Virgilio Dastoli - Ex Directeur de la Représentation de la Commission italienne en Italie, principal collaborateur d'Altiero Spinelli au Parlement européen et actuel Président du Conseil italien du Mouvement européen, et, Piero Graglia - Professeur d'histoire de l'intégration européenne à l'Université de Milan et biographe d'Altiero Spinelli ;
- **« Le rôle du Parlement européen face à la crise de l'Union européenne » -** Gianluca Susta - Parlementaire européen, Alliance progressiste des socialistes et des démocrates, et Jurgen Klute - Parlementaire européenne, Groupe confédéral de la Gauche européenne, Gauche unie et Verte européenne nordique, Mariana Luna Pont - Universidad Tres de Febrero de Buenos Aires ;
- **« De la Résistance au fascisme à père fondateur de l'Union européenne - Vie et œuvre de Altiero Spinelli » -** Piero Graglia ;
- **« De l'Assemblée parlementaire à un réel Parlement du *Mercosur*. Défis et opportunités »** - Pablo Iturralde -

Député national - République orientale de l'Uruguay, Fernando A. Iglesias - Directeur de la *Cátedra Altiero Spinelli del CUAL*, député national argentin, Mercedes Botto - Chercheuse assistance du *CONICET/ Programa de Instituciones Económicas Internacionales de la FLACSO* - Argentine, Jurgen Klute - Parlementaire européenne ;

- **« L'intégration dans un monde globalisé. Entre réalisme politique et fédéralisme integral »** - Pier Virgilio Dastoli, Piero Graglia, Raimondo Cagiano de Azevedo - Directeur du *CUAL*.

Le projet de Chaire Spinelli à Buenos Aires

Le Consortium interuniversitaire italien pour l'Argentine va instituer auprès de l'Université de Buenos Aires, une Chaire Altiero Spinelli avec comme objectif final le développement d'actions ayant pour centre la pensée fédéraliste d'Altiero Spinelli ; elle contribuera à la connaissance de sa personnalité humaine et politique et à la promotion des valeurs fédéralistes en Amérique latine.
Pour l'année 2010, le projet comptait organiser, entre autres :

- **un cours d'intégration régionale et un master d'intégration régionale ;**
- **un cycle de débats sur « la pensée fédéraliste et l'intégration régionale sud-américaine » et « le fédéralisme comme modèle de gouvernance mondiale » ;**
- **un grand débat à la Foire du livre de Buenos Aires sur les contributions de la pensée fédéraliste peut à la résolution pacifique et démocratique des grands thèmes comme la prolifération monétaire, la crise financière et le changement climatique ;**
- **sur la base de l'activité menée en décembre 2009, un Symposium Altiero Spinelli à Buenos Aires pour favoriser sa connaissance en Argentine et en Amérique latine et promouvoir le développement et l'application de la méthode fédéraliste spinellienne pour la résolution des questions relatives à l'intégration latino-américaine ;**
- **la Chaire Spinelli planifiera (à partir de l'année 2012) la réalisation d'un Symposium fédéraliste sud-américain chaque année au Brésil, en Uruguay ou en Argentine. Le Séminaire de Ventotene servira de modèle mais il sera tenté de l'adapter à la réalité et au développement de l'intégration régionale sud-américaine ;**
- **la Chaire Spinelli favorisera les échanges entre les *Young European Federalists* (JEF-Europe), le *Movimento Federalista Europeo* et les organisations régionales sud-américaines qui travaillent en faveur de l'intégration régionale.**

Prises de positions fédéralistes

Appel pour les Etats-Unis d'Europe
Présenté lors de l'Assemblée Générale de l'UEF-Belgique du 25 septembre 2010

Le Traité de Lisbonne, entré en vigueur le 1er décembre 2009, a augmenté les pouvoirs du Parlement européen (PE), notamment en matière de budget et de conclusion des traités internationaux. La gestion des matières courantes devrait également être facilitée grâce à la suppression de la règle d'unanimité. Cette dernière reste toutefois d'application dans les secteurs clés que sont notamment les évolutions institutionnelles futures, les finances et le budget. Cela ne va pas manquer de compliquer l'adoption et la mise en œuvre de stratégies communes cohérentes de sortie de crise. En dépit des avancées significatives du traité de Lisbonne, l'Europe reste figée dans des schémas complexes et hybrides de prise de décision qui ne lui permettront sans doute pas de faire efficacement face aux défis mondiaux de ce siècle.
Si elle ne veut pas rapidement s'appauvrir, voir sa cohésion interne menacée et être rapidement marginalisée dans un monde ou se redistribuent rapidement cartes et rapports de force, l'Europe doit impérativement se simplifier, se concentrer sur l'essentiel, se doter d'une gouvernance économique efficace et des moyens requis pour peser de tout son poids dans la redéfinition du nouvel ordre économique mondial en voie de gestation.
Vu l'urgence et l'importance des enjeux, l'UEF-Belgique lance un appel pour que soit rapidement mis sur pied, à l'initiative de la Présidence belge, un processus de concertation et de réflexion devant conduire à terme aux « Etats-Unis d'Europe ».
Une telle initiative devrait impliquer le PE, les parlements nationaux, les responsables de la Commission et du Conseil ainsi que de la société civile européenne. Elle devrait permettre à l'Europe de définir un système institutionnel original et simplifié avec constitution d'un noyau fédéral au niveau de la zone Euro, doté de compétence principale dans les quelques domaines clés, notamment: la gouvernance économique et monétaire, la cohérence fiscale, la recherche et l'innovation, la politique énergétique, les grandes infrastructures, la solidarité, la lutte contre le réchauffement climatique, la sécurité et la défense, et les relations extérieures. Dans tous les autres domaines, les Etats membres du noyau fédéral devraient conserver des compétences principales ou exclusives selon les cas de manière à préserver leur autonomie et la diversité des traditions historiques, culturelles et linguistiques qui caractérisent l'ensemble européen.
L'UEF-Belgique estime que pour faire face aux défis extérieurs et de relance de l'économie européenne le noyau fédéral devrait pouvoir disposer dans les domaines de compétence précités de ressources propres, équivalant à au moins 5% du PIB. Dans ce cadre, l'Union devrait notamment être dotée d'une capacité d'emprunt propre destiné à financer des investissements orientés vers l'amélioration des infrastructures de base, la reconversion économique et l'accroissement des capacités compétitives de l'économie européenne.
L'UEF-Belgique se réjouit de la constitution début septembre du Groupe Spinelli par des personnalités européennes provenant de divers horizons politiques en vue de doter l'Union d'un système institutionnel capable de relever les défis internes et internationaux auxquels elle est confrontée. L'UEF-Belgique compte s'associer étroitement aux travaux et réflexions qui seront menés par ce groupe.

Après le Conseil européen de Bruxelles des 16-17 décembre 2010 : s'opposer à « l'européicide » par le fédéralisme budgétaire pour l'Europe !

Action fédéraliste – « Socialisme et Liberté » (AFSL)
www.sfsl.eu

Le Conseil européen de Bruxelles des 16-17 décembre 2010 a pris la décision, nécessaire, de pérenniser le Fonds européen de stabilité financière et le Mécanisme européen de stabilisation financière à travers un Mécanisme européen de stabilité. Ceci nécessite une modification de l'article 136 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et les Chefs d'Etat et de gouvernement se sont accordés sur une proposition de modification.
L'Action fédéraliste « Socialisme & Liberté » (AFSL) juge positives ces décisions, mais elle considère qu'elles sont insuffisantes pour répondre à la crise présente. La crise économique et financière mondiale exige une réponse européenne à la fois plus forte et plus coordonnée.
Plus forte, car la crise frappe d'abord et surtout les plus faibles : chômeurs, retraités et salariés. La reprise d'activités et le retour de la croissance économique en Europe sont essentiels pour sauver voire créer des emplois, mais aussi pour améliorer la situation budgétaire de chacun des Etats membres et celles des différents systèmes nationaux de protection sociale.
Comme nous l'avons déjà dit et écrit, reprenant l'analyse de Lionel Jospin et de Michel Aglietta ou du PSE et de Poul Nyrup Rasmussen, une autre politique économique est non seulement possible en Europe, mais souhaitable.
Comme le rappelait justement récemment le Premier Ministre grec George Papandreou devant le Conseil du PSE réuni à Varsovie le 2 décembre 2010, c'est Keynes qui a démontré la nécessité économique de dépenses publiques pour mettre fin à la stagnation économique consécutive à la crise de 1929.
Les choix arrêtés et les politiques d'austérité finalement mises en oeuvre par la majorité des actuels Chefs d'Etat et de gouvernement et par les principaux responsables des institutions européennes (Conseil et Commission) démontrent - hélas !- que la terrible leçon de la première moitié du XXè siècle européen n'a pas été comprise et retenue par celles et ceux qui prétendent nous gouverner.
Leurs choix et leurs politiques révèlent s'il en était besoin l'ignorance économique des uns, le suivisme de la plupart, le cynisme absolu de quelques autres.
Ainsi en est-il des fameuses « euro-obligations » ou « Eurobonds ». Il ne s'agit en soi que d'un outil commun que les Etats de la zone euro pourraient développer ensemble, sous le couvert d'une agence européenne de la dette, afin de permettre de relancer l'activité économique dans les différents Etats, en particulier dans ceux qui, parallèlement, font un travail difficile de remise en ordre de leurs finances publiques. C'est une proposition que le PSE et ses partis membres ont lancée il y a déjà quelques temps.

Le Premier Ministre luxembourgeois et Président de l'Eurogroupe Jean-Claude Juncker l'a récemment reprise à son compte et l'a présentée, avec le Ministre italien des Finances Giulio Tremonti, à ses partenaires du Conseil.
La mise en oeuvre d'une telle proposition suppose une véritable « fédéralisation » des politiques budgétaires encore nationales comme de chacune des politiques économiques des Etats membres. Cela répond à notre revendication d'une démarche européenne plus coordonnée et structurée, et permet de dépasser par le haut les inévitables petites querelles et rivalités chauvines.
Mais Angela Merkel et, dans son sillage, Nicolas Sarkozy se sont opposés frontalement à cette proposition, au nom de la nécessaire « responsabilisation » des Etats.
La vérité est pourtant toute autre. Déjà, le 31 mai 2009, dénonçant la posture de Merkel et Sarkozy dans la dernière ligne droite de la campagne électorale au Parlement européen de juin 2009, l'AFSL mettait en évidence le populisme de leurs propositions et le caractère intergouvernemental de leur conception de l'Union : le projet européen de Mme. Merkel, de M. Sarkozy, aujourd'hui de M. Cameron, tourne le dos à celui des Pères fondateurs pour une UE réduite dans ses attributions et dirigée par un directoire où quelques prétendus « grands Etats » dictent leur loi aux autres Etats membres.
Tous les actes posés au cours des derniers sommets européens concourent à ce projet : renforcement du Conseil européen et affaiblissement de la Commission européenne en présentant à nouveau Barroso à la tête de la Commission, refus de proposer à Jean-Claude Juncker la présidence du Conseil européen, refus des *Eurobonds*, etc...
Le soutien de Merkel et Sarkozy à la proposition de Cameron de geler jusqu'en 2020 le budget de l'Union lors du Conseil européen des 16-17 décembre 2010 est un jalon supplémentaire dans le déploiement de ce projet « européicide ».
Limiter par avance et de façon arbitraire le budget de l'Union à l'heure où tous nos pays et tous nos peuples ont besoin d'investissements, d'emplois et de croissance est un cas patent de « non assistance à personnes et peuples en danger » et s'apparente ainsi à un vrai crime.
L'Action fédéraliste « Socialisme & Liberté » (AFSL) demande à tous les citoyens européens responsables de ne pas s'en tenir aux déclarations proeuropéennes, mais d'examiner attentivement les actes des uns et des autres.
Angela Merkel, Nicolas Sarkozy et David Cameron développent désormais pour l'UE une politique contraire au projet fédéral des Pères fondateurs. Plutôt que de créer de nouvelles solidarités entre les peuples européens, ils instillent la méfiance et la peur de l'autre, ils affaiblissent les institutions communautaires au profit d'une démarche intergouvernementale, ils minent par la lenteur de leur prise de décision l'acquis historique que représente l'Euro.
Ensemble, dénonçons ce projet « européicide » et avançons vers le fédéralisme économique et budgétaire européen !

Un peu de lecture fédéraliste

André Sapir (Ed.), *Fragmented power and the Global Economy, éd. Bruegel Book,* Bruxelles, 2007

Elena FLOR
Membre du *Corporate Group* du *Social Responsibility Unit* du *Intensa Sanpaolo Group* – Turin - Publié en commun avec *The Federalist Debate*

L'Union européenne (UE) est, dans son unité, la plus grande entité économique dans le monde avec son demi-milliard d'habitants et un PIB légèrement supérieur à celui des Etats-Unis. Sa présence dans l'économie mondiale est puissante : elle est le plus grand exportateur de biens et de services, le plus grand importateur de services et d'énergie et le deuxième importateur de biens.
Néanmoins, son rôle politique international n'est pas à la mesure de son poids économique et son comportement international manque de cohérence et d'efficacité. Cela n'est pas surprenant si l'on considère le caractère fragmenté du gouvernement de la politique économique extérieure de l'Europe, avec des responsabilités éclatées entre la Commission européenne, la Banque centrale européenne, le Conseil des ministres européens, l'Eurogroupe et les Etats membres.
Il est temps pour l'Europe de s'éveiller à ses responsabilités en tant que l'un des rares acteurs capables de s'attaquer à des questions relatives au bien commun.
Un livre publié par Bruegel, un *think-tank* de Bruxelles, et édité par l'économiste belge André Sapir, s'attaque à ces sujets et veut répondre à l'absence d'une étude d'ensemble de la politique économique étrangère européenne.
Le plan de ce livre commence par l'examen de sept domaines particuliers de la politique économique étrangère européenne : la politique commerciale, la politique de développement, la politique de la concurrence à l'extérieur, la politique des marchés financiers à l'extérieur, la politique monétaire à l'extérieur, la politique de migration, la politique énergétique et environnementale à l'extérieur. Cette analyse est conduite dans des études monographiques menées par des chercheurs de premier plan, dont les résultats peuvent être brièvement résumés.

Politique commerciale

La réaction des Européens à une politique commerciale en évolution (et, d'abord, au mouvement vers une OMC multipolaire) est inadéquate. La politique étrangère et les considérations commerciales continueront d'influencer les négociations et les initiatives de politique commerciale, mais les stratèges européens ont besoin de se concentrer sur la tâche d'établir un nouveau *modus operandi* pour le système de commerce multilatéral. Dans ce domaine, la Commission peut initier des négociations commerciales, mais elle doit rechercher et obtenir un mandat du Conseil des ministres, qui devrait le suivre activement.

Politique de développement

A la fois, la Communauté européenne et les Etats membres individuels ont des programmes d'aide à l'étranger. Tandis qu'à la longue, on pourrait penser à transférer toute l'aide à l'étranger à la Communauté européenne, laquelle a plus de pouvoir pour pousser à la démocratie et à la bonne gouvernance (il a déjà été suggéré qu'il devrait y avoir un passage de la conditionnalité de politique à la conditionnalité de gouvernance), à moyen terme, plus de coordination entre l'aide de la CE, l'aide bilatérale et l'aide d'autres donateurs est nécessaire. Le rôle de la Communauté européenne est aussi important dans les questions liées au commerce, étant donné que la CE mène les négociations à l'OMC au nom de tous les Etats membres ; en ce domaine, l'Europe y gagnerait et les pays pauvres auraient aussi une meilleure chance de décoller économiquement, si l'Europe allait ouvrir ses marchés encore davantage. Il serait naturel de faire de « l'aide-contre-le commerce » un secteur clef.

Politique extérieure monétaire et financière

La représentation fragmentée de l'Europe sur les terrains où se fait la politique internationale financière et monétaire est la cause de ce qu'elle n'y combat pas de tout son poids. Un besoin s'impose d'unifier la représentation de l'Europe en sorte que des sièges puissent être libérés pour les marchés émergents sous-représentés, ce qui ajouterait à la légitimité des institutions mondiales existantes sans diminuer l'influence de l'Europe sur leurs opérations.
Mais les obstacles restent forts et sont principalement liés à l'absence d'une politique étrangère unique et à la réticence à renoncer à un statut historique.
La proposition est de commencer la réorganisation de la représentation de l'Europe sur ces terrains par le Fonds monétaire international, où les préférences sont relativement homogènes et où l'infrastructure pour l'harmonisation des positions des Etats membres est relativement bien développée. Si les Etats membres réalisent que leur influence est renforcée sans que cela les force à compromettre leurs points de vue, alors il sera possible d'aller de l'avant au sein d'autres organisations internationales.

Politique de la concurrence

Des changements dans l'environnement économique, technologique et institutionnel posent de nouveaux défis aux autorités européennes de la concurrence. Trois principales voies pour aller de l'avant devraient être encouragées (réformes extérieures) : un effort continu pour harmoniser les règles ; une coopération plus étroite dans l'échange des informations confidentielles et l'établissement d'institutions anti-trust mondiales.
Des réformes intérieures peuvent aussi être nécessaires et, en particulier, une priorité plus haute devrait être donnée aux questions de concurrence dans les autres politiques européennes et dans les règlements nationaux ; l'indépendance de l'agence européenne de la compétition vis à vis de l'interférence des Etats membres doit être poursuivie et un nouvel agenda consacré à l'efficacité de la politique de concurrence sur les marchés internationaux devrait être établi.

Politique des marchés financiers à l'extérieur

Mis à part les normes comptables internationales, l'Europe, en pratique, ne s'accorde presque jamais sur des normes techniques communes relatives aux services financiers, principalement pour deux raisons : résistance interne à l'abandon de normes nationales en faveur de normes européennes et droits acquis.
De plus, l'UE compte toujours, dans une large mesure sur les Etats membres pour la supervision et l'exécution. Pour jouer un rôle majeur dans la supervision et l'exécution, l'UE aurait à développer une approche dans l' « intérêt de la Communauté » et à placer la supervision des marchés et des institutions financières dans la dimension trans-européenne d'une institution de l'UE, comme pour la politique de la concurrence.

Politique de l'immigration

Dès 2014, les citoyens de l'UE jouiront de libertés similaires pour se déplacer dans la totalité des 27 Etats de l'UE, presque comme si l'UE n'était qu'un seul pays. Les citoyens du monde qui ne sont pas citoyens de l'UE sont soumis par les différents Etats-membres à un ensemble varié et restrictif de politiques d'immigration.
La création d'une politique commune d'immigration requiert un mandat institutionnel plus fort et une base conceptuelle solide qui semble encore manquer. Les électeurs de l'UE sont sceptiques quant aux avantages de l'immigration libre : il en résulte que l'approche prédominante est restrictive. Cette approche favorise l'immigration irrégulière et, par conséquent, l'immigration peu compétente. Une approche harmonisée pour accueillir une immigration de haute compétence serait de bon sens économique et plus d'harmonisation dans la régularisation des immigrants irréguliers (lesquels jouissent, *de facto*, dans la zone de Schengen, de la mobilité interne à l'UE) est aussi nécessaire.

Politique de l'énergie

L'UE supervise le marché intérieur de l'énergie et elle est responsable des politiques relatives aux changements climatiques, tandis que les Etats membres s'occupent toujours de la sécurité de l'approvisionnement et de la combinaison de leur énergie domestique.
La Commission propose maintenant d'inclure la sécurité de l'approvisionnement dans le cadre de la politique européenne de l'énergie. Ceci n'est pas facile à réaliser, étant donné le lien avec des aspects de la politique étrangère, l'asymétrie, parmi les Etats membres, de la dépendance des importations, les préférences d'Etats membres pour une certaine composition de leur énergie, les positions concurrentielles des Etats membres sur les marchés mondiaux, la différence dans le poids et le rôle joués par les Etats membres sur ce terrain.
Jusqu'ici, les propositions relatives aux relations extérieures ne sont pas suffisamment développées pour convaincre les Etats membres qu'ils peuvent,sans risque, abandonner au niveau supranational, la poursuite de leurs intérêts stratégiques en matière d'énergie extérieure. Un alignement substantiel interviendra quand des combustibles nouveaux et renouvelables obtiendront, dans l'UE, une place plus marquée dans la combinaison de l'énergie.
Le fait que les Etats membres sont plus disposés à parler d'une seule voix dans les affaires touchant à la politique relative au changement de climat offre la perspective d'une coopération future dans tous les domaines de l'énergie.
Après les sept domaines de la politique étrangère économique, deux études examinent sa cohérence particulièrement en termes de gouvernance européenne.
Le premier rapport, signé de l'auteur du recueil, examine trois questions à l'ordre du jour européen.

- Question mondiale. Ce niveau doit être en relation avec trois institutions multilatérales (l'OMC, le FMI et la Banque mondiale) et avec le besoin d'ajuster la représentation de l'UE à son poids économique et démographique en relatif déclin. A ce niveau, l'UE exerce parfois son leadership mondial (commerce, environnement) ; dans d'autres cas, elle a un rôle secondaire. Le défi est un défi d'efficacité et il réclame des réformes significatives de la gouvernance intérieure et de la représentation extérieure.
- Question transatlantique. Ici, l'efficacité de l'UE dans les affaires de régulation extérieure varie (excellente dans la politique de concurrence, faible dans la politique du marché financier extérieure) et, en général, il y a un manque de perspective stratégique.
- Question régionale. D'une manière surprenante, c'est le niveau sur lequel l'UE est le moins efficace, avec l'élargissement comme seule politique de voisinage qui ait réussi. Sur ce front, l'UE n'a pas ou peu d'approche commune dans deux domaines cruciaux : la politique d'immigration et la politique énergétique.

Coeuré et Pisani Ferry, dans leur rapport, concluent que les arrangements en cours pour la politique économique extérieure de l'Europe sont « à la fois, complexes et en évolution, que leur efficacité est douteuse et que le choix des modèles de gouvernance sont hérités de l'histoire plutôt que fondés sur des critères d'efficacité ».
Il est clair qu'un point essentiel est la gouvernance et le niveau de délégation et de représentation à l'intérieur de l'UE. Les auteurs argumentent qu'il n'y a pas de place pour étendre la délégation inconditionnelle à d'autres champs que ceux (concurrence et autorité monétaire) où cette autorité est déjà déléguée, mais ils proposent une délégation conditionnelle (la coordination semble faible en efficacité et en base légale) faite à la Commission, pour une durée limitée et avec un type d'attribution en fonction du domaine.
Dans les domaines où la dimension de la politique étrangère prédomine (énergie, immigration) et où, en conséquence, les Etats membres répugnent le plus à céder leur souveraineté, une solution serait de déléguer au nouveau Haut Représentant pour les Affaires étrangères et la politique de Sécurité, comme il était envisagé dans le projet de Traité constitutionnel. La même organisation pourrait être répétée pour les affaires économiques et monétaires avec un Haut Représentant pour les Affaires économiques et financières qui, étant membre à la fois du Conseil et de la Commission, serait capable de représenter l'euro.
Les changements suggérés semblent cruciaux si l'Europe doit s'éveiller à ses responsabilités et répondre effectivement aux défis devant elle. La meilleure réponse à la récente crise financière internationale a été la réaction conjointe de l'Europe. L'Europe doit surmonter son état fragmenté et renforcer son unité : parler d'une seule voix en politique étrangère économique, renforcer les pouvoir de supervision de la BCE avec un plan anti-crise unifié, lié à un ensemble de plans nationaux.
Dans cette perspective, une direction forte et effective est cruciale. Les propositions suggérées dans ce livre, au sujet des pouvoirs délégués à un Haut Représentant pour les Affaires Etrangères et la politique de Sécurité courent le risque de soulever des difficultés dans la coordination avec le Président du Conseil, cette figure politique forte envisagée par le Traité de Lisbonne (tandis que dans le livre, la Commission est suggérée comme un possible délégué de pouvoir, donnant *de facto* une grande importance à son Président). La stabilité de la durée envisagée dans le Traité de Lisbonne pour le Président du Conseil est extrêmement importante, mais l'expérience récente de la Présidence Sarkozy montre l'importance d'avoir un Président (fort) qui soit en charge (et non après son mandat).

Pour mémoire :

En 1980, les Editions Fédérop publiaient :
Jacques SAPIR, *Pays de l'est - Vers la crise généralisée*, coll. Les armes de la critique, pp. 322

La question des violations des droits de l'homme dans les pays de l'Est, est dans tous les esprits. Mais le système politique qui y règne est-il indépendant des structures économiques ? Assistons nous aux actes d'un pouvoir répressif qui aurait usurpé sa place et grandi sur une base économique « saine » ?
L'auteur du présent ouvrage, collaborateur à la rubrique 'Pays de l'Est' de l'hebdomadaire *L'Etincelle*, pense tout le contraire. Le bilan de l'URSS et des pays du COMECON ne peut en aucune manière être tenu pour positif. A l'opression politique correspond l'opression des travailleurs et sous le masque du 'socialisme réalisé' pousse le visage hideux du capitalisme d'Etat.
A la crise politique, dont les dissidents sont l'un des symptômes, correspond une crise économique. Incapables de la résoudre, les dirigeants de ces pays seront, et sont déjà confrontés à la génération de la crise, phénomène aux conséquences incalculables. C'est ce qui fait de cet ouvrage un domument essentiel…

EDITORIAL

Numéro 150 !

Cette livraison de *Fédéchoses* porte un beau numéro, **le n° 150**, ce qui signifie, à notre rythme de parution trimestriel, plus de 37 années au service de la diffusion de l'idée fédéraliste et d'un large dialogue entre tenants du fédéralisme (interne et international) et de la démocratie.

Fédéchoses est né, en 1973, pour permettre aux groupes éparpillés de jeunes fédéralistes en France d'apprendre à se connaître, à dialoguer puis à se rapprocher, afin de participer collectivement au processus de refondation de la Jeunesse européenne fédéraliste (JEF - Europe), après les années de division des fédéralistes européens, ayant suivi le refus par la France de la Communauté européenne de défense en 1954. De cette époque, trois des fondateurs de la revue (puis de notre association éditoriale, **Presse fédéraliste** - **www.pressefederaliste.eu**, J.-F. Billion, M. Morin et J.-L. Prevel) participent encore à notre Comité de rédaction. Six autres de ses membres, encore tout récemment responsables des Jeunes Européens - France (section française de la JEF - Europe) et pour nombre d'entre eux étroitement associés au magazine en ligne *Le Taurillon*, (F. Banfi, R. Blaise, F. Cazenave, S. Fernandes, V.-X. Lentz et D. Soldini) l'ont rejoint début 2008 (*cf.* notre n° 139) en même temps que M. Braud (responsable de l'Action fédéraliste « Socialisme et Liberté ») ; pour leur part, B. Boissière, D. Colmont et L. Levi s'éraient joints à nous entre temps. C. Montfort, elle, a accepté de rejoindre plus récemment notre équipe. Nous ne saurions omettre de mentionner, Jean-Pierre Gouzy, qui depuis notre numéro 140 nous confie un « Billet » trimestriel, ou d'autres qui ont tellement collaboré ou aidé notre publication, comme Bernard Barthalay (son premier éditorialiste), Albert M. Gordiani ou, bien sûr, Bernard Lesfargues.

Durant toutes ces années *Fédéchoses* est resté fidèle au slogan adopté par l'UEF lors de son Congrès de Montreux de 1947, « **Une Europe unie, dans un monde uni** ») et aux valeurs du « **Fédéralisme de la Résistance** » représentées, plus particulièrement, par le *Manifeste de Ventotene* de 1941, la « Déclaration fédéraliste des Résistances européennes », de Genève au printemps 1944, et la « Déclaration de Lyon du Comité Français pour la Fédération Européenne » de juin de la même année.

Nos lecteurs trouveront dans ce numéro des apports théoriques, comme celui de Michel Mouskhely (trop tôt décédé), indispensable pour comprendre la différence entre « **confédération** » et « **fédération** » (extrait d'une brochure à paraître à Presse fédéraliste), des analyses sur la construction européenne qui oscille entre poussées du processus communautaire et régressions intergouvernementales telle que celle que nous connaissons aujourd'hui, aiguë depuis la mise en oeuvre du Traité de Maastricht, comme si les chefs d'Etat et de gouvernement, les « profiteurs de la souveraineté nationale » que Spinelli fustigeait dans son *Manifeste des fédéralistes européens* (1957), prennaient le vertige, acculés au bord du fossé, étroit mais profond, qu'ils craignent de franchir, vers la Fédération européenne… qui les déposséderait (enfin) d'une illusoire toute-puissance. Nous ouvrons, à nouveau, nos colonnes à des critiques ou des questions venant d'anciens fédéralistes, s'étant parfois éloignés, ou d'associations (comme ici ATTAC - Rhône) avec lesquelles, malgré les divergences passées, nous nous efforçons de maintenir et développer une réflexion commune.

Ce numéro de *Fédéchoses* fait également largement écho au Conseil du Mouvement fédéraliste mondial (*WFM*) tenu à Buenos Aires il y a quelques semaines en même temps qu'une « Conférence interparlementaire sur les processus d'intégration régionale et la réforme du système international », à l'initiative du Parlement latino-américain, et qu'une réunion du Comité d'initiative de la Campagne pour une Assemblée parlementaire des Nations unies (*UNPA*). Pour tous les promoteurs des intégrations régionales, partout dans le monde, comme pour ceux qui militent aujourd'hui pour le renforcement et la démocratisation des Nations unies et la démocratie mondiale, le processus d'intégration européenne reste un modèle et la lutte fédéraliste de Spinelli souvent emblématique.

Reste aux fédéralistes européens, sur notre continent, … à définir une stratégie politique crédible et susceptible de permettre de rassembler les forces qui, mondialistes, européistes, régionalistes ou autonomistes, luttent démocratiquement contre la souveraineté absolue de l'Etat national, bureaucratique et centralisé, pour permettre enfin de voir émerger les Etats-Unis d'Europe, étape incontournable vers notre but ultime la Fédération mondiale et la mise hors la loi de la guerre et de la violence institutionnalisée.

Fédéchoses

FEDECHOSES - Pour le fédéralisme

Directeur de la publication : Jean-Luc PREVEL - Rédacteur en chef : Jean-Francis BILLION - Comité de rédaction : Florent BANFI - Ronan BLAISE - Bruno BOISSIERE - Fabien CAZENAVE - Maurice BRAUD - Didier COLMONT - Sandra FERNANDES - Valéry-Xavier LENTZ - Lucio LEVI - Catherine MONTFORT - Michel MORIN - David SOLDINI
Attachée de presse : Sandra FERNANDES - Responsable site web : Valéry-Xavier LENTZ

***Presse fédéraliste - Maison de l'Europe* - 18, Avenue Félix Faure - 69007 LYON**
Abonnement 20 € - Soutien 50 € - Méritant 100 € - Le numéro 3 €

Nous remercions nos lecteurs de comprendre et accepter l'augmentation du prix des abonnements et abonnements de soutien justifiée par l'augmentation de 15 % de notre pagination en 2010.